



Bulletin Officiel

N° 5877 Mardi 18 Juin 2019

www.cmf.tn

— 24^{ème} Année —

ISSN 0330-7174

AVIS DE SOCIETES

EMPRUNT OBLIGATAIRE WIFAK INTERNATIONAL BANK SELON LES PRINCIPES DE LA FINANCE ISLAMIQUE 2019-1

WIFAK INTERNATIONAL BANK

2-11

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS

BEST LEASE

12-14

AUGMENTATIONS DE CAPITAL

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES – SAH –

15-19

SOCIETE LAND'OR

20-25

BANQUE NATIONALE AGRICOLE – BNA -

26-31

EMISSIONS D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

TUNISIE LEASING ET FACTORING « TLF 2019-1 »

32-37

ATTIJARI LEASING « 2019-1 »

38-42

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE CARTHAGE MEDICAL

43

PROJET DE RESOLUTIONS

SOCIETE CARTHAGE MEDICAL

44-45

INFORMATIONS POST AGO-AGE

SANIMED AGO -

46-50

MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD – MPBS – AGO -

51-54

MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD – MPBS – AGE -

55

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD – AGO -

56-60

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

61-62

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

- GIF FILETER S.A

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

- GIF FILETER S.A

- SOTUVER

ANNEXE IV

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 31 MARS 2019

- MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Ce prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers relatifs à l'exercice 2018 de l'émetteur tels qu'approuvés par l'assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 Avril 2019 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2^{ème} trimestre 2019 pour tout placement sollicité après le 20 Juillet 2019.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

« Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la finance islamique 2019-1 »

I. Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Wifak International Bank réunie le 25/12/2018, a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires selon les principes de la finance islamique et/ou Sukuk islamiques pour un montant global de 150 Millions de Dinars, à émettre dans un délai maximal de 3 ans, et a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les dates, les durées, les montants, les taux, les modalités et les conditions de ces émissions selon la situation du marché financier.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le 29/03/2019, a décidé d'émettre un ou plusieurs emprunts et de déléguer le pouvoir à la Direction Générale de fixer le montant ainsi que les caractéristiques de l'émission et ce, pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale, réunie le 10/04/2019 a décidé d'émettre un emprunt obligataire selon les principes de la finance islamique, tel qu'approuvé par le comité charaïque de la banque en date du 19/04/2019 ayant les conditions suivantes :

Montant : 10 MDT susceptible d'être porté à 20 MDT ;

Catégories	Durée	Taux de profit estimé ¹	Amortissement par obligation
A	5 ans	Taux estimé : 10,25% Complément variable : 0,25%	Amortissement trimestriel constant à partir du 1 ^{er} trimestre
B	5 ans	Taux estimé: 10,50% Complément variable : 0,25%	Amortissement Annuel Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
C	7 ans	Taux estimé: 10,75% Complément variable : 0,25%	Amortissement semestriel constant à partir du 1 ^{er} semestre
D	7 ans	Taux estimé: 11,00% Complément variable : 0,25%	Amortissement Annuel Constant par 1/7 à partir de la 1 ^{ère} année.

¹ La rémunération de ces obligations est composée d'une partie fixe payée et d'un complément variable. Elle est adossée à un actif sous-jacent d'un portefeuille IJARA relatif à chaque maturité.

- Suite -

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt obligataire seront ouvertes le **10/05/2019** et clôturées au plus tard le **30/06/2019**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des obligations émises, soit un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 10 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30/06/2019**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 10 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30/06/2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **31/07/2019** avec maintien de la date unique de jouissance en profits. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **10/05/2019** aux guichets de Maxula Bourse-Intermédiaire en Bourse, Rue du Lac Léman Centre Nawrez - 1053 Les Berges du Lac et aux guichets de toutes les agences de la Wifak International Bank ainsi que son siège Social, sis à l'avenue Habib Bourguiba, 4100, Médenine.

But de l'émission

L'émission d'un emprunt obligataire, selon les principes de la finance islamique, a pour finalité d'améliorer l'adéquation entre les maturités des ressources et des emplois.

En outre, l'objectif de la présente émission est de :

- Satisfaire les demandes de la clientèle en matière de financements et réaliser les objectifs prévus ;
- Renforcer les ressources stables de la banque pour aboutir à un ratio de liquidité supérieur à 100% ;
- Financer le budget d'investissement. En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu durant les 3 prochaines années est de 150 millions de dinars.

- Suite -

II. Caractéristiques des titres émis

Dénomination de l'emprunt	«Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la finance islamique 2019-1»
Nature des titres	Titres de créance émis selon les principes de la finance islamique.
Forme des obligations	Nominatives
Catégorie des titres	Ordinaires
Modalité et délais de délivrance des titres	Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations souscrites, délivrée par l'intermédiaire en Bourse Maxula Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie et la quantité y afférente.
Législation sous laquelle les titres sont créés	Les obligations sont soumises aux règles et textes régissant les obligations, soit « le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations ».

Date de jouissance:

La date unique de jouissance en profits pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **30/06/2019** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Rémunération annuelle :

La rémunération de ces obligations est composée d'une partie fixe et d'un complément variable. Elle est adossée à un actif sous-jacent d'un portefeuille IJARA relatif à chaque maturité dont le rendement sera partagé selon des clés de répartitions fixées au préalable.

- Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

La rémunération des obligations de la catégorie A est adossée à un portefeuille IJARA ayant un rendement moyen net estimé de **12%** et sera servi selon une clé de répartition de **85,42%** pour les porteurs des obligations et de **14,58%** pour les actionnaires.

Partie fixe : Il s'agit d'un taux de rémunération annuel brut estimé de **10,25%**, (soit un taux de rémunération trimestriel brut estimé à **2,5625%**) payable vers la fin de chaque trimestre, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque

- Suite -

- obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis.
- **Complément variable** : Chaque profit qui excède le rendement moyen net estimé de l'actif sous-jacent de 12% sera partagé selon les mêmes clés de répartition définies ci-haut 85,42% revenant aux porteurs des obligations et 14,58% revenant aux actionnaires.

A cet effet, le complément variable servi aux porteurs des obligations ne pouvant pas excéder un taux maximum brut de **0,25% payé annuellement** et calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits sont servis. Ainsi, le profit dépassant ce plafond, reviendra à la banque en tant que bonus au titre de la performance réalisée.

Par ailleurs, ce profit dépassant le plafond pourrait servir à la constitution d'un fonds de réserve permettant de couvrir la sous performance éventuelle du portefeuille IJARA.

- Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :

La rémunération des obligations de la catégorie B est adossée à un portefeuille IJARA ayant un rendement moyen net estimé de 12% et sera servi selon une clé de répartition de 87,50% pour les porteurs des obligations et de 12,50% pour les actionnaires.

- **Partie fixe** : Il s'agit d'un taux de rémunération annuel brut estimé de 10,50% payable vers la fin de chaque année, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis.
- **Complément variable** : Chaque profit qui excède le rendement moyen net estimé de l'actif sous-jacent de 12% sera partagé selon les mêmes clés de répartition définies ci-haut 87,50% revenant aux porteurs des obligations et 12,50% revenant aux actionnaires.

A cet effet, le complément variable servi aux porteurs des obligations ne pouvant pas excéder un taux maximum brut de **0,25% payé annuellement** et calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis. Ainsi, le profit dépassant ce plafond, reviendra à la banque en tant que bonus au titre de la performance réalisée. Par ailleurs, ce profit dépassant le plafond pourrait servir à la constitution d'un fonds de réserve permettant de couvrir la sous performance éventuelle du portefeuille IJARA.

- Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans :

La rémunération des obligations de la catégorie C est adossée à un portefeuille IJARA ayant un rendement moyen net estimé de 12,5% et sera servi selon une clé de répartition de 86,00% pour les porteurs des obligations et de 14,00% pour les actionnaires.

- Suite -

- **Partie fixe** : Il s'agit d'un taux de rémunération annuel brut estimé de **10,75%**, (soit un taux de rémunération semestriel brut estimé à **5,3750%**) payable vers la fin de chaque semestre, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis.
- **Complément variable** : Chaque profit qui excède le rendement moyen net estimé de l'actif sous-jacent de **12,5%** sera partagé selon les mêmes clés de répartition définies ci-haut **86,00%** revenant aux porteurs des obligations et **14,00%** revenant aux actionnaires.

A cet effet, le complément variable servi aux porteurs des obligations ne pouvant pas excéder un maximum de **0,25% payé annuellement** et calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis. Ainsi, le profit dépassant ce plafond, reviendra à la banque en tant que bonus au titre de la performance réalisée.

Par ailleurs, ce profit dépassant le plafond pourrait servir à la constitution d'un fonds de réserve permettant de couvrir la sous performance éventuelle du portefeuille IJARA.

- Pour la catégorie D d'une durée de 7 ans :

La rémunération des obligations de la catégorie D est adossée à un portefeuille IJARA ayant un rendement moyen net estimé de **12,5%** et sera servi selon une clé de répartition de **88,00%** pour les porteurs des obligations et de **12,00%** pour les actionnaires.

- **Partie fixe** : Il s'agit d'un taux de rémunération annuel brut estimé à **11,00%** payable vers la fin de chaque année, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis.
- **Complément variable** : Chaque profit qui excède le rendement moyen net estimé de l'actif sous-jacent de **12,5%** sera partagé selon les mêmes clés de répartition définies ci-haut **88,00%** revenant aux porteurs des obligations et **12,00%** revenant aux actionnaires.

A cet effet, le complément variable servi aux porteurs des obligations ne pouvant pas excéder un maximum de **0,25% payé annuellement** et calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis. Par ailleurs, ce profit dépassant le plafond pourrait servir à la constitution d'un fonds de réserve permettant de couvrir la sous performance éventuelle du portefeuille IJARA.

Amortissement et remboursement

Les obligations émises relatives à la catégorie A feront l'objet d'un amortissement trimestriel constant par un vingtième de la valeur nominale, soit 5 DT par obligation

- Suite -

cet amortissement commencera au premier trimestre, suivant la date de clôture des souscriptions.

Les obligations émises relatives à la catégorie B feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation. Cet amortissement commencera à la première année, suivant la date de clôture des souscriptions.

Les obligations émises relatives à la catégorie C feront l'objet d'un amortissement semestriel constant par un quatorzième de la valeur nominale soit 7,143 DT par obligation. Cet amortissement commencera au premier semestre, suivant la date de clôture des souscriptions.

Les obligations émises relatives à la catégorie D feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un septième de la valeur nominale, soit 14,286 DT par obligation. Cet amortissement commencera la première année, suivant la date de clôture des souscriptions.

L'emprunt sera amorti en totalité le 30/06/2024 pour les catégories A et B, et le 30/06/2026 pour les catégories C et D.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

Taux de Profit :

- Pour la catégorie A : taux estimé de 10,25% brut l'an (Taux trimestriel estimé : 2,5625%) et un complément variable de (0,25%) payé annuellement.
- Pour la catégorie B : taux estimé de 10,50% brut l'an et un complément variable de (0,25%) payé annuellement.
- Pour la catégorie C : taux estimé de 10,75% brut l'an (Taux semestriel estimé : 5,3750%) et un complément variable de (0,25%) payé annuellement.
- Pour la catégorie D : taux estimé de 11,00% brut l'an et un complément variable de (0,25%) payé annuellement.

Païement : Le paiement des profits et le remboursement du capital dû, pour les différentes catégories de la présente émission, seront effectués comme ainsi :

Pour la catégorie A : Le paiement trimestriel des profits ainsi que le remboursement du capital seront effectués à terme échu, le 30 Septembre de l'année N, le 31 Décembre de l'année N, le 31 Mars de l'année N+1, et le 30 Juin de l'année N+1 et ce, à partir du 30 Septembre 2019. Le complément variable sera servi à terme échu, le 30 Juin de l'année N+1. Les paiements des profits, les remboursements du capital et le versement du

- Suite -

- complément variable seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.
- **Pour la catégorie B :** Le paiement annuel des profits, le remboursement du capital ainsi que le versement du complément variable seront effectués à terme échu, le **30 Juin de l'année N+1** et ce, à partir du **30 Juin 2020**.
Les paiements des profits, les remboursements du capital et le versement du complément variable seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.
- **Pour la catégorie C :** Le paiement semestriel des profits ainsi que le remboursement du capital seront effectués à terme échu, le **31 Décembre de l'année N** et le **30 Juin de l'année N+1** et ce, à partir du **31 Décembre 2019**. Le complément variable sera servi à terme échu, le **30 Juin de l'année N+1**.
Les paiements des profits, les remboursements du capital et le versement du complément variable seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.
- **Pour la catégorie D :** Le paiement annuel des profits, le remboursement du capital ainsi que le versement du complément variable seront effectués à terme échu, le **30 Juin de l'année N+1** et ce, à partir du **30 Juin 2020**.
Les paiements des profits, les remboursements du capital et le versement du complément variable seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Garantie : Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Notation de l'emprunt : Le présent emprunt obligataire n'est pas noté.

Mode de placement :

Le présent emprunt obligataire est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à partir du **10/05/2019** à toute personne physique ou morale intéressées, auprès de Maxula Bourse-Intermédiaire en Bourse, sis au Rue du Lac Léman Centre Nawrez - 1053 Les Berges du Lac et aux guichets de toutes les agences de la Wifak International Bank ainsi que son siège Social, sis à l'avenue Habib Bourguiba, 4100, Médenine.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les porteurs des obligations peuvent se réunir en une Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires. L'Assemblée

- Suite -

Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant de l'Assemblée Générale des porteurs des obligations à la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Clause de remboursement anticipé

Les obligations émises dans le cadre du présent emprunt peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé portant sur toutes les obligations en circulation. Le remboursement se fera au gré de l'émetteur à la valeur nominale restant due à la date de sa réalisation augmentée des profits courus et non échus. Un avis d'information sera publié dans un journal quotidien de la place et dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis annonçant la date de mise en paiement des obligations remboursées par anticipation.

III. Renseignements généraux :

Intermédiaire agréé mandaté par la banque émettrice pour la tenue du registre des obligations

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt «**Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la finance islamique 2019-1**» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie et la quantité y afférente.

Marché des titres

A cette date, il n'existe pas de titres de même catégorie émis par l'émetteur et qui sont négociés sur le marché financier tunisien ou sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la Wifak International Bank s'engage à charger l'intermédiaire en bourse «Maxula Bourse» de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt obligataire «**Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la finance islamique 2019-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing

La Wifak International Bank s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire «**Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la finance islamique 2019-1**» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige

- Suite -

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risques liés à l'émission du présent emprunt obligataire

- **Risque macroéconomique :** Selon les règles prudentielles régissant les banques et les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription à un emprunt obligataire dans des conditions macroéconomiques et de marché ardues pourraient continuer à avoir un effet néfaste significatif sur les conditions dans lesquelles progressent les établissements financiers et en conséquence sur la situation financière, les résultats opérationnels et le coût du risque supporté par la Banque.
- **Risque lié au marché secondaire :** Les obligations sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.
- **Risque charaïque :** Ce risque peut découler de l'incapacité de l'émetteur de tenir ses engagements contractuels et rend ainsi le contrôle nul aux yeux de la chariaa. Ce qui pourrait nuire à la réputation de l'émetteur.

- Suite -

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 24 Avril 2019 sous le n°19-1026, du document de référence « Wifak International Bank 2019 » enregistré auprès du CMF en date du 15 Avril 2019 sous le n°19-002, des états financiers relatifs à l'exercice 2018 de la Wifak International Bank tels qu'ils seront approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 Avril 2018 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2^{ème} trimestre 2019 pour tout placement sollicité après le 20 Juillet 2019.

La note d'opération et le document de référence « Wifak International Bank 2018 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Wifak International Bank, Avenue Habib Bourguiba, 4100, Médenine, Maxula bourse-Intermédiaire en Bourse, Rue du Lac Léman Centre Nawrez - 1053 Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre 2019 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 Juillet 2019.

AVIS DE SOCIETES

Emission de titres participatifs

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS BEST LEASE

Société Anonyme au Capital de 30.000.000 de dinars divisé en 30.000 000 actions de 1 Dinar chacune

Siège Social: 54, avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 - Tunis

Registre de Commerce: B132611999

Matricule fiscal: 000MA 647746R

« ISDARAT BEST LEASE 2019-01 » «إصدارات باسٲ ليز 2019-01» Emis sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du **25/03/2017** l'émission de titres participatifs à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Dans le cadre de cette autorisation, Le Conseil d'Administration de BEST LEASE a décidé d'émettre les titres participatifs sans recours à l'Appel Public à l'Epargne à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a donné plein pouvoir à la direction générale pour en fixer les conditions et modalités.

A cet effet, la Direction Générale de BEST LEASE vise par la présente à émettre des titres participatifs d'un montant de 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres, de 100 dinars chacun sans recours à l'Appel Public à l'Epargne selon les caractéristiques suivantes :

Durée	Taux de profit global prévu (*)	Avance annuelle (*)	Complément variable (*)	Remboursement des titres
7 ans	9,5%	9%	0,5%	A la fin de la 7 ^{ème} année

(*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

1. Montant

Le montant total de la présente émission est fixé à 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 100 dinars.

2. Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **30 mars 2019** et clôturés au plus tard le **30 juin 2019**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du **30 juin 2019**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la BEST LEASE à cette date.

3. Objet de l'émission

Le produit de l'émission sera utilisé par BEST LEASE dans le cadre de son activité générale.

- Suite -

4- But de l'émission

L'émission des titres participatifs, a pour objectif le renforcement des fonds propres de la société et le développement de ses ressources.

II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

1. La législation sous laquelle les titres sont créés:

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

2. Dénomination des titres participatifs : « ISDARAT BEST LEASE 2019-01»

« إصدارات باست ليز 2019-01 »

3. Nature des titres : Titres de créance assimilés à des fonds propres.

4. Prix de souscription et d'émission :

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

5. Date de jouissance en profits :

La date de jouissance en profits pour tous les titres émis est fixée au **01 juillet 2019**.

La 1^{ère} date de distribution des profits est fixée au 15/01/2020 pour l'avance et au 15/07/2020 pour le complément variable.

6. Date de règlement :

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription :

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

8. Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs :

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

9. Remboursement :

Tous les titres participatifs émis **seront remboursés à la fin de la 7^{ème} année soit le 30/06/2026** à la valeur nominale.

BEST LEASE ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

10. Durée

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans ;
- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans.

III. REMUNERATION ANNUELLE

La rémunération des titres participatifs est annuelle et prévue à 9,5% de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit:

- Suite -

1. Première partie de la rémunération

Une avance prévue de 9% calculée sur la valeur nominale est payable le **15 janvier de chaque année sur l'exercice écoulé.**

2. Deuxième partie de la rémunération

Un complément variable prévu à 0,5% de la valeur nominale est payable le **15 juillet de chaque année après la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.**

Le résultat net avant impôt est réparti entre porteurs de titres participatifs et actionnaires en fonction de leurs parts respectives dans les fonds propres nets tels que définis par l'article 5 de la Circulaire N° 91-24 du 17 Décembre 1991.

3. La gestion du surplus par rapport au taux de profit global prévu à 9,5% :

Le profit en surplus par rapport au Taux de profit prévisionnel global fixé à 9,5% et qui a été calculé en appliquant la clé de répartition des bénéfices défini ci-haut à 80%-20%, respectivement entre les détenteurs des présents titres participatifs et le gestionnaire, est du droit du gestionnaire au titre de "Prime de Bonification" pour la réalisation de l'objectif de taux de profit global prévu à 9,5%. En outre, le gestionnaire se réserve le droit de loger ce surplus de profit dans un compte de "Réserve Spécial de Lissage de Profit" pour faire face aux éventuelles fluctuations de profit durant la durée de vie des Titres Participatifs émis. Ainsi, BEST LEASE se porte fort pour compenser tout éventuel écart entre les profits estimés et ceux réalisés, après accord de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice y afférent.

IV. CESSION ET TRANSMISSION DES TITRES PARTICIPATIFS

Les titres participatifs émis sont librement cessibles et transmissibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.

V. GARANTIE

Les présents titres participatifs émis ne font l'objet d'aucune garantie particulière.

VI. INFORMATION FINANCIERE

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de BEST LEASE dans les mêmes conditions que les actionnaires de la société.

VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

VIII. JURIDICTION COMPETENTE

Tout litige sera la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1. A cette fin, BEST LEASE élit en son siège sis au 54, Avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 Tunis, Tunisie.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers individuels et consolidés de l'émetteur arrêtés au 31/12/2018 pour tout placement sollicité après le 30/04/2019.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Société d'Articles Hygiéniques « SAH SA »

Société Anonyme au capital de 60.319.165 DT
divisé en 60.319.165 actions de nominal 1 DT entièrement libérées
Siège social : 5 Rue 8610, Zone industrielle La Charguia 1 –Tunis–

1. DECISION A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société SAH SA, tenue le **26/04/2019**, a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 5.026.597 DT pour le porter de 60.319.165 DT à 65.345.762 DT et ce, par l'émission de 5.026.597 actions nouvelles à émettre au prix de 10 DT l'action, soit 1 DT de nominal majorée d'une prime d'émission de 9 DT.

Ces actions seront souscrites selon la parité de **une (1) action nouvelle pour douze (12) actions anciennes** avec un rompu et seront libérées en totalité à la souscription. La société procédera à l'acquisition et l'annulation du droit de souscription rompu.

Les actions nouvelles porteront jouissance à partir du 1^{er} janvier 2019.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire a conféré au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour la constatation et la réalisation de l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé qu'au cas où les souscriptions réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital, le montant de l'augmentation du capital social peut être limité au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée.

2. CARACTERISTIQUES DE L'EMISSION :

La société SAH SA procédera à une augmentation de capital de 5.026.597 DT par souscription en numéraire et par émission de 5.026.597 actions nouvelles.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

SAH procédera à l'acquisition et l'annulation d'un droit de souscription et ce, en vue de respecter la proportion d'exercice des droits de souscription sus mentionnée.

2.1. Prix d'émission des actions nouvelles :

Les actions nouvelles à souscrire à numéraire seront émises à un prix d'émission de 10 DT l'action, soit 1 DT de nominal majoré d'une prime d'émission de 9 DT.

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées intégralement à la souscription.

- Suite -

2.2 - Droit préférentiel de souscription :

La souscription aux 5.026.597 actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de **une (1) action nouvelle pour douze (12) actions anciennes**. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La société SAH SA ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Jouissance des actions nouvelles souscrites :

Les 5.026.597 actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividendes à partir du 01/01/2019.

2.3 - Période de souscription :

La souscription aux 5.026.597 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de une (1) action nouvelle pour douze (12) anciennes et ce, **du 16/05/2019 au 21/06/2019 inclus**¹.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le montant de l'augmentation du capital social peut être limité au montant total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 3 769 948 DT, correspondant à 3 769 948 actions).

2.4 - Etablissements domiciliaires :

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société d'Articles Hygiéniques SA « SAH SA » exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 10 DT, représentant une valeur nominale de 1 DT majorée d'une prime d'émission de 9 DT.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restantes disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions et ce, dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N° 08 002 0006432007640 38 ouvert auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT » Agence Charguia conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du **21/06/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

2.3 - Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces :

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le 21/06/2019 à 16H à MAC SA, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par MAC SA), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

2.4 - Modalités et délais de livraison des titres :

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par l'intermédiaire en Bourse MAC SA en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

2.5 - Mode de placement :

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 60.319.165 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires des droits de souscription en Bourse.

3 BUT DE L'EMISSION :

Cette augmentation permettrait la réalisation d'une partie des investissements envisagés par le Groupe dans le cadre de sa stratégie d'expansion géographique et de diversification.

4 RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES :

4.3 Droits attachés aux valeurs mobilières offertes :

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires proportionnellement au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions sans limitations, sauf exceptions légales.

4.4 Régime de négociabilité :

Les actions sont librement négociables en Bourse.

4.5 Régime fiscal applicable : Droit commun

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er Janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

- Suite -

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10.000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

2.3 Marché des titres :

Les actions de la société SAH SA sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

2.4 Cotation en Bourse des actions anciennes :

Les 60.319.165 actions anciennes composant le capital actuel de la société SAH SA inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **16/05/2019**, droits de souscription détachés.

2.5 Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire :

Les 5.026.597 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2018, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

2.6 Cotation en Bourse des droits de souscription :

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu **du 16/05/2019 au 21/06/2019 inclus**¹.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

2.7 Tribunaux compétents en cas de litiges :

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1.

2.8 Prise en charge par Tunisie Clearing :

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007610108» durant la période de souscription préférentielle soit du **16/05/2019 au 21/06/2019 inclus**².

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007610116» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par MAC SA-Intermédiaire en Bourse.

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du **21/06/2019** sont informés que ces derniers procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° 19-1028 en date du 30/04/2019, du document de référence « SAH-SA 2019 » enregistré par le CMF sous le N° 19-003 en date du 30/04/2019 et des états financiers individuels et consolidés de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30/04/2019.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais, auprès de MAC SA - Intermédiaire en Bourse sis au Rue du Lac Constance –1053- Les Berges du Lac et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn

Les états financiers individuels et consolidés de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 Décembre 2018 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2019.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Société « LAND'OR »

Société Anonyme au capital de 4 846 875 dinars divisé en 4 846 875 actions
de valeur nominal 1 dinar entièrement libérées

Registre de Commerce : B112211997

Siège social : Bir Jedid – 2054 Khelidia Tunisie

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société LAND'OR SA tenue le **01/04/2019** a décidé d'augmenter le capital social de la société de **5 452 935 dinars** pour le porter de **4 846 875 dinars à 10 299 810 dinars** en deux opérations simultanées de la manière suivante :

- Une augmentation de capital en numéraire d'un montant de **4 846 875 dinars avec maintien du droit préférentiel de souscription**, et ce, par la création de **4 846 875 nouvelles actions** ordinaires de valeur nominal de 1 dinar à souscrire en numéraire à raison **d'une (1) action nouvelle pour une (1) action ancienne, au prix d'émission de 8,250 dinars chacune**, soit 7,250 dinars de prime d'émission. Ladite AGE a décidé si les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration pourra utiliser les facultés suivantes ou certaines d'entre elles :
 - Limiter le montant de l'augmentation de capital au montant souscrit à condition que celui-ci atteigne $\frac{3}{4}$ du montant de l'augmentation envisagée
 - Redistribuer entre les actionnaires les actions non souscrites
 - Offrir au public totalement ou partiellement les actions non souscrites.
- Une augmentation de capital en numéraire d'un montant de **606 060 dinars, avec suppression du droit préférentiel de souscription**, et ce, par l'émission de **606 060 actions nouvelles** d'une valeur nominale 1 dinar, à émettre au prix d'émission de 8,250 dinars, soit une prime d'émission de 7,250 dinars. Ladite AGE a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription et de réserver l'augmentation de capital au profit du fonds d'investissement Maghreb Private Equity IV (MPEF IV).

Par ailleurs l'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires pour réaliser l'augmentation de capital et d'en fixer les modalités.

Le Conseil d'Administration du **05 Avril 2019** a décidé que les 5 452 935 actions porteront jouissance en dividende à partir du **1^{er} janvier 2019**.

- Suite -

BUT DE L'EMISSION

Cette augmentation de capital a pour objectif de :

- Financer les investissements de la société qui portent sur une extension de la capacité de production en Tunisie et l'installation d'une unité industrielle au Maroc ;
- Réduire l'endettement à court terme de la société et assainir son bilan financier ;
- Améliorer la trésorerie.

CARACTERISTIQUES DE L'OPERATION

Le capital social de la société LAND'OR sera augmenté de **5 452 935 dinars** répartis comme suit :

- **4 846 875 actions nouvelles** à souscrire en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
- **606 060 actions nouvelles** à souscrire en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Les deux opérations possèdent les caractéristiques suivantes :

- Prime d'émission : 7,250 dinars
- Prix de souscription : 8,250 dinars
- Catégorie des actions : ordinaire
- Forme des actions : nominative

❖ Augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription

Le capital social sera augmenté de 4 846 875 dinars par la création de 4 846 875 actions nouvelles à souscrire en numéraire.

Prix d'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au prix d'émission de 8,250 dinars par action, soit 1 dinar de valeur nominale et 7,250 dinars de prime d'émission. Les actions nouvelles à souscrire seront libérées intégralement lors de la souscription.

Droit préférentiel de souscription

La souscription aux 4 846 875 actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible:** La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison **d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne**. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. LAND'OR ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible:** En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

- Suite -

Période de souscription

La souscription aux 4 846 875 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison **d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne**, et ce du **20/05/2019 au 28/06/2019 inclus**¹.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires, et ce, du **01/07/2019 au 05/07/2019 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce du **08/07/2019 au 12/07/2019 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 3 635 156 dinars, correspondant à 3 635 156 actions).

Etablissements domiciliataires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société LAND'OR exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant en numéraire, il devra être versé par action souscrite le montant de 8,250 dinars, représentant un nominal de 1 dinar et une prime d'émission de 7,250 dinars.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans les comptes indisponibles n° 141 151 15300700086187 ouvert auprès de la Banque de l'Habitat agence Bir El Kassaa et n°059 030 00050087359070 ouvert auprès de la Banque de Tunisie, agence du siège, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **28/06/2019 à 17H** à AFC ou Tunisie Valeurs.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par AFC ou Tunisie Valeurs), Intermédiaires en Bourse, via l'Espace Adhérents de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **28/06/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Les demandes de souscription essentiellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription en annexe, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation (autre que celle délivrée lors de la souscription) portant sur le nombre de titres souscrits par Tunisie Clearing, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 4 484 875 actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits de souscription en bourse.

Jouissance des actions nouvelles :

Les actions nouvelles souscrites (4 846 875 actions) porteront jouissance en dividendes à compter du **1^{er} janvier 2019**.

❖ Augmentation de capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription

Conjointement à l'émission d'actions en numéraire avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription, le capital social sera augmenté d'un montant de 606 060 dinars réservé au profit du Fonds d'investissement Maghreb Private Equity IV (MPEF IV). Cette augmentation sera réalisée par la suppression du Droit Préférentiel de Souscription au profit dudit Fonds.

Les raisons inhérentes à la suppression du droit préférentiel de souscription au profit de MPEF IV est de favoriser une meilleure institutionnalisation du capital de la société d'améliorer ses normes de gouvernance et de tirer avantage de l'apport financier et stratégique du nouveau partenaire.

Prix d'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au prix d'émission de 8,250 dinars par action, soit 1 dinar de valeur nominale et 7,250 dinars de prime d'émission. Les actions nouvelles à souscrire seront libérées intégralement lors de la souscription.

Droit préférentiel de souscription

La souscription aux 606 060 actions nouvelles émises en numéraire est réservée au profit du fonds d'investissement Maghreb Private Equity IV (MPEF IV).

Période de souscription

La souscription aux 606 060 actions nouvelles émises en numéraire réservée au fonds MPEF IV est ouverte du **20/05/2019** au **12/07/2019 inclus**.

Etablissements domiciliaires

Les souscriptions seront reçues et les versements effectués sans frais dans les comptes indisponibles n° 141 151 15300700086187 ouvert auprès de la

Banque de l'Habitat agence Bir El Kassaa et n°059 030 00050087359070 ouvert auprès de la Banque de Tunisie, agence du siège.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 8,250 dinars, représentant un nominal de 1 dinar et une prime d'émission de 7,250 dinars.

Modalités et délais de livraison des titres

La souscription à l'augmentation de capital sera constatée par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits, délivrée par la Société émettrice, sur présentation d'un Bulletin de souscription.

Jouissance des actions émises

Les actions nouvelles souscrites (606 060 actions) porteront jouissance en dividendes à compter du **1^{er} janvier 2019**.

- Suite -

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES

Droits attachés aux valeurs mobilières émises

Chaque action donne droit, dans le partage des bénéfices, comme dans la propriété de l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Tout actionnaire bénéficie d'un nombre de voix proportionnel aux actions qu'il détient. L'actionnaire vote personnellement ou par l'intermédiaire de son représentant pour la totalité de ses actions. Il ne peut donner mandat de vote sur une partie de ses actions.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables en Bourse.

Régime fiscal applicable

La législation actuelle en Tunisie prévoit :

- L'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Les actions de la société LAND'OR sont négociables sur le marché alternatif de la cote de la Bourse de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotations en Bourse des actions anciennes

Les 4 846 875 actions anciennes composant le capital actuel de la société LAND'OR inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du **20/05/2019**, droits de souscription détachés.

- Suite -

Cotation en bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 5 452 935 nouvelles actions à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2018, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **20/05/2019** au **28/06/2019 inclus***. Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir lors de la présente opération sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007510068» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007510050» durant la période de souscription préférentielle soit du **20/05/2019** au **28/06/2019 inclus***.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **28/06/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par Tunisie Clearing.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°19-1027 en date du 29/04/2019, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès du siège de la société LAND'OR (Bir Jedid – 2054 Khelidia), de l'AFC (Carré de l'Or Les Jardins du Lac II- 1053 Les Berges du Lac 2), de Tunisie Valeurs (Immeuble INTEGRA – Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène) et sur le site Internet du CMF (www.cmf.com.tn).

Les états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2018 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 30 Avril 2019.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2019. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2018 pour tout placement sollicité après le 30/04/2019.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Banque Nationale Agricole « BNA »

Société Anonyme au capital de 176 000 000 dinars
divisé en 35 200 000 actions de nominal 5 dinars
Siège social : Avenue Mohamed V - 1001 – Tunis

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus
d'émission relatif à l'augmentation du capital de la BNA
de 176 000 000 dinars à 320 000 000 dinars

Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **06/03/2019** a décidé d'augmenter le capital de la Banque Nationale Agricole « BNA » d'un montant de **144 000 000 DT** pour le porter de **176 000 000 DT à 320 000 000DT** en deux opérations simultanées de la manière suivante :

- Une augmentation du capital en numéraire d'un montant de **140 800 000DT** et ce, par l'émission de 28 160 000 actions nouvelles au prix de **douze (12) dinars chacune**, soit cinq (5) dinars de valeur nominale et sept (7) dinars de prime d'émission. Ces actions seront souscrites selon la parité de **quatre (4) actions nouvelles pour cinq (5) actions anciennes**. Ces actions seront libérées en totalité à la souscription, en numéraire ou par compensation avec des créances certaines, échues et dont le montant est connu par la Banque ;
- Une augmentation du capital par incorporation de réserves d'un montant de **3 200 000DT** et ce, par l'émission de 640 000 actions nouvelles d'une **valeur de 5DT chacune**, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en Bourse et ce, à raison d'une **(1) action nouvelle gratuite pour cinquante cinq (55) actions anciennes**.

Les nouvelles actions porteront jouissance à compter du 1^{er} janvier 2019.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé, qu'au cas où les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital en numéraire :

- Les actions de numéraire non souscrites pourraient être totalement ou partiellement redistribuées entre les actionnaires ;
- Les actions de numéraire non souscrites pourraient être offertes au public totalement ou partiellement ;
- Le montant de l'augmentation du capital social, en numéraire, peut être limité au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les $\frac{3}{4}$ au moins de l'augmentation proposée.

- Suite -

Caractéristiques de l'émission

Le capital social sera augmenté de 144 000 000DT réparti comme suit :

- 140 800 000DT par souscription en numéraire et émission de 28 160 000 actions nouvelles ;
- 3 200 000DT par incorporation de réserves et attribution de 640 000 actions nouvelles gratuites.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et de la catégorie ordinaire.

1. Augmentation du capital en numéraire

Le capital social sera augmenté de 140 800 000DT par la création de 28 160 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire ou par compensation de créances certaines, échues et dont le montant est connu par la Banque.

L'opération de compensation de ces créances certaines, revenant à l'Etat Tunisien et aux établissements publics sera effectuée par l'émission de 14 145 648 actions nouvelles détaillée comme suit :

Dotation de l'Etat Tunisien (mD)	Dotation inscrite au niveau des	Montant à convertir (mD)	Correspondant à un nombre d'actions de 14 145 648 à souscrire par l'Etat Tunisien et les Entreprises publiques selon la parité 4 actions nouvelles pour 5 anciennes détenues
133 000*	Capitaux propres	90 277	
160 000**	Engagements hors bilan	79 471	
Total		169 748	

*cf Document de référence « BNA 2019 » page 133 paragraphe 4.13.1

** cf Document de référence « BNA 2019 » page 135 paragraphe 5.1.2

Le reliquat des actions par rapport aux 28 160 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire, soit 14 014 352 actions seront souscrites par les anciens actionnaires, autres que l'Etat Tunisien et les Entreprises publiques.

Ainsi, le montant de l'opération s'élève à 337 920 000DT (dont 169 748 000DT à libérer par compensation des créances revenant à l'Etat Tunisien). Le montant à lever sur le marché financier s'élèvera à 168 172 000DT.

(en mD)	Conversion des dotations de l'Etat Tunisien	Souscription en numéraire	Total
Valeur nominale	70 728	70 072	140 800
Prime d'émission	99 020	98 100	197 120
Total	169 748	168 172	337 920

Prix d'émission

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de douze dinars (12DT) l'action soit la valeur nominale de l'action cinq (5) dinars, majorée d'une prime d'émission de sept (7) dinars. Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées en numéraire ou par compensation avec des créances certaines, échues et dont le montant est connu par la Banque.

Droit préférentiel de souscription

La souscription aux 14 014 352 actions nouvelles (le reliquat des actions par rapport au 28 160 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire) sera réservée à titre préférentiel aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel, autres que l'Etat Tunisien et les Entreprises publiques ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscriptions en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

A titre irréductible : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de quatre (04) actions nouvelles pour cinq (05) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les

- Suite -

- rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La Banque Nationale Agricole ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux 28 160 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de quatre (04) actions nouvelles pour cinq (05) actions anciennes et ce, **du 15/04/2019 au 21/06/2019 inclus**¹.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, **du 27/06/2019 au 03/07/2019 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce **du 08/07/2019 au 12/07/2019 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 105 600 000 dinars, correspondant à 21 120 000 actions).

Etablissements domiciliataires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Banque Nationale Agricole exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant en numéraire, il devra être versé par action souscrite le montant de 5 DT, représentant la valeur nominale de l'action majoré de 7 DT de prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N°03 025 155 0321 000077 31 ouvert auprès de la BNA – Agence Les Berges du lac conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement livraison titres contre espèces :

Les souscripteurs en numéraire à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **21/06/2019 à 17H** à BNACAPITAUX. Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par BNA CAPITALAUX),

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **21/06/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

l'Espace Adhérent de TUNISIE CLEARING et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire sera effectué via la compensation interbancaire de TUNISIE CLEARING et ce, à une date qui sera précisée par un avis de TUNISIE CLEARING.

Les demandes de souscription essentiellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription en annexe, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

Modalités et délais de délivrance des titres :

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par BNA CAPITAUX, en sa qualité d'Intermédiaire Agrée Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 35 200 000 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse.

1. Augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites

Montant

Conjointement à l'émission d'actions en numéraire, le capital social sera augmenté par l'incorporation de **3 200 000DT** à prélever sur les réserves de la banque et la création de 640 000 actions nouvelles, d'une valeur de 5DT chacune, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en bourse à raison d'une **(1) action nouvelle gratuite pour cinquante cinq (55) actions anciennes**.

Droit d'attribution

Les actions gratuites seront attribuées aux anciens actionnaires détenteurs des 35 200 000 actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits d'attribution en Bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour cinquante cinq (55) actions anciennes.

L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **15/04/2019**.

Jouissance des actions nouvelles souscrites

Les actions nouvelles gratuites (640 000 actions) et les actions nouvelles souscrites (28 160 000 actions) porteront jouissance en dividende à compter du **1^{er} janvier 2019**.

But de l'émission

Cette augmentation qui permettrait :

- de renforcer les fonds propres nets de base de la Banque ;
- d'améliorer la liquidité de la Banque ; et
- d'appuyer les choix structurants et le plan de développement et de modernisation de la Banque.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES TITRES EMIS

Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre d'actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables en bourse.

- Suite -

Régime fiscal applicable : Droit commun

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères. Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Les actions de la Banque Nationale Agricole sont négociables sur le marché des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur les marchés étrangers.

Cotation en bourse des actions anciennes

Les 35 200 000 actions anciennes composant le capital actuel de la Banque Nationale Agricole inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **15/04/2019**, droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 28 160 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire ou par compensation de créances seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2018, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des actions nouvelles gratuites

Les 640 000 actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir de l'ouverture de l'attribution, soit le **15/04/2019**, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2018, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

- Suite -

Cotation en Bourse des droits de souscription et des droits d'attribution

Les négociations en bourse sur les droits de souscription auront lieu du **15/04/2019 au 21/06/2019 inclus**¹

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Les négociations en Bourse sur les droits d'attribution commenceront à partir du **15/04/2019**.

Tribunaux compétents en cas de litiges

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis 1.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les droits de souscription seront pris en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0003100799 durant la période de souscription préférentielle soit du **15/04/2019 au 21/06/2019 inclus**².

Les droits d'attribution seront pris en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0003100815 à partir du **15/04/2019**.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0003100807 à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, TUNISIE CLEARING assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 19-1024 en date du 29/03/2019, du document de référence « BNA 2019 » enregistré par le CMF sous le n° 19-001 en date du 29/03/2019, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2019 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30/04/2019.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de la BNA – Avenue Mohamed V 1001 Tunis, de la BNA CAPITALAUX Intermédiaire en bourse – Complexe le Banquier, Avenue Tahar HADDAD Les Berges du lac 1053 Tunis, de MAC SA – Intermédiaire en bourse - Green Center Bloc C 2ème étage Rue du Lac Constance, Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et le site internet de la BNA www.bna.com.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2019 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site interne respectivement au plus tard le 20/04/2019 et le 30/04/2019.

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **21/06/2019** sont informés que ces derniers procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2019. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2019.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «TLF 2019-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING ET FACTORING réunie le **27/04/2018** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **27/03/2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire « TLF 2018-2 » d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7,50% brut l'an au minimum et 8,90% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Toutefois, suite au décalage accusé dans la réalisation de l'émission et compte tenu de l'augmentation du taux directeur par la BCT à deux reprises, le Conseil d'Administration tenu en date du **28/08/2018** a révisé les conditions de l'émission envisagée comme suit :

- Montant : 20 MDT susceptible d'être porté à 30 MDT ;
- Taux variable : TMM + 2% brut l'an au minimum et TMM + 3% brut l'an au maximum ;
- Taux fixe : 9% brut l'an au minimum et 12% brut l'an au maximum ;
- Durée : de 5 à 10 ans.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 11,40% brut l'an et/ou TMM+2,70% sur 5 ans.
- Catégorie B : 11,70% brut l'an et/ou TMM+3,00% brut l'an sur 7 ans dont 2 années de grâce.

Par ailleurs, et compte tenu de l'opération d'augmentation de capital entreprise en fin d'année, l'émission de l'emprunt « TLF 2018-2 » a été reportée en 2019. De ce fait, la dénomination de l'emprunt obligataire est désormais « TLF 2019-1 ».

- Suite -

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

L'emprunt obligataire « TLF 2019-1 » est d'un montant de 20 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 Millions de dinars, divisé en 200 000 obligations, susceptibles d'être portés à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « TLF 2019-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions au présent emprunt obligataire seront ouvertes le **24/04/2019** et clôturées sans préavis au plus tard le **28/06/2019**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/06/2019**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/06/2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **15/07/2019** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **24/04/2019** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission

TUNISIE LEASING ET FACTORING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING ET FACTORING a prévu pour l'année 2019 des mises en force qui s'élèvent à 646 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 120 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 20 millions susceptibles d'être portés à 30 millions de dinars, objet de la présente émission), 226,5 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « TLF 2019-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des obligations** : Les obligations seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.
- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE LEASING ET FACTORING.

- Suite -

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/06/2019**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **28/06/2019** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations «**TLF 2019-1**» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

*Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,70% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **270 points** de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

* Taux fixe : Taux annuel brut de **11,40%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :

*Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +3,00% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **300 points** de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

*Taux fixe : Taux annuel brut de **11,70%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/06/2024** pour la catégorie A et le **28/06/2026** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **28 juin** de chaque année.

- Suite -

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **28/06/2020**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **28/06/2020** et le premier remboursement en capital aura lieu le **28/06/2022**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **11,40%** l'an pour la catégorie **A** et de **11,70%** l'an pour la catégorie **B**.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

- Catégorie A :

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Mars 2019 à titre indicatif, qui est égale à 7,132% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 9,832%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,70%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- Catégorie B :

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Mars 2019 à titre indicatif, qui est égale à 7,132% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,132%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **3,00%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Les obligations de l'emprunt obligataire «**TLF 2019-1**» sont émises selon deux catégories :

- une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- une catégorie B sur une durée de **7 ans dont deux années de grâce**.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme **des durées pondérées** par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie **A** et **5 ans** pour la catégorie **B**.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,621 années** pour la catégorie A et **3,989 années** pour la catégorie B.

- Suite -

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB** (tun) à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **27/03/2019**.

Notation de la société :

En date du **12 décembre 2018**, Fitch Ratings a révisé à la baisse la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing et Factoring de BBB+ à **BBB** (tun) avec perspective stable et sa note à court terme de F2 à **F3** (tun).

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars (1000 dinars).

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **TLF 2019-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de

- Suite -

l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis, ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « **TLF 2019-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage, dès la clôture de l'emprunt « **TLF 2019-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération « TLF 2019-1 » visée par le CMF en date du **08 avril 2019** sous le n°**19/1025** et du document de référence « TUNISIE LEASING ET FACTORING 2018 » enregistré auprès du CMF en date du **11/10/2018** sous le n°**18-007**, des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing et Factoring relatifs au premier trimestre de l'exercice 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2019 ainsi que de ses états financiers relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2019.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING ET FACTORING - Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunisie Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra – Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2019 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2019 et le 30 avril 2019.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activités de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2019. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2019. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «Attijari Leasing 2019-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de Attijari Leasing réunie le **19 avril 2018** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés dans la limite de 80 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal de 1 an, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari Leasing réuni le **4 octobre 2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 30 millions de dinars et a délégué au Directeur Général les pouvoirs pour fixer les conditions définitives dudit emprunt.

A cet effet, le Directeur Général de Attijari Leasing a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « Attijari Leasing 2019-1 » comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 millions de dinars ;
- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 11,00% ;
- Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,75%.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 de dinars, divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à un maximum de 300 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **25 mars 2019** et clôturées au plus tard le **10 juin 2019**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant de l'émission (30 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10 juin 2019**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

- Suite -

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10 juin 2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **24 juin 2019** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société. Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 25 mars 2019 auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sise à Rue des lacs de Mazurie -1053 les Berges du Lac.

But de l'émission

Cet emprunt obligataire rentre dans le cadre de la mobilisation des fonds nécessaires à la réalisation du financement prévu au titre de l'année 2019 des opérations de leasing mobiliers et immobiliers qui s'élèvent à 320 millions de dinars. En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu au titre de l'année 2019 est de 80 millions de dinars.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « Attijari Leasing 2019-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaires.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, Attijari Intermédiation.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10 juin 2019**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **10 juin 2019** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- ✓ Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 11,00% brut par an ;
- ✓ Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,75% brut par an.

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

Taux fixe :

11,00% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :**

Taux variable :

- Suite -

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **juin** de l'année N-1 au mois de **mai** de l'année N.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et la Catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **10 juin 2024** pour la Catégorie A et la Catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paie ment :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **10 juin** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **10 juin 2020**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **10 juin 2020** pour les catégories A et B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de 11,00% l'an pour le présent emprunt.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de février 2019 (à titre indicatif) qui est égale à 6,977%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 9,727% pour la Catégorie B.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,75% pour la Catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de **5 ans** pour la Catégorie A et la Catégorie B.

- **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt « Attijari Leasing 2019-1 » est de **3 années** pour la Catégorie A et la Catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les obligations de la Catégorie A du présent emprunt est de **2,632 années**.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

- Suite -

Notation de la société :

Le 24 mars 2016, Fitch Ratings a confirmé les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Le 21 mars 2018, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé de nouveau les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note « **BB+** » (tun) à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du 21/01/2019.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire « Attijari Leasing 2019-1 » est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, auprès de Attijari Intermédiation.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les porteurs des obligations peuvent se réunir en une Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires. L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant de l'Assemblée Générale des porteurs des obligations a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «Attijari Leasing 2019-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par l'intermédiaire en bourse, Attijari Intermédiation.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférents.

Marché des titres

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse, Attijari Intermédiation, de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «Attijari Leasing 2019-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Attijari Leasing s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «Attijari Leasing 2019-1» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- Suite -

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les banques et les établissements de financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux de fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « Attijari Leasing 2019-1 » visée par le CMF en date du 07/03/2019 sous le numéro 19-1021, du document de référence « Attijari Leasing 2018 » enregistré par le CMF en date du 31/12/2018 sous le n°18-011, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2019 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2019.

La présente note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès d'Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy-1053 Les Berges du Lac et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2019 de l'émetteur et ses états financiers relatifs à l'exercice 2018 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2019 et le 30 avril 2019.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société Carthage Médical –Centre International Carthage Medical-

Siège social : Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir

Messieurs les actionnaires du Société Carthage Médical «Centre International Carthage Medical», sont invités à assister à l'AGO qui se tiendra le 30/06/2019 à 10h00 du matin au siège de la société pour délibérer sur l'ordre de jour suivant :

- 1- Lecture du rapport de gestion2018.
- 2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018.
- 3- Approbation des états financiers 2018.
- 4- Approbation des conventions réglementées mentionnées dans le rapport spécial du Commissaire aux Comptes.
- 5- Affectation des résultats de l'exercice 2018.
- 6- Quitus aux administrateurs.
- 7- Fixation des jetons de présence.
- 8- Questions diverses.

AVIS DE SOCIETES

Projet des résolutions AGO

Société Carthage Médical –Centre International Carthage Medical-
Siège social : Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir

Projet de résolutions de la Société Carthage Médical « Centre International Carthage Medical » à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 juin 2019.

PREMIERE RESOLUTION

Après présentation des états financiers et lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale approuve les états financiers relatifs à l'exercice 2018 dégageant un total bilan de 35 166 094,488 Dinars et un résultat bénéficiaire de 634 497,909 Dinars et approuve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2018.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à..... des actionnaires présents ou régulièrement représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

Après lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2018, l'Assemblée Générale approuve toutes les conventions réglementées qui y sont mentionnées sans réserve aucune.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à..... des actionnaires présents ou régulièrement représentés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire relatif à l'exercice 2018 qui s'établit à 634 497,909 Dinars en résultats reportés.

- Suite -

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents ou régulièrement représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus définitif et sans réserve aucune aux administrateurs pour leurs activités au titre de l'exercice 2018.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents ou régulièrement représentés.

CINQUIEME RESOLUTION

Conformément à l'article 24 des statuts et suite à la proposition faite par le Conseil d'administration pour accorder un montant de 3 000 Dt comme jetons de présence.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer les jetons de présence à trois mille dinars (3 000 Dt) brut par administrateur et par année.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents ou régulièrement représentés.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire donne au porteur de tous extraits ou copies du présent procès-verbal ainsi que des toutes expéditions, copie ou extrait d'acte ou pièce y relatif, tout pouvoir à l'effet de remplir les formalités légales de publicité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents ou régulièrement représentés.

AVIS DE SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

SANIMED

Siège social : Route de Gremda Km 10,5 - BP 68 Marquez Sahnoun 3012 Sfax- Tunisie

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 31 mai 2019, la Société SANIMED- publie ci-dessous :

1. Les résolutions adoptées,
2. Le Bilan après affectation du résultat comptable,
3. L'état d'évolution des capitaux propres.

1. Les résolutions adoptées

1^{ière} résolution :

Après lecture du rapport de gestion à l'Assemblée sur l'exercice 2018, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport de gestion dans son intégralité et dans tous ses détails.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

2^{ème} résolution :

Après lecture et approbation du rapport de gestion et après lecture du rapport général des Co-Commissaires aux comptes sur l'exercice 2018, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve en outre les choix et méthodes adoptés lors de l'établissement desdits états financiers ainsi que les opérations et mesures qui y sont traduites qui font ressortir pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 un résultat net bénéficiaire s'élevant à 993 092 dinars.

Cette résolution est adoptée à la majorité

3^{ème} résolution :

Après lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes établi en exécution des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, l'assemblée Générale Ordinaire approuve les opérations et conventions citées par ce rapport spécial .

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

- Suite -

4^{ème} résolution :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les bénéfices de l'exercice 2018 comme suit :

Bénéfice net de l'exercice 2018	993 092
(+) Résultats reportés	
Base de calcul de la réserve légale	993 092
(-) Réserves légales (5%)	49 655
Réserve Facultative	943 437
Résultat à reporter	

Cette résolution est adoptée à la majorité

5^{ème} résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

6^{ème} résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe à 90.000 dinars, le montant brut annuel des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2018.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne pouvoir au conseil d'administration de répartir le montant global des jetons de présence au titre de l'exercice 2018 fixé ci-dessus sur les membres du conseil d'administration de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

7^{ème} résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée, tout pouvoir, pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

- Suite -**2. Le Bilan après affectation du résultat comptable**

Bilan arrêté au 31 décembre 2018			
(Exprimé en dinars)			
ACTIFS	NOTES	31/12/2018	31/12/2017
ACTIFS NON COURANTS :			
Actifs Immobilisés			
Immobilisations Incorporelles	IV.1	237 436	209 628
Amortissement des Immobilisations Incorporelles	IV.2	(191 960)	(167 301)
		45 476	42 328
Immobilisations Corporelles	IV.3	87 337 750	66 704 473
Amortissement des Immobilisations Corporelles	IV.4	(26 415 973)	(22 673 301)
		60 921 777	44 031 171
Immobilisations Financières	IV.5	2 811 610	3 448 062
Provisions	IV.6	(700 000)	(700 000)
		2 111 610	2 748 062
Total des Actifs Immobilisés		63 078 863	46 821 561
Autres Actifs non Courants	IV.7	615 255	303 479
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		<u>63 694 119</u>	<u>47 125 039</u>
ACTIFS COURANTS			
Stocks	IV.8	29 824 250	21 774 864
Provisions	IV.9	(1 079 192)	(979 192)
		28 745 059	20 795 673
Clients et Comptes Rattachés	IV.10	15 997 798	12 415 112
Provisions	IV.11	(1 673 597)	(1 528 891)
		14 324 201	10 886 220
Autres Actifs Courants	IV.12	10 727 276	6 855 961
Liquidités et Equivalents de Liquidités	IV.13	3 146 433	4 652 721
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		56 942 969	43 190 576
TOTAL DES ACTIFS		120 637 087	90 315 615

- Suite -

Bilan arrêté au 31 décembre 2018			
(Exprimé en dinars)			
CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	NOTES	31/12/2018	31/12/2017
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	IV.14	13 751 600	13 751 600
Réserves	IV.15	7 973 341	5 555 860
Résultats Reportés	IV.16	0	0
Autres Capitaux Propres	IV.17	13 428 688	13 439 460
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT		<u>35 153 628</u>	<u>32 746 919</u>
Résultat de l'exercice		0	2 168 389
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION		<u>35 153 628</u>	<u>34 915 308</u>
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts	IV.18	36 802 924	24 787 452
Provisions pour risques et charges		60 000	
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		36 862 924	24 787 452
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et Comptes Rattachés	IV.19	27 036 875	15 314 992
Autres Passifs Courants	IV.20	2 582 292	2 853 653
Concours Bancaires et Autres Passifs Financiers	IV.21	19 001 368	12 444 209
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		48 620 536	30 612 855
TOTAL DES PASSIFS		85 483 459	55 400 307
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES & PASSIFS		120 637 087	90 315 615

- Suite -

3. L'état d'évolution des capitaux propres

	Capital Social	Autres capitaux propres	Réserve légale	Réserve spéciale d'investissement	Subventions d'investissement*	Modification comptables	Dividendes	Résultat reportés	Réserves facultatives	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2017 avant affectation 2017	13 751 600	13 385 600	1 108 467	0	53 859	0	0	0	4 447 393	2 168 390	34 915 309
Affectation et imputation de résultat (selon L'AGO 05/06/2018)			108 419				744 000		1 315 970	(2 168 390)	0
subventions d'investissements inscrites en résultat 2018					(10 772)						(10 772)
Distribution des dividendes							(744 000)				(744 000)
Résultat de l'exercice 2018										993 092	993 092
Solde au 31/12/2018 avant affectation 2018	13 751 600	13 385 600	1 216 886	0	43 087	0	0	0	5 763 363	993 092	35 153 629
Affectation et imputation de résultat (selon L'AGO du 31/05/2019)			49 655						943 437	(993 092)	
Solde au 31/12/2018 avant affectation 2018	13 751 600	13 385 600	1 266 541	0	43 087	0	0	0	6 706 800	0	35 153 629

AVIS DE SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD
« MPBS »

Siège Social : Route de Gabès Km 1,5 - SFAX

Suite à la réunion de son assemblée générale ordinaire en date du 15 Juin 2019 ; la société MPBS publie ce qui suit :

1. Les résolutions adoptées,
2. Le bilan après affectation du résultat comptable,
3. L'état d'évolution des capitaux propres.

1/Les résolutions adoptées par l'assemblée Générale ordinaire**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la Société « MPBS » et du groupe « MPBS », et les rapports du Commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2018, et après examen des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2018, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans toutes ses parties, ainsi que les états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2018 tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'Administration.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou dûment représentés

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire adopte la proposition du Conseil d'Administration d'affectation du résultat qui se présente comme suit :

<i>Résultat de l'exercice 2018</i>	3 113 785,088
<i>Résultats reportés antérieurs</i>	7 943 038,896
<i>Sous total</i>	11 056 823,984
<i>Réserve légale 5%</i>	-67 650,000
<i>Réserve Spéciale de réinvestissement</i>	- 1 000 000,000
<i>Réserves ordinaires</i>	- 5 000 000,000
<i>Résultats reportés (antérieurs à 2014)</i>	896 201,829
<i>Résultats reportés (soumis à RS en cas de distribution)</i>	4 092 972,155

En application des dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour la gestion de l'année 2014 et des dispositions de l'article 46 de la loi 2017-66 du 18 décembre 2017, l'impôt de 10% sur les distributions de dividendes ne s'applique pas aux opérations de distribution de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société au 31 décembre 2013.

L'assemblée générale ordinaire prend acte des dispositions ci-dessus mentionnées et constate que les fonds propres exonérés de l'impôt en cas de leur distribution sont détaillés comme suit :

<i>Résultats reportés (antérieurs à 2014)</i>	896 201,829
<i>Prime d'émission</i>	3 124 760,000
<i>TOTAL</i>	4 020 961,829

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire décide de distribuer un dividende de 200 millimes par action correspondant à la somme globale de 1 420 650 Dinars, prélevée sur la prime d'émission. Ainsi, l'assemblée générale ordinaire précise que les dividendes distribués de 1 420 650 Dinars sont de ce fait hors champ d'application de la retenue à la source sur les dividendes.

La mise en paiement des dividendes est fixée pour la date du 10 juillet 2019

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou dûment représentés

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire approuve les conventions prévues par les articles 200 et 475 du CSC, dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2018.

- Suite -

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou dûment représentés

Les actionnaires et administrateurs intéressés n'ont pas participé aux votes respectivement sur chacune de ces conventions.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice 2018.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou dûment représentés

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire décide d'allouer des jetons de présence à hauteur de 8.000 Dinars Brut par administrateur au titre de l'exercice 2018.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou dûment représentés

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou dûment représentés

- Suite -

2/Le bilan après affectation du résultat comptable

ACTIFS	31-déc-18	31-déc-17	CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31-déc-18	31-déc-17
<u>Immobilisations incorporelles</u>	446 231,959	437 831,959	Capital social	14 206 500,000	13 530 000,000
Moins: amortissements	-398 880,822	-355 610,924	Réserves légales	1 420 650,000	1 353 000,000
	47 351,137	82 221,035	Prime d'émission	1 704 110,000	3 124 760,000
<u>Immobilisations corporelles</u>	25 326 935,122	24 941 523,427	Autres capitaux propres	160 996,476	113 014,872
			Reserve ordinaire	5 000 000,000	
Moins: amortissements	-13 292 874,471	-11 887 741,831	Réserves spéc. réinvest.	1 000 000,000	650 000,000
	12 034 060,651	13 053 781,596	Résultats reportés	4 989 173,984	7 969 538,896
<u>Immobilisations financières</u>	4 276 766,562	3 481 684,582	Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	28 481 430,460	26 740 313,768
Moins: provisions			Résultat de l'exercice		
	4 276 766,562	3 481 382,661			
Total des actifs immobilisés	16 358 178,350	16 617 687,213	Total cap. propres après affectation	28 481 430,460	26 740 313,768
Autres actifs non courants	15 123,334	31 511,667	PASSIFS		
Total actifs non courants	16 373 301,684	16 649 198,880	Passifs non courants		
ACTIFS COURANTS			Emprunts	3 128 918,610	3 237 866,810
Stocks	11 760 111,301	11 190 497,665	Autres passifs financiers	0,000	0,000
	11 760 111,301	9 589 168,616	Provision	50 000,000	50 000,000
Clients et comptes rattachés	20 667 781,179	17 583 719,119	Total des passifs non courants	3 178 918,610	3 287 866,810
Provisions	-790 386,331	-552 571,369	Passifs courants		
	19 877 394,848	17 031 147,750	Fournisseurs	6 480 346,329	12 227 750,858
Autres actifs courants	1 753 032,241	3 240 905,461	Autres passifs courants	2 455 237,273	2 406 933,880
Placement et autres actifs financiers	2 052 580,496	2 049 423,142	Concours bancaires et autres passifs financiers	11 879 921,888	5 672 047,107
Liquidités et équivalents de liquidités	659 433,990	173 739,525	Total des passifs courants	20 815 505,490	20 306 731,845
Total des actifs courants	36 102 552,876	33 685 713,543	Total des passifs	23 994 424,100	23 594 598,655
TOTAL DES ACTIFS	52 475 854,560	50 334 912,423	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	52 475 854,560	50 334 912,423

- Suite -

3/L'état d'évolution des capitaux propres :

Désignations	Capital social	Réserves légal	Réserves ordinaires	Subvention d'invest.	Réserves spéciales de réinvest.	Prime d'émission	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
SNC au 31/12/2017	13 530 000,000	1 353 000,000		113 014,372	650 000,000	3 124 760,000	7 969 535,396	0,000	26 740 313,768
Augmentation capital	676 500,000				-650 000,000		-26 500,000		0,000
Encaissement subvention				109 665,000					109 665,000
Subv. inscrite au Résultat				-61 653,396					-61 653,396
Résultat de l'exercice 2018								3 113 785,088	3 113 785,088
solde au 31/12/2018 avant affectation	14 206 500,000	1 353 000,000		160 996,476	0,000	3 124 760,000	7 943 035,396	3 113 785,088	29 902 030,460
Affectation du résultat de l'exercice 2018									0,000
Réserves légal		67 650,000						-67 650,000	0,000
Reserv. spéciale de Réinvest					1 000 000,000			-1 000 000,000	0,000
Réserves ordinaires			3 000 000,000				- 3 000 000,000	0,0000	0,000
Résultats reportés							2 046 135,088	-2 046 135,088	0,000
Dividendes à distribuer sur exercice 2018						-1 420 650,000			-1 420 650,000
SNC au 31/12/2018	14 206 500,000	1 420 650,000	3 000 000,000	160 996,476	1 000 000,000	1 704 110,000	4 939 173,934	0,000	23 431 430,460

AVIS DE SOCIETES

INFORMATIONS POST AGE

MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD « MPBS »

Siège Social : Route de Gabès Km 1,5 - SFAX

Suite à la réunion de son assemblée générale Extraordinaire en date du 15 Juin 2019 ; la société MPBS publie les résolutions adoptées,

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, décide d'augmenter le capital social de la société « MPBS » pour un montant de Un million Quatre Cent Vingt Mille Six Cent Cinquante Dinars (1 420 650 TND) pour le porter de Quatorze Millions Deux Cent Six Mille Cinq Cent Dinars (14 206 500 TND), à Quinze Millions Six Cent vingt Sept Mille Cent Cinquante Dinars (15 627 150 TND), et ce par la création de 710 325 Actions nouvelles gratuites de 2 Dinars de nominal l'une, à répartir entre les anciens actionnaires et les cessionnaires de droits d'attribution à raison d'Une action nouvelle gratuite pour Dix actions anciennes.

Cette augmentation se fera par l'incorporation de la réserve spéciale de réinvestissement conformément aux dispositions de l'article 7 du Code d'incitation aux investissements pour un montant de Un million de Dinars (1 000 000 TND) et par l'incorporation d'une partie des résultats reportés pour un montant de Quatre Cent Vingt Mille Six Cent Cinquante Dinars (420 650 TND), à prélever sur les résultats reportés des exercices 2014-2015 - 2016-2017 et 2018.

La jouissance des actions nouvelles gratuites est fixée à partir du 01 janvier 2019.

L'assemblée générale extraordinaire donne pouvoir au conseil d'administration pour la réalisation de cette augmentation du capital.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou dûment représentés

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution précédente et sous réserve de la réalisation de l'augmentation de capital projetée, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 6 des Statuts de la Société :

ARTICLE 6 "Nouveau" : CAPITAL SOCIAL

Le capital social de la société est fixé à Quinze Millions Six Cent vingt Sept Mille Cent Cinquante Dinars (15 627 150 TND) divisé en Sept Millions Huit Cent treize Mille Cinq Cent Soixante Quinze Actions (7 813 575) actions nominatives de Deux Dinars Tunisiens (2 TND) chacune, libérées intégralement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou dûment représentés

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère au conseil tous pouvoirs, pour la réalisation et la réalisation de cette opération.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou dûment représentés.

AVIS DE SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

Siège social : Rue Elfouledh, 2013 Z.I. Ben Arous.

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 12 juin 2019, la Société l'Accumulateur Tunisien –ASSAD- publie ci-dessous :

1. Les résolutions adoptées,
2. Le Bilan après affectation du résultat comptable,
3. L'état d'évolution des capitaux propres.

1. Les résolutions adoptées

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et ceux des commissaires aux comptes, approuve le rapport du conseil dans toutes ses parties, ainsi que les états financiers individuels de l'exercice clos au 31 Décembre 2018 présentant un bénéfice net de 8 037 117 Dinars tels qu'ils viennent d'être présentés par le conseil.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire approuve les opérations et conventions signalées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes conformément aux articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe et celui des commissaires aux comptes, approuve le rapport du conseil dans toutes ses parties, ainsi que les états financiers consolidés du groupe au titre de l'exercice 2018 faisant ressortir un résultat bénéficiaire de l'ensemble consolidé s'élevant à 8 900 740 Dinars et un résultat consolidé bénéficiaire part du groupe s'élevant à 8 336 791 Dinars tels qu'ils viennent d'être présentés par le Conseil.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2018.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2018 s'élevant à 8 037 117 Dinars comme suit :

Résultat de l'exercice 2018	8 037 117
Résultats reportés antérieurs	12 726 132
Sous total Résultat reporté global	20 763 250
Réserves Ordinaires	20 000 000
Résultats reportés	763 250

En application des dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour la gestion de l'année 2014, la retenue d'impôt de 10% sur les distributions de dividendes ne s'applique pas aux opérations de distribution de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société au 31 décembre 2013.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des dispositions ci-dessus mentionnées et constate que les fonds propres exonérés de l'impôt en cas de leur distribution sont détaillés comme suit :

Réserves Légales	1 200 000
Réserves Règlementaire	1 147 551
Réserves Extraordinaires	10 000 000
Réserves Ordinaires	1 400 000
Prime d'émission	1 195 597
Total	14 943 148

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer un dividende de 350 millimes (0,350 TND) par action composé d'un intérêt statutaire de 6% (de la valeur nominale de l'action) et d'un super dividende de 290 millimes par action ; correspondant à la somme globale de 4 200 000,000 Dinars à prélever sur les réserves Extraordinaires. Ainsi, l'assemblée générale ordinaire rappelle que lesdits dividendes distribués sont de ce fait hors champ d'application de la retenue à la source de 10%.

Monsieur le Directeur Général est chargé de la distribution des dividendes conformément à la réglementation en vigueur. La date de mise en distribution des dividendes est fixée pour le 10 juillet 2019.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Conseil d'Administration des jetons de présence pour la somme de Cent Vingt Mille Dinars (120 000 TND) au titre de l'exercice 2018.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de Cabinet Zahaf& Associés membre de Crowe Global et Cabinet Associés MTBF membre de Price Waterhouse Coopers en qualité de co-commissaires aux comptes de la société « L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD » pour une durée de trois ans et jusqu'à l'approbation des comptes de l'exercice 2021.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur de l'un des exemplaires du présent pour effectuer toutes les formalités requises.

Cette décision est prise à l'unanimité des membres présents ou représentés.

- Suite -

2-Le Bilan après affectation du résultat comptable

(Exprimé en dinars)

ACTIFS	NOTES	2018	2017
ACTIFS NON COURANTS		Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	A1	1 279 571	1 276 654
Moins : amortissement		<u>-1 242 461</u>	<u>-1 196 409</u>
<i>S/Total</i>		<i>37 110</i>	<i>80 245</i>
Immobilisations corporelles	A2	80 318 751	77 308 177
Moins : amortissement		<u>-59 228 901</u>	<u>-54 817 633</u>
<i>S/Total</i>		<i>21 089 850</i>	<i>22 490 544</i>
Immobilisations financières	A3	8 886 414	8 458 653
Moins : Provisions		<u>-185 724</u>	<u>-47 773</u>
<i>S/Total</i>		<i>8 700 690</i>	<i>8 410 880</i>
Total des actifs immobilisés		29 827 650	30 981 669
Autres actifs non courants		0	0
Total des actifs non courants		29 827 650	30 981 669
ACTIFS COURANTS			
Stocks	A4	25 528 461	22 368 402
Moins : Provisions		<u>-640 921</u>	<u>-1 279 503</u>
<i>S/Total</i>		<i>24 887 540</i>	<i>21 088 899</i>
Clients et comptes rattachés	A5	61 825 498	46 177 183
Moins : Provisions		<u>-3 105 059</u>	<u>-2 665 056</u>
<i>S/Total</i>		<i>58 720 439</i>	<i>43 512 127</i>
Autres actifs courants	A6	10 679 587	12 769 204
Moins : Provisions		<u>-1 652 352</u>	<u>-1 337 075</u>
<i>S/Total</i>		<i>9 027 235</i>	<i>11 432 129</i>
Placement et autres actifs financiers	A7	273 661	192 376
Liquidités et équivalens de liquidités	A8	297 053	2 942 392
Total des actifs courants		93 205 928	79 167 923
Total des actifs		123 033 578	110 149 592

- Suite -

BILAN (Après Affectation du Résultat)

(Exprimé en dinars)

<i>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</i>	NOTES	2018 <i>Au 31/12/2018</i>	2017 <i>Au 31/12/2017</i>
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	P1	12 000 000	12 000 000
Réserves	P1	30 743 148	14 943 148
Autres capitaux propres	P1	386 599	457 012
Résultats reportés	P1	763 250	12 726 131
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		43 892 996	40 126 291
Résultat de l'exercice	P1	0	0
Total des capitaux propres avant affectation		43 892 996	40 126 291
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts	P2	26 863 992	28 867 126
Provisions	P3	2 881 708	2 320 354
Total des passifs non courants		29 745 700	31 187 480
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	P4	7 925 243	4 213 519
Autres passifs courants	P5	14 067 311	13 831 454
Concours banc et autres passifs financiers	P6	27 402 328	20 790 848
Total des passifs courants		49 394 882	38 835 821
Total des passifs		79 140 582	70 023 301
Total des capitaux propres et des passifs		123 033 578	110 149 592

- Suite -

3-L'état d'évolution des capitaux propres

	EN DIARS										
	Capital social	Réserves légales	Réserves	Réserves spéciales d'Investissement	Réserves Extraordinaires	Autres capitaux propres	Réserves Ordinaires	Résultats reportés (antérieurs à 2014)	Résultats reportés (2014, 2015, 2016, 2017 et 2018)	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2017 avant affectation du résultat 2017	12 000 000	1 200 000	6 033 712	1 147 551	10 000 000	457 012	0	761 885	5 568 449	7 157 684	44 326 291
Affectation bénéfices 2017 (AGO du 28/06/2018)									7 157 683	-7 157 683	0
Solde au 31/12/2017 après affectation du résultat 2017	12 000 000	1 200 000	6 033 712	1 147 551	10 000 000	457 012	0	761 885	12 726 132	1	44 326 291
Dividendes à verser sur exercice 2017 (AGO du 29/10/2018)			-3 438 115					-761 885			-4 200 000
Solde au 31/12/2017 après affectation du résultat 2017	12 000 000	1 200 000	2 595 597	1 147 551	10 000 000	457 012	0	0	12 726 132	1	40 126 291
Résultat de l'exercice 2018										8 037 117	8 037 117
Subvention d'investissement - amt subvention						-70 413					-70 413
Solde au 31/12/2018 avant affectation du résultat 2018	12 000 000	1 200 000	2 595 597	1 147 551	10 000 000	386 599	0	0	12 726 132	8 037 118	48 092 996
Affectation bénéfices 2018 (AGO du 12/06/2018)									8 037 117	-8 037 117	0
Affectation bénéfices 2018 (AGO du 12/06/2018)							20 000 000		-20 000 000		
Dividendes à verser sur exercice 2018					-4 200 000						-4 200 000
Solde au 31/12/2018 après affectation du résultat 2018	12 000 000	1 200 000	2 595 597	1 147 551	5 800 000	386 599	20 000 000	0	763 250	0	43 892 996

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2018	VL antérieure	Dernière VL	
OPCVM DE CAPITALISATION							
SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION							
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	178,909	183,354	183,381	
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	121,789	124,952	124,973	
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	103,593	105,907	105,921	
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	106,915	110,282	110,306	
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	107,043	109,680	109,698	
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	101,201	104,616	104,638	
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	104,060	106,359	106,376	
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	43,204	44,038	44,044	
9	SICAV BH CAPITALISATION ***	BH INVEST	22/09/94	30,220	30,400	30,403	
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE							
10	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	15,960	16,263	16,265	
11	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	116,613	118,809	118,822	
12	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,137	1,145	1,145	
13	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	105,472	108,241	108,257	
14	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	10,514	10,747	10,748	
15	FCP BNA CAPITALISATION ****	BNA CAPITAUX	03/04/07	147,611	150,412	150,443	
16	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	10,716	10,919	10,920	
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE							
17	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,644	1,684	1,685	
SICAV MIXTES DE CAPITALISATION							
18	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	58,401	59,560	59,567	
19	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	126,848	128,728	128,747	
20	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	119,285	117,582	117,634	
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE							
21	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	146,689	135,457	135,521	
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	538,875	500,954	501,037	
23	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	129,129	131,524	131,569	
24	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	135,786	135,556	135,540	
25	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	133,545	132,412	132,245	
26	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,488	113,450	113,289	
27	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	115,763	109,995	110,278	
28	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	168,881	169,083	169,185	
29	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	98,012	100,584	100,498	
30	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	110,044	115,839	116,069	
31	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	171,822	175,675	175,556	
32	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	149,189	149,346	149,356	
33	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	108,973	108,554	108,654	
34	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	22,857	22,812	22,852	
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE							
35	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2174,662	2037,202	2037,872	
36	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	127,259	125,855	125,722	
37	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	163,566	163,776	163,014	
38	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	198,668	206,420	208,057	
39	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	18,470	18,368	18,282	
40	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,801	2,799	2,796	
41	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,440	2,463	2,457	
42	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	75,460	75,117	74,329	
43	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,207	1,213	1,212	
44	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,171	1,193	1,193	
45	FCP HAYETT PLENTUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,173	1,164	1,163	
46	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,167	1,140	1,138	
47	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	123,892	121,689	122,052	
48	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	126,408	130,199	130,487	
49	FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1095,846	1143,687	1154,039	
50	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	11,353	11,767	11,768	
51	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,601	10,586	10,574	
SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION							
52	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	102,764	97,082	97,436	
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination		Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende Date de paiement Montant	VL au 31/12/2018	VL antérieure	Dernière VL
SICAV OBLIGATAIRES							
53	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	21/05/19 5,200	109,439	106,705	106,721
54	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	30/05/19 4,302	103,334	100,871	100,882
55	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	23/05/19 5,018	105,807	103,342	103,358
56	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	20/05/19 4,854	103,871	101,582	101,599
57	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	11/04/19 5,505	105,483	102,996	103,016
58	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/19 4,502	108,002	105,724	105,738
59	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	30/04/19 5,365	105,907	103,188	103,205
60	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	25/04/19 4,163	102,369	100,448	100,460
61	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/19 3,620	104,049	101,800	101,807
62	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	29/04/19 4,979	105,467	103,704	103,721
63	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/04/19 5,496	108,153	105,618	105,635
64	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	28/05/19 4,274	105,732	103,528	103,543
65	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/19 3,543	104,336	102,639	102,651
66	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/19 4,574	104,017	101,898	101,914
67	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	24/05/19 4,425	105,041	102,721	102,733
68	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	27/05/19 5,520	103,954	101,214	101,230
69	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	23/05/19 4,756	104,881	102,998	103,018
70	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/19 3,847	106,127	104,303	104,314
71	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	27/05/19 5,274	103,956	101,457	101,474
72	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/19 4,859	103,658	101,071	101,083
73	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/19 3,952	106,318	104,395	104,407
74	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	08/05/19 4,014	103,125	101,058	101,069

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
75	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	22/05/19	3,763	104,096	102,192	102,203
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/19	5,028	104,660	102,369	102,386
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/19	4,461	105,717	103,692	103,709
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
78	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	-	-	101,002	105,243	105,425
SICAV MIXTES								
79	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	21/05/19	0,819	60,686	59,635	59,749
80	ATTIJARI VALEURS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation
81	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
82	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	30/04/19	1,420	100,978	97,738	97,906
83	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	29/04/19	0,612	18,578	18,329	18,320
84	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/19	9,117	310,924	298,128	298,614
85	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/19	33,007	2484,413	2466,973	2467,286
86	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	17/05/19	2,973	77,578	73,480	73,701
87	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	16/05/19	2,618	58,053	56,061	56,066
88	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	08/05/19	0,737	117,754	115,426	115,558
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
89	FCP IRADETT 20 **	AFC	02/01/07	08/05/18	0,228	En liquidation	En liquidation	En liquidation
90	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	28/05/19	0,255	11,641	11,406	11,428
91	FCP IRADETT 100 **	AFC	04/01/02	08/05/18	0,014	En liquidation	En liquidation	En liquidation
92	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	28/05/19	0,353	14,496	14,199	14,250
93	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	20/05/19	0,297	16,365	16,612	16,620
94	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	20/05/19	0,153	14,055	14,287	14,280
95	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/19	4,830	158,189	152,837	152,896
96	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	31/05/19	0,070	8,871	8,974	8,998
97	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	28/05/19	4,764	125,596	114,707	114,656
98	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	24/04/19	0,428	86,052	83,530	83,638
99	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	87,477	85,889	85,815
100	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/19	3,717	100,297	96,971	96,941
101	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	16/04/19	0,722	108,902	102,243	102,733
102	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	29/05/19	1,178	97,714	92,962	93,212
103	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,234	10,399	10,424
104	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	15/04/19	1,356	100,049	97,261	97,194
105	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	29/04/19	2,731	162,324	158,999	159,079
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
106	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/19	0,963	111,307	109,237	108,946
107	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/19	2,626	112,317	110,680	110,851
108	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	120,156	119,491	119,140
109	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	5,084	206,410	196,720	197,669
110	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	5,473	187,875	180,970	181,792
111	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	6,417	163,505	157,035	157,285
112	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	24,302	23,873	23,814
113	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	145,463	147,144	146,624
114	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	15/05/19	1,737	128,460	139,833	139,251
115	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80,346	9549,089	9151,382	9147,637
116	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	16/05/19	13,765	1047,449	1072,341	1076,118
117	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	31/05/19	101,823	5956,682	5944,548	5925,218
118	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	31/05/19	110,305	5259,834	5256,417	5288,787
119	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	29/05/19	1,883	91,894	93,081	92,638
120	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	-	-	5000,000	5081,380	5092,655
121	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	-	-	-	10,002	10,037
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
122	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/19	3,829	123,003	118,350	118,374
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
123	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	29/04/19	205,927	11 963,015	11 777,549	11 750,268

* SICAV en liquidation anticipée

** FCP en liquidation anticipée

*** initialement dénommée SICAV BH PLACEMENT

**** initialement dénommé BNAC CONFIANCE FCP

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le changement d'adresse du siège social de la société «Maghreb International Publicité -MIP- », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE *

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE I-1 Marché Principal

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Chargaia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Noura -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Noura -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Chargaia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Chargaia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAT"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipeement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. Tunisie Valeurs	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 600
64. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
65. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
66. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
67. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
68. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
69. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nour, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
7. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
17 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
18. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
19 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

20. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
21. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
22. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
23. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
24. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
25. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
26. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
27. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
28. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
29. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
30. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
31. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
32. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
33. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
34. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020,BP 10 Sousse	73 389 755
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
37. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Feija km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
41. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
43. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Company »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
46. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
47. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
48. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
49. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
50. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
51. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
52. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
53. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
54. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
55. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
56. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
57. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510

58.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
59.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
60.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
61. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
63. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

95. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	FCP BNA CAPITALISATION (4)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
40	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
41	FCP IRADETT 100 (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 20 (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

54	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
56	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
57	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
58	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
62	FCP SMART CROISSANCE (2)	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2018 (3)	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
78	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

83	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
85	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
90	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
91	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
92	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
93	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
94	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
95	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
96	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BH CAPITALISATION (5)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
98	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
99	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
100	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
104	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
106	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
108	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
109	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
111	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

112	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
113	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
114	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
115	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
116	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
117	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
118	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
119	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
120	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
121	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
123	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
124	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) FCP en liquidation anticipée

(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

(4) Initialement dénommé BNAC CONFIANCE FCP

(5) Initialement dénommée SICAV BH PLACEMENT

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
8	CDC AMORÇAGE	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
29	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
30	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
33	FCPR VALITECH I	VALICAP SA	A71, résidence Ines, boulevard de la terre, centre urbain nord, 1003, Tunis
34	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
35	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
36	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
37	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR BYRSA FUND	DIDO CAPITAL PARTNERS	2ème étage, Immeuble Access Building, rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
41	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
42	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
43	FCPR GABES SOUTH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

GIF FILTER S.A

Siège social : Route de Sousse KM 35, GROMBALIA, 8030

La société « GIF FILTER S.A », publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI.

Bilan arrêté au 31 Décembre 2018
(montants exprimés en dinars)

ACTIFS		31 Décembre 2018	31 décembre 2017
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations incorporelles	3	385 979	376 669
Moins : amortissements		(378 281)	(371 992)
		7 698	4 677
Immobilisations corporelles	3	20 514 138	20 480 939
Moins : amortissements		(14 510 952)	(13 692 353)
		6 003 186	6 788 586
Immobilisations financières	5	176 096	179 096
Moins : provisions		(50 000)	(50 000)
		126 096	129 096
Autres actifs non courants	4	216 327	545 772
Total des actifs non courants		6 353 307	7 468 130
ACTIFS COURANTS			
Stocks	6	4 807 401	5 173 067
Moins : provisions		(259 440)	(259 440)
		4 547 961	4 913 628
Clients et comptes rattachés	7	6 692 939	6 567 789
Moins : provisions		(2 963 739)	(2 485 609)
		3 729 200	4 082 180
Autres actifs courants	8	3 608 596	2 924 109
Moins : provisions		(178 494)	(82 364)
		3 430 103	2 841 745
Placements et autres actifs financiers	9	4 048 202	4 395 745
Liquidités et équivalents de liquidités	10	30 914	34 342
Total des actifs courants		15 786 381	16 267 639
Total des actifs		22 139 687	23 735 769

Bilan arrêté au 31 Décembre 2018
(montants exprimés en dinars)

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS		31 Décembre 2018	31 décembre 2017
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	11	10 563 994	10 563 994
Réserves	11	3 603 927	3 603 927
Autres capitaux propres	11	(3 592 403)	(2 862 982)
Résultats reportés	11	7 097	7 097
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>		10 582 615	11 312 036
Résultat net de l'exercice	11	(2 166 681)	(639 245)
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>		8 415 934	10 672 791
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts et dettes assimilés	12	1 659 742	2 067 448
<u>Total des passifs non courants</u>		1 659 742	2 067 448
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	13	3 131 872	2 934 540
Autres passifs courants	14	1 991 892	1 610 111
Concours bancaires et autres passifs financiers	15	6 940 257	6 450 880
<u>Total des passifs courants</u>		12 064 011	10 995 531
<u>Total des passifs</u>		13 723 753	13 062 978
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		22 139 687	23 735 769

Etat de résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2018
(montants exprimés en dinars)

DESIGNATION		31 Décembre 2018	31 décembre 2017
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	16	13 942 693	13 780 449
Autres produits d'exploitation	17	109 792	104 407
Total des produits d'exploitation		14 052 485	13 884 856
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des stocks de produits finis et des encours	26	220 520	455 645
Variation des stocks de matières premières et consommables	18	145 147	654 777
Achats de matières premières et consommables	18	6 848 428	5 666 449
Achats d'approvisionnements consommés	19	429 322	404 227
Charges du personnel	20	4 653 225	4 252 320
Dotations aux amortissements et aux provisions	21	1 862 657	1 397 920
Autres charges d'exploitation	22	1 217 008	1 366 548
Total des charges d'exploitation		15 376 307	14 197 885
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(1 323 822)	(313 029)
Charges financières nettes	23	(1 451 269)	(1 086 017)
Produits des placements	26	472 547	502 879
Autres gains ordinaires	24	173 105	297 296
Autres pertes ordinaires	25	(5 879)	(11 002)
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES AVANT IMPÔTS		(2 136 318)	(609 873)
Contribution sociale de solidarité		(300)	-
Impôt sur les sociétés	26	(30 063)	(29 372)
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES AVANT IMPÔTS		(2 166 681)	(639 245)
Éléments extraordinaires		-	-
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		(2 166 681)	(639 245)

Etat des flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 Décembre 2018
(montants exprimés en dinars)

DESIGNATION	31 Décembre 2018	31 décembre 2017
LUX DE TRESORERIE LIE A L'EXPLOITATION		
Résultat net	(2 166 681)	(639 245)
<u>ajustements pour :</u>		
Amortissements	986 696	929 083
Provisions	696 056	147 621
Reprise de provision	(149 540)	(8 230)
Quotes-parts des subventions d'investissement	(90 176)	(83 573)
Régularisation des immobilisations		
Résorption des charges à répartir	329 445	329 445
<u>Variations des :</u>	27	
Stocks	365 666	1 110 421
Créances	(125 150)	(1 242 782)
Autres Actifs	(684 488)	(205 770)
Fournisseurs et autres dettes	641 353	260 246
Plus ou moins values de cessions	(123 462)	(272 400)
<u>lux de trésorerie provenant de (affecté à) l'exploitation</u>	<u>(320 280)</u>	<u>324 817</u>
LUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(239 798)	(1 339 775)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	131 300	272 400
Décaissements (Décaissements) provenant de la cession (l'acquisition) d'immob. financières	(3 000)	(2 702)
Décaissement provenant des autres actifs non courants		
<u>lux de trésorerie provenant de (affecté aux) activités d'investissements</u>	<u>(111 498)</u>	<u>(1 070 158)</u>
LUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Dividendes et autres distributions		
Encaissements d'emprunts	102 134	1 365 860
Remboursement d'emprunts	(527 010)	(719 856)
Encaissement Décaissement CNT	439 564	431 646
<u>lux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités de financement</u>	<u>14 688</u>	<u>1 077 649</u>
<u>Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités de placements</u>	<u>347 543</u>	<u>(26 596)</u>
<u>variation de trésorerie</u>	<u>(69 547)</u>	<u>305 713</u>
Trésorerie au début de l'exercice	(1 118 993)	(1 424 705)
trésorerie à la clôture de l'exercice	(1 188 540)	(1 118 993)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I- PRESENTATION DE LA SOCIETE .

Dénomination de la société Générale industrielle de filtration " GIF FILTER S A "
Forme juridique Société Anonyme
Secteur d'activité Industriel
Date de création 1980
Siège social Route de Sousse Km 35 Grombalia, 8030
Capital social 10 563 994 DT divisé en 10 563 994 actions de 1 DT chacune
Sites industriels Une usine sise à la route de Sousse Km 35, GROMBALIA, 8030
N° registre de commerce B139271997
Matricule fiscal 6874 / X /A /000

II- REFERENTIEL COMPTABLE .

Les états financiers de la société GIF FILTER S A sont élaborés et présentés conformément aux dispositions prévues par la loi n° 96-112 du 30/12/1996 relative au système comptable des entreprises et aux normes comptables actuellement en vigueur

NOTE 1 - SYSTEME ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

1 1 PRESENTATION DES COMPTES DE LA SOCIETE

Les comptes de la Société GIF FILTER S A , dont l'activité consiste en la fabrication des filtres conçus pour toutes les gammes de véhicules de transport, sont tenus conformément au Système Comptable des Entreprises fixé par la loi 96-112 du 30 Décembre 1996 et les états financiers qui en découlent comportent le bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et les notes aux états financiers

Les notes aux états financiers reprennent le détail des principales rubriques comptables

1 2 PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE

La comptabilité de la Société GIF FILTER S A est tenue sur micro-ordinateur par l'application SAGE Elle permet d'éditer périodiquement

- le Grand livre des comptes ,
- la Balance générale des comptes ,
- le bilan ,
- l'état de résultat ,

- l'état des flux de trésorerie ,

1 3 IMPOT SUR LES BENEFICES

La société est assujettie au taux d'impôt de 25% au 31/12/2018

La charge de l'impôt sur les bénéfices est déterminée sur la base de la méthode de l'impôt exigible

1 4 UNITE MONETAIRE

Les états financiers de la Société GIF FILTER S A sont libellés en Dinar Tunisien

1 5 REVENUS

Les revenus provenant de la vente de biens sont comptabilisés lorsque

- L'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et les avantages substantiels inhérents à la propriété des biens
- Le montant du revenu peut être évalué de façon fiable ,
- Il est probable que des avantages économiques liés à l'opération iront à l'entreprise , et
- Les coûts de la transaction peuvent être évalués de façon fiable

1 6 IMMOBILISATIONS & AMORTISSEMENTS

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition hors taxe. Elles sont amorties selon leur durée de vie estimée selon le mode linéaire sur la base des taux suivants

Logiciels informatiques	33%
Construction	5%
Matériel et outillage industriel	15%
Matériel de transport	20%
Installations Générales, Agencements	15%
Aménagements, installations divers	15%
Equipements de bureau	20%
Matériel informatique	33%
Mobilier	20%
Emballages commerciaux	20%

1 7 OPERATIONS CONCLUES EN MONNAIES ETRANGERES

A la date de clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à cette date déterminé par la Banque Centrale de Tunisie au 31/12/2018

18. LES STOCKS

Les stocks sont évalués, au 31 Décembre 2018, comme suit

- Les matières premières et consommables ainsi que les pièces de rechange sont valorisées au coût d'achat moyen pondéré, tous frais inclus
- Les stocks de produits finis sont valorisés au coût moyen de production
- Les produits semi finis sont valorisés au coût engagé jusqu'au stade de fabrication
- La dépréciation des stocks est calculée suivant l'évaluation des articles à rotation lente

NOTE 2 - ETENDUE DE LA MISSION

L'examen des états financiers de la Société GIF FILTER S.A, arrêtés au 31 Décembre 2018, a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Dans ce cadre, il a été procédé notamment à

- La vérification du respect des principes comptables préconisés par le Système Comptable des Entreprises ,
- La vérification des informations données dans les notes aux états financiers arrêtées au 31 Décembre 2018 ,
- La circulation des Fournisseurs, Clients, Banques, Assurances et Avocats ,
- L'évaluation des créances et des dettes de la Société et le contrôle de leur dénouement sur la période postérieure au 31 Décembre 2018 ,
- La vérification des états de rapprochement bancaire établis par la Société ,
- La revue globale des déclarations fiscales et sociales , et
- L'examen, par sondages, des pièces justificatives des imputations comptables

Notes Aux Etats Financiers

NOTES SUR LES POSTES DES ETATS FINANCIERS

I- LES POSTES DU BILAN

Note 3 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles, nettes d'amortissements, s'élèvent au 31 Décembre 2018 à 6 010 885 dinars et se détaillent comme suit

Désignation	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes
Logiciels	385 979	(378 281)	7 698
amort immo incor			
Total des immobilisations incorporelles	385 979	(378 281)	7 698
Terrain	1 904 546	-	1 904 546
Construction	2 777 556	(2 334 102)	443 454
Matériel et outillage	3 221 899	(3 221 899)	-
Ag. Aménagement et installation	1 277 229	(1 197 390)	79 839
Amortissement Ag. Aménagement et installation			-
Matériel industriel	6 424 704	(4 366 083)	2 058 621
Outillage industriel	1 509 477	(1 238 093)	271 383
Ag. Aménagement et installation divers	704 835	(566 016)	138 819
Matériel de transport	48 447	(48 447)	-
Matériel de transport de biens	174 737	(167 018)	7 719
Équipement de bureau	276 109	(260 774)	15 335
Matériel informatique	533 402	(519 232)	14 169
Amortissement Matériel informatique			-
Emballages commerciaux	61 900	(61 900)	-
Amortissement Emballages commerciaux			-
Immobilisation corporelle en cours	243 746	-	243 746
Amortissement Immobilisation corporelle en cours			-
Immobilisation à statut juridique	1 355 553	(529 997)	825 556
Total des immobilisations corporelles	20 514 138	(14 510 952)	6 003 187
Total	20 900 117	(14 889 233)	6 010 885

Tableau des immobilisations et des amortissements

(Montant exprimés en Dinars)

	Valeurs brutes			Amortissements			VCN
	01/01/2018	Acquisitions	Cessions	01/01/2018	Dotations	Cessions	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	376 689	9 310	-	371 992	6 289	-	7 697
Logiciels	376 689	9 310	-	371 992	6 289	-	7 697
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20 480 939	495 461	(462 262)	20 514 138	13 692 353	980 407	6 003 187
Terrain	1 904 546	-	-	1 904 546	-	-	1 904 546
Construction	2 719 773	57 783	-	2 777 556	2 227 243	106 059	443 454
Matériel et outillage	3 221 899	-	-	3 221 853	35	-	-
Ag. Aménagement et installation	1 254 655	22 574	-	1 277 229	1 168 423	28 967	79 839
Matériel industriel	6 459 336	-	(34 632)	6 424 704	4 016 210	392 506	2 058 621
Outillage industriel	1 484 899	24 578	-	1 509 477	1 158 461	79 633	271 383
Ag. Aménagement et installation divers	670 323	34 512	-	704 835	532 469	33 547	138 819
Matériel de transport	88 347	-	(39 900)	48 447	-	(39 900)	-
Matériel de transport de biens	25 917	244 433	(16 614)	174 737	208 876	45 418	7 719
Équipement de bureau	273 982	2 126	-	276 108	253 328	7 446	15 335
Matériel informatique	526 080	7 322	-	533 402	499 362	19 670	14 109
Emballages commerciaux	61 900	-	-	61 900	-	-	-
Immobilisation corporelle en cours	291 429	-	(47 680)	243 746	-	-	243 746
Immobilisation à statut juridique	1 492 852	102 134	(244 432)	1 350 553	263 871	256 126	825 556
Total	20 857 607	504 771	(462 262)	20 900 117	14 064 345	986 696	6 010 684

Note 4 Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants correspondent à des charges à répartir représentant les indemnités de licenciement versés par la société à ces ex-salariés conformément à la décision de la commission régionale de licenciement

Désignation	31 Décembre 2018	31 décembre 2017	Var
Valeur brute des charges à répartir	988 335	988 335	-
Résorptions des charges à répartir	(772 008)	(442 563)	(329 445)
Total net	216 327	545 772	(329 445)

Note 5 Immobilisations financières

Les immobilisations financières s'élèvent au 31 Décembre 2018 à 126 096 dinars contre 129 096 dinars au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit

Désignation	31 Décembre 2018	31 décembre 2017	Var
Titres "AXESS"	99 000	99 000	-
Titres "BTS"	20 000	20 000	-
Titres "CDF"	50 000	50 000	-
Dépôts et cautionnement versés	7 096	10 096	(3 000)
Fonds de garantie	-	-	-
Total brut	176 096	179 096	(3 000)
Provisions sur titres	(50 000)	(50 000)	-
Total net	126 096	129 096	(3 000)

Note 6 Stocks

Les stocks s'élèvent au 31 Décembre 2018 à 4 547 961 dinars contre 4 913 628 dinars au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit

Désignation	31 Décembre 2018	31 décembre 2017	Var
Stocks de matières premières & fournitures	1 899 984	2 035 693	(135 709)
Stocks de produits finis	2 016 624	2 279 839	(263 216)
Stocks de produits semi finis	381 317	338 621	42 696
Stocks de pièces de rechange et d'emballages	509 476	518 914	(9 438)
Total	4 807 401	5 173 067	(365 666)
Provisions pour dépréciation des stocks	(259 440)	(259 440)	-
Total net	4 547 961	4 913 628	(365 666)

Note 7 Clients et comptes rattachés

Les comptes clients et comptes rattachés s'élèvent au 31 Décembre 2018 à 3 729 200 dinars contre 4 082 180 dinars au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit

Désignation	31 Décembre 2018	31 décembre 2017	Var
Clients locaux	1 967 561	1 734 721	232 840
Clients étrangers	1 417 749	1 805 822	(388 073)
Clients, effets à recevoir	15 585	22 017	(6 432)
Clients douteux	2 943 713	2 457 351	486 362
Clients, chèques et effets impayés	253 028	222 391	30 637
Clients, chèques en caisse	95 303	325 488	(230 185)
Total brut	6 692 939	6 567 789	125 150
Provisions pour dépréciation des comptes clients	(2 963 739)	(2 485 609)	(478 130)
Total net	3 729 200	4 082 180	(352 980)

Note 8 Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'élèvent au 31 Décembre 2018 à 3 430 103 dinars contre 2 841 745 dinars au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit

Désignation	31 Décembre 2018	31 décembre 2017	Var
Fournisseurs, Avances et Acampes	36 444	47 622	(11 178)
Personnel	78 329	73 639	4 690
Etat, impôts et taxes	824 196	683 691	140 504
Sociétés du groupe	2 109 976	1 930 823	179 153
Charges constatées d'avance	105 047	55 108	49 939
Produits à recevoir	391 553	-	391 553
Compte D'attente	10 920	81 217	(70 297)
Autres Comptes D'actif	52 132	52 009	123
Total brut	3 608 596	2 924 109	684 488
Provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(178 494)	(82 364)	(96 129)
Total net	3 430 103	2 841 745	588 358

Note 9 Placement & Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers s'élèvent au 31 Décembre 2018 à 4 048 202 dinars contre 4 395 745 dinars au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit

Désignation	31 Décembre 2018	31 décembre 2017	Var
Effets et chèques remis à l'encaissement	43 020	16 964	26 055
Effets et chèques à l'escompte	-	102 148	(102 148)
Fond de garantie	205 183	76 632	128 550
Placements UIB	400 000	800 000	(400 000)
Placements Amen Bank	3 400 000	3 400 000	-
Total brut	4 048 202	4 395 745	(347 543)

Note 10 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 Décembre 2018 à 30 914 dinars contre 34 342 dinars au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit

Désignation	31 Décembre 2018	31 décembre 2017	Var
Banques	27 080	31 739	(4 659)
Caisse	3 833	2 602	1 231
Total	30 914	34 342	(3 428)

Note 11 Capitaux propres

Les capitaux propres s'élèvent au 31 Décembre 2018 à 8 415 934 dinars contre 10 672 791 dinars au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit

Désignation	31 Décembre 2018	31 décembre 2017	Var
Capital social	10 563 994	10 563 994	-
Réserves légales	1 035 317	1 035 317	-
Réserves statutaires	1 174 552	1 174 552	-
Réserves pour réinvestissements	1 076 088	1 076 088	-
Réserves pour fonds social	176	176	-
Réserves de régularisation du cours	250 000	250 000	-
Autres réserves	67 795	67 795	-
Résultats reportés	7 097	7 097	(00)
Reports déficitaires	(2 633 148)	(1 993 903)	(639 245)
Amortissements différés	(1 581 839)	(1 581 839)	-
Réserve spéciale de réévaluation	523 512	523 512	-
Subvention d'investissement	1 615 270	1 615 270	-
Résorption subventions	(1 516 197)	(1 426 021)	(90 176)
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	10 582 615	11 312 036	(729 421)
Résultat net de l'exercice	(2 166 681)	(639 245)	(1 527 436)
Total des capitaux propres avant affectation	8 415 934	10 672 791	(2 256 857)

Le tableau de mouvements des capitaux propres se présente comme suit

Tableau des mouvements des capitaux propres arrêté au 31 Décembre 2018

DESIGNATION	Capital social	Reserves légal	Reserves pour fonds social	Autres réserves	Résultats reportés	Amortissements différés	Réserve spéciale de réévaluation	Subvention d'investissement	Résorption subventions	Résultat de l'exercice	Total
Solde au Var.	10 563 994	1 035 317	176	2 568 435	(1 986 036)	(1 581 839)	523 512	1 615 270	(1 426 021)	(639 245)	10 672 791
Affectation du résultat 2017 décidée par l'AGD du 27/06/2018					(639 245)					639 245	
Résorption des subventions d'investissement									(50 170)		(50 170)
Résultat de l'exercice										(2 166 681)	(2 166 681)
Solde au 31 Décembre 2018	10 563 994	1 035 317	176	2 568 435	(2 626 052)	(1 581 839)	523 512	1 615 270	(1 516 197)	(2 166 681)	8 415 534
	10 563 994	1 035 317	176	2 568 435	(2 626 052)	(1 581 839)	523 512	1 615 270	(1 516 197)	(2 166 681)	8 415 534

Note 12 Emprunts et dettes assimilées

Les emprunts et dettes assimilées s'élèvent au 31 Décembre 2018 à 1 659 742 dinars contre 2 067 448 dinars au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit

Désignation	31 Décembre 2018	31 décembre 2017	Var
Emprunts bancaires	1 220 940	1 489 169	(268 229)
Crédit leasing	438 802	578 278	(139 476)
Total	1 659 742	2 067 448	(407 705)

Tableau des emprunts arrêté au 31 Décembre 2018

Désignation	Montant de crédit	Encours au 31 décembre 2017			Mouvements de la période			Encours au 31 Décembre 2018		
		Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an	Total	Adossés de la période	Remboursement	Redressement	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an	Total
Emprunt IF	1 080 000	1 151 136	302 226	1 453 322	0	212 336	302 226	917 779	302 226	1 279 995
Emprunt AB	288 000	154 140	51 093	245 149	0	51 089	54 003	125 247	54 003	154 140
Emprunt CNAM	103 923	103 923	0	103 923	0		0	103 923	0	103 923
Total des emprunts bancaires	1 903 923	1 409 199	353 275	1 842 484	0	264 345	357 119	1 220 940	357 119	1 578 059
Emprunt leasing Afs-jan 4/1680	170 319	0	21 324	21 325	0	21 584	0	0	0	0
Emprunt leasing Afs-jan 4/2040	45 037	9 110	17 043	26 165	0	17 194	9 115	0	90 15	9 115
Emprunt leasing Afs-jan 4/2020	45 502	0	12 595	12 596	0	12 783	0	0	0	0
Emprunt leasing Afs-jan 5/43440	58 362	12 310	17 143	29 467	0	17 295	12 318	0	12 318	12 318
Emprunt leasing Afs-jan 5/33300	224 864	139 137	41 254	180 388	0	41 254	45 124	94008	45 124	179 137
Emprunt leasing Hamekides 4/30600	112 779	46 536	37 276	78 711	0	37 488	38 762	21 13	36 762	489 36
Emprunt leasing Hamekides 4/32910	40 450	10 504	6 630	15 334	0	6 043	9 668	945	5000	10504
Emprunt leasing Hamekides 4/32010	93 420	04 019	16 778	81 607	0	16 500	15 416	49 603	154 16	64919
Emprunt leasing Hamekides 4/56020	415 789	371 754	73 637	324 901	0	73 637	79 804	22 755	79 804	301 754
Emprunt leasing Hamekides 5/33800	44 344	0	0	0	44 344	10 757	9 848	43 145	58 48	51 931
Emprunt leasing Hamekides 5/21700	37 790	0	0	0	37 790	5 195	5 057	20 018	50 57	30 034
Total des emprunts leasing	1 303 781	579 780	245 833	874 113	102 134	262 684	225 703	428 882,21	225 703,46	694 505,67

Note 13 Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent au 31 Décembre 2018 à 3 131 872 dinars contre 2 934 540 dinars au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit

Désignation	31 Décembre 2018	31 décembre 2017	Var
Fournisseurs locaux	1 161 583	1 191 476	(29 893)
Fournisseurs étrangers	955 713	795 956	159 757
Fournisseurs, effets à payer	905 425	833 149	72 276
Fournisseurs d'immobilisations, retenues de garantie	29 650	35 071	(5 420)
Fournisseurs étrangers d'immobilisations	-	-	-
Fournisseurs d'exploitation	-	-	-
Fournisseurs, chèques à payer	27 603	22 366	5 236
Fournisseurs, factures non parvenues	51 898	56 522	(4 625)
Total	3 131 872	2 934 540	197 332

Note 14 Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent au 31 Décembre 2018 à 1 991 882 dinars contre 1 610 111 dinars au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit

Désignation	31 Décembre 2018	31 décembre 2017	Var
Clients étrangers	-	-	-
Personnel	326 042	312 217	13 825
Etat, impôts et taxes	908 200	571 816	336 384
Sociétés du groupe	-	2 370	(2 370)
Dividendes à payer	10 186	10 186	-
CNSS et organismes sociaux	358 949	439 514	(80 564)
Charges à payer	389 655	240 994	148 661
Charges constatées d'avance	(1 150)	-	(1 150)
Produits constatés d'avance	(00)	33 014	(33 014)
Créditeurs divers	-	-	-
Total	1 991 882	1 610 111	381 771

Note 15 Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 31 Décembre 2018 à 6 940 257 dinars contre 6 450 880 dinars au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit

Désignation	31 Décembre 2018	31 décembre 2017	Var
Échéances à moins d'un an sur emprunts	582 823	599 128	(16 306)
Financements de stocks	800 000	800 000	-
Financements en devises	1 233 815	792 801	441 014
Préfinancement export	480 000	874 000	(394 000)
Autres crédits à court terme	2 624 166	2 231 616	392 550
Banques	1 219 454	1 153 335	66 119
Total	6 940 257	6 450 880	489 377

II- LES POSTES DE L'ETAT DU RESULTAT

Note 16 Revenus

Les revenus s'élèvent au 31 Décembre 2018 à 13 942 693 dinars contre 13 780 449 dinars au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit

Désignation	31 Décembre 2018	31 décembre 2017	Var
Ventes locales	11 184 994	11 055 429	129 565
Ventes à l'export	2 945 619	2 910 177	35 442
Ventes en suspension	-	-	-
Ventes déchets	31 073	26 385	4 688
RRR sur ventes	(218 992)	(211 542)	(7 451)
Total	13 942 693	13 780 449	162 244

Note 17 Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation s'élèvent au 31 Décembre 2018 à 109 792 dinars contre 104 407 dinars au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit

Désignation	31 Décembre 2018	31 décembre 2017	Var
QP des subventions d'investissement	90 176	83 573	6 603
Autres	19 616	20 834	(1 218)
Total	109 792	104 407	5 385

Note 18 Achats consommés de matières et consommables

Les achats de matières et consommables s'élèvent au 31 Décembre 2018 à 6 848 428 dinars contre 5 666 449 dinars au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit

Désignation	31 Décembre 2018	31 décembre 2017	Var
Achats de matières premières et accessoires	4 983 456	4 182 246	801 210
Achats de matières consommables	1 280 667	1 095 072	185 595
Achats d'études et de prestations	-	-	-
Frais sur achats	584 305	389 131	195 174
Total	6 848 428	5 666 449	1 181 979
Variation des stocks de matières premières et consommables	145 147	654 777	(509 630)
	6 993 575	6 321 226	672 349

Note 19 Achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnements consommés s'élèvent au 31 Décembre 2018 à 429 322 dinars contre 404 227 dinars au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit

Désignation	31 Décembre 2018	31 décembre 2017	Var
Electricité et Gaz	245 232	215 671	29 561
Eau	9 379	6 572	2 807
Carburant	140 575	137 907	2 668
Autres	34 136	44 077	(9 941)
Total	429 322	404 227	25 096

Note 20 Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent au 31 Décembre 2018 à 4 653 225 dinars contre 4 252 320 dinars au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit

Désignation	31 Décembre 2018	31 décembre 2017	Var
Salaires et compléments de salaires	3 633 063	3 275 835	357 229
Charges sociales	616 224	596 428	19 797
Autres charges de personnel	403 937	380 058	23 879
Total	4 653 225	4 252 320	400 904

Note 21 Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent au 31 Décembre 2018 à 1 862 657 dinars contre 1 397 920 dinars au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit

Désignation	31 Décembre 2018	31 décembre 2017	Var
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	6 289	14 679	(8 390)
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	980 407	914 404	66 003
Dotations aux provisions pour dépréciation des comptes clients	599 927	147 621	452 306
Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks	-	-	-
Dotations pour résorption des charges à répartir	329 445	329 445	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	96 129	-	96 129
Reprises sur provisions des comptes clients	(149 540)	(8 230)	(141 311)
Total	1 862 657	1 397 920	464 738

Note 22 Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31 Décembre 2018 à 1 217 008 dinars contre 1 366 548 dinars au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit

Désignation	31 Décembre 2018	31 décembre 2017	Var
Location	33 661	32 061	1 600
Entretien et réparation	164 321	150 008	14 313
Primes d'assurances	115 460	127 632	(12 172)
Etudes, recherche et divers services extérieurs	124 526	185 526	(61 001)
Total des services extérieurs	437 967	495 227	(57 260)
Personnel extérieurs à l'entreprise	-	-	-
Honoraires et rémunération d'intermédiaire	192 690	176 492	16 198
Publicité, publications et relations publiques	64 086	163 153	(99 067)
Frais de transport	111 177	115 331	(4 154)
Déplacements, missions et réceptions	182 427	203 917	(21 490)
Frais postaux et de télécommunication	82 119	58 358	23 761
Jetons de présence	32 500	50 000	(17 500)
Autres	-	-	-
Total des autres services extérieurs	664 998	767 252	(102 254)
TFP & FOPROLOS	66 320	65 386	933
TCL	11 576	6 424	5 152
Droits d'enregistrements et de timbres	17 572	12 334	5 238
Taxes sur les véhicules	8 476	11 260	(2 784)
Autres droits	10 099	8 664	1 435
Total des impôts et taxes	114 043	104 068	9 974
Total des autres charges d'exploitation	1 217 008	1 366 548	(149 539)

Note 23 Charges financières nettes

Les charges financières nettes s'élèvent au 31 Décembre 2018 à 1 451 269 dinars contre 1 086 017 dinars au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit

Désignation	31 Décembre 2018	31 décembre 2017	Var
Interêts des comptes courants	132 132	107 592	24 540
Intérêts des billets de trésorerie	190 061	162 195	27 866
Interêts sur emprunts	65 374	63 340	2 034
Intérêts des autres dettes	349 067	301 492	47 575
Commissions bancaires	87 529	73 591	13 938
Autres intérêts	295 554	220 892	74 662
Pertes de change	435 717	431 293	4 425
Gains de change	(103 287)	(273 642)	170 355
Produits financiers	(878)	(736)	(143)
Total	1 451 269	1 086 017	365 252

Note 24 Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires s'élèvent au 31 Décembre 2018 à 173 105 dinars contre 297 296 dinars au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit

Désignation	31 Décembre 2018	31 décembre 2017	Var
Produits nets sur cession d'immobilisations	123 462	272 400	(148 938)
Gains sur éléments non récurrents	49 643	24 896	24 748
Total	173 105	297 296	(124 190)

Note 25 Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires s'élèvent au 31 Décembre 2018 à 6 879 dinars contre 11 002 dinars au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit

Désignation	31 Décembre 2018	31 décembre 2017	Var
Charges nettes sur cession d'immobilisations	-	-	-
Pertes sur éléments non récurrents	6 879	11 002	(4 122)
Total	6 879	11 002	(4 122)

Note 26 Autres notes

Désignation	31 Décembre 2018	31 décembre 2017	Var
Produits des placements	472 547	502 879	(30 332)
Variation des stocks de produits finis	220 520	455 645	(235 125)
Impôt	30 063	29 372	691
ELEMENTS EXTRAORDINAIRES	-	-	-

II- LES POSTES DE L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Note 27 Variation des éléments du BFR et de trésorerie

Désignation	31 Décembre 2018	31 décembre 2017	Variation
Stocks	4 807 401	5 173 067	365 666
Clients et comptes rattachés	6 692 939	6 567 789	(125 150)
Autres actifs courants	3 608 596	2 924 109	(684 488)
Fournisseurs et comptes rattachés	3 102 221	2 899 469	202 752
Autres passifs courants et financiers	2 038 525	1 599 925	438 601

Désignation	31 Décembre 2018	Var
Liquidités et équivalents de liquidités	30 914	(3 428)
Concours bancaires	(1 219 454)	(66 119)
Trésorerie fin de l'exercice	(1 188 540)	(69 547)

Note 28 Note sur les engagements hors bilan

Au 31 décembre 2018, les engagements hors bilan de la société "GIF Filter SA", se présentent comme suit

1) Des créances remises à l'escompte 3 077 798DT,

2) Garanties constituées en faveur de la BT (Emprunt de 1 600 000 DT, crédit de gestion de jusqu'à concurrence de 1 555 000 DT, extension de crédit jusqu'à concurrence de (765 000 DT)

A) Hypothèque de la totalité de la propriété sise à Sfax d'une superficie de 825m² objet du titre foncier numéro 45942 ,

B) Nantissement de l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce consistant en l'unité de fabrication de filtres sis à Grombalia inscrit sous le numéro de B139271997 ,

C) Nantissement de l'outillage et du matériel d'équipement professionnel, l'ensemble du matériel énuméré et décrit aux factures pro-forma jointes au contrat d'emprunt

3) Des crédits document financement en devise 1 126 293DT

4) un nantissement de matériel en 1er rang en faveur de l'Amen Banque (Emprunt de 280 000DT)

[illegible]

Note 30 : Note sur les parties liées

1/ La société GIF FILTER S.A a réalisé, au cours de l'année 2018, les opérations suivantes :

Ventes à des sociétés appartenant au même groupe en DT (HT)

Economic Auto	Ets Med Loukil Et Cie	Trucks Gros	Inter parts
16 011	10 764	3 848	5 060

Achats auprès des sociétés appartenant au même groupe en DT (HT)

GIF Distribution	Aures Auto Citroën	ECONOMIC AUTO
621 288	19 607	1 436

2/ Les soldes débiteurs et créditeurs des sociétés du groupe chez la société GIF FILTER S.A. se détaillent, au 31/12/2018, comme suit :

Société	Solde au 31/12/2018 (En DT)	
	Clients	Fournisseurs et effets à payer
GIF Distribution	90 153	533 890
Economic Auto	41 398	864
Ets Med Loukil Et Cie	1 122	-
Inter Equipement	-	-
Trucks Gros	1 696	-
Inter parts	2 653	-
Groupe Audio Com	-	2 842
Loukil Management conseil	-	4 294
Aures Auto	-	28 031
Total	137 022	569 921

- Lors de l'exercice 2018, la société GIF FILTER a acquis du matériel de transport par voie de leasing, auprès de la société du même groupe, Aures Auto pour un montant total de 102 134 DT TTC.

-La société GIF FILTER a souscrit au cours l'exercice 2018, à l'émission de billets de trésorerie effectuée par certaines sociétés du même groupe et domiciliées auprès des banques UIB, ATTIJARI BANK, Amen Bank et STUSID. (Voir détail de la note 29-3 : Placements non encore échues au 31/12/2018).

-Egalement, les soldes de prêts octroyés par la société GIF FILTER à certaines sociétés de groupe se présentent au 31/12/2018 au niveau de la note 29-3 : Placements non encore échues au 31/12/2018).

NOTE 31- NOTE SUR LES EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La société « GIF FILTER S A » n'a pas enregistré entre la date de clôture et la date de publication des états financiers, des événements qui risqueraient d'entraîner des modifications importantes de l'actif ou du passif du nouvel exercice et qui pourraient d'avoir, des répercussions importantes sur les activités futures de l'entreprise

NOTE 32- RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de la période en cours se présentent comme suit

	2018	2017
Résultat net	(2 166 681)	(639 245)
Résultat net attribuable aux actions ordinaires	(2 166 681)	(639 245)
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation	10 563 994	10 563 994
Résultat par action	(0,205)	(0,061)

NOTE 32- SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION
Exercice clos le 31 Décembre 2018
(Exprimé en dinars)

PRODUITS		CHARGES		SOLDE	31 Décembre 2018	31 décembre 2017
VENTES	13 942 800	DESTOCKAGE DE PRODUCTION	(229 520)	PRODUCTION	13 821 965	13 429 211
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	109 792					
PRODUCTION	13 831 909	ACHATS CONSOMMES	7 402 897	MARGE SUR COUT MATERIES	6 409 008	6 703 758
MARGE SUR COUT MATERIES	6 409 008	AUTRES CHARGES EXTERNES	1 102 986	VALEUR AJOUTEE BRUTE	5 306 102	5 441 279
VALEUR AJOUTEE BRUTE	5 366 102	IMPOTS & TAXES	113 743	EXCEDENT (INSUFFISANCE) BRUTIE D'EXPLOITATION	528 125	1 084 890
		CHARGES DE PERSONNEL	4 653 225			
		TOTAL	4 766 967			
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	528 125	INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION	0			
Produits des placements	472 547	CHARGES FINANCIERES NETTES	1 451 269			
AUTRES GAINS ORDINAIRES	133 105	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	1 862 857			
		AUTRES PERTES ORDINAIRES	6 879			
		IMPOT SUR LES SOCIETES	(30 963)			
		Contribution sociale de solidarité	300			
		Éléments extraordinaires	0			
TOTAL	1 184 788	TOTAL	3 351 568	RESULTATS DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT	(2 166 301)	(639 245)

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ

INDUSTRIELLE DE FILTRATION « GIF FILTER S.A »
Route de Sousse KM 35, GROMBALIA, 8030

**RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018**

Messieurs les Actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 19 Juin 2017, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société **GÉNÉRALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION « GIF FILTER S.A »** qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2018, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un total du bilan de **22 139 687 DT** au 31 Décembre 2018, un déficit de l'exercice clos à cette date de **2 166 681 DT**, des capitaux propres avant affectation du résultat de l'exercice de **8 415 934 DT** au 31 Décembre 2018 et des flux de trésorerie négatifs affectés aux activités d'exploitation de **320 280 DT** pour l'exercice clos à cette date. A notre avis, les états financiers ci-joints, présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société au 31 Décembre 2018, ainsi que sa performance et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Principes Comptables Généralement admis en Tunisie.

Fondement de l'Opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Questions clés d'audit

Les questions clés de l'audit sont celles qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après, constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1) Les stocks

Les stocks de la société, figurant au bilan du 31 Décembre 2018 pour un montant brut de **4 807 401 TND**, représentent un des postes les plus importants du bilan et sont composés de stocks de matières premières et fournitures, stocks de produits finis et semi finis, stocks de pièces de rechange et emballages.

Les éléments des stocks sont valorisés au prix d'achat unitaire, majoré des droits de douane à l'importation et des frais de transport, d'assurances liés au transport et des autres coûts directement liés à l'achat de ces éléments.

Les éléments des stocks produits par la société sont valorisés au coût de production qui comprend l'ensemble des charges directes et indirectes rattachés à la dite production.

La méthode de valorisation des stocks est la méthode du coût moyen pondéré.

Les provisions des stocks de la société s'élèvent au bilan du 31 Décembre 2018 à un total de **259 440 TND**. En fait à chaque fin de période, la société procède à l'identification de l'âge des articles en stocks et veille à ce que les provisions constatées correspondent aux dépréciations de valeurs réelles.

Nous avons procédé à la vérification des éléments des coûts des stocks de la société existants au 31 décembre 2018 conformément à la norme comptable tunisienne, relative aux stocks en s'assurant des dépréciations de valeur, comptabilisées en provision.

2) *Chiffre d'affaires*

Le chiffre d'affaires, figurant à l'état de résultat au 31 décembre 2018, pour un montant de 13 942 693 DT et représentant un des postes les plus importants de l'état de résultat, est comptabilisé au moment du transfert par la société à l'acheteur des risques et avantages substantiels inhérents à la propriété des biens

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en l'examen, l'évaluation et la validation du processus lié à la comptabilisation des revenus

Rapport de gestion du conseil d'administration

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport

En application des dispositions de l'Article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société **GÉNÉRALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION « GIF FILTER » SA** dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait

Nous n'avons rien à signaler à cet égard

Responsabilités du conseil d'administration pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs

Lors de la préparation des états financiers, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société **GÉNÉRALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION « GIF FILTER SA »** à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de cette continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société **GÉNÉRALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION « GIF FILTER SA »** ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport d'audit

contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes de révision comptable généralement admises en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes de révision comptable généralement admises en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne .
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société .
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière .
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation .
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle .
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurons relevée au cours de notre audit.

- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devons pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale, portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne, ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

TUNIS, le 03 Juin 2019

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

FMBZ KPMG TUNISIE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR LES ARTICLES 200 & 475
DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES
RELATIF A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

Messieurs les Actionnaires,

En application de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice 2018.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2018 :

La société GIF FILTER a souscrit au cours l'exercice 2018, à l'émission de billets de trésorerie effectuée par certaines sociétés du même groupe et domiciliées auprès des banques UIB et Amen Bank. La situation de ces dites opérations à la date du 31/12/2018, se présente comme suit :

DESIGNATION	Société convention	Date Début	Date Fin	Montant	Taux
PLACEMENT UIB	ETS MED LOUKIL	29/09/2018	31/12/2018	400 000	9,0%
SOUS-TOTAL UIB				400 000	
PLACEMENT AB	MIDCO	25/01/2018	31/12/2018	500 000	9,50%
PLACEMENT AB	AUDIOCOM	09/02/2018	31/12/2018	300 000	8,00%
PLACEMENT AB	LIG	12/02/2018	31/12/2018	1 000 000	9,50%
PLACEMENT AB	LIG	22/02/2018	31/12/2018	1 600 000	8,00%
SOUS-TOTAL AMEN BANK				3 400 000	
TOTAL				3 800 000	

Durant l'exercice 2018, les produits des placements en billets de trésorerie sont de 252 617 DT.

L'encours des prêts à certaines sociétés du groupe au 31/12/2018, se présente comme suit :

Société du groupe	Taux	Solde au 31/12/18 (en principal et intérêts)
STE DE GROUPE LIG	9,50%	794 328
STE DE GROUPE AUDIO COM	8%	244 420
STE DE GROUPE ETS MED LOUKIL & CIE	8%	718 960
STE DE GROUPE MIDCO	8%	121 984
STE DE GROUPE LOUKIL COM	9,50%	132 404
STE DE GROUPE MIG ENGINEERING	9,50%	55 100
STE DE GROUPE UADH	0%	3 000
GIF Distribution	0%	146 502
TOTAL		2 216 698

Durant l'exercice 2018, les produits des placements sous forme de prêts à des sociétés de groupe sont de 138 936 DT.

B- Conventions conclues au cours de l'exercice 2018

1/ La société GIF FILTER S.A a réalisé, au cours de l'année 2018, les opérations suivantes :

Ventes à des sociétés appartenant au même groupe en DT (HT)

Economic Auto	Ets Med Loukil Et Cie	Trucks Gros	Inter parts
16 011	10 764	3 848	5 060

Achats auprès des sociétés appartenant au même groupe en DT (HT)

GIF Distribution	Aures Auto Citroën	ECONOMIC AUTO
621 288	19 607	1 436

2/ Les soldes débiteurs et créditeurs des sociétés du groupe chez la société GIF FILTER S.A. se détaillent, au 31/12/2018, comme suit :

Société	Solde au 31/12/2018 (En DT)	
	Clients	Fournisseurs et effets à payer
GIF Distribution	90 153	533 890
Economic Auto	41 398	864
Ets Med Loukil Et Cie	1 122	-
Inter Equipement	-	-
Trucks Gros	1 696	-
Inter parts	2 653	-
Groupe Audio Com	-	2 842
Loukil Management conseil	-	4 294
Aures Auto	-	28 031
Total	137 022	569 821

3) Lors de l'exercice 2018, la société GIF FILTER a acquis du matériel de transport par voie de leasing, auprès de la société du même groupe, Aures Auto pour un montant total de 102 134 DT TTC.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Les obligations et engagements de la société envers les dirigeants, tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des sociétés commerciales, se détaillent comme suit :

1) Rémunération du Directeur Général

En vertu de la décision du conseil d'administration du 30 Décembre 2016, il a été décidé la nomination de Mr Adel BAHROUNI, comme directeur général et la fixation de sa rémunération comme suit :

- Une rémunération mensuelle nette de cinq mille sept cent trente-trois dinars (5.733 DT) servie sur 13 mensualités ;
- Une prime trimestrielle nette de cinq mille sept cent trente-trois dinars (5.733 DT)
- Une prime annuelle variable qui sera fixée suivant la réalisation des objectifs fixés en commun accords et dont le nombre de salaire varie de quatre à six salaires,
- Des avantages en nature sous forme de voiture de fonction avec prise en charge des frais y afférents et de la prise en charge de la consommation téléphonique GSM.

Il aura droit en outre, au remboursement de ses frais de représentation ou de déplacement sur présentation d'une note justificative et bénéficiera des avantages accordés par la convention collective sectorielle.

La rémunération brute du Directeur Général pour la période s'étalant entre début Janvier et le 31 Décembre de l'année 2018, se présente comme suit :

- Salaires, congés payés et primes : 269 815 DT ;

Le Directeur Général a également perçu au cours de la période susmentionnée, les avantages en nature suivants :

- Une voiture de fonction ;
- 450 Litres d'essence mensuellement.
- Prise en charge d'une ligne téléphonique GSM ;

2) Rémunération des administrateurs et du membre du comité permanent d'audit

Les jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration présentent une charge globale brute annuelle de 27 500 DT hors taxes.

La charge brute des jetons de présence alloués aux membres du Comité permanent d'audit est de 5 000 DT hors taxes.

A l'exception des opérations ci-dessus mentionnées, nous n'avons pas été informés d'autres conventions rentrant dans le cadre des articles susmentionnés.

TUNIS, le 03 Juin 2019

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI
Managing Partner
F.M.B.Z KPMG TUNISIE 

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

GIF FILTER S.A

Siège social : Route de Sousse KM 35, GROMBALIA, 8030

La société « GIF FILTER S.A », publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2018. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI.

BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2018 (Exprimé en Dinar Tunisien)

ACTIFS	NOTE	2018	2017
ACTIFS NON COURANTS			
ACTIFS IMMOBILISES			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	B1	385 979	376 669
MOINS AMORTISSEMENT		-378 281	-371 992
TOTAL 1		7 697	4 677
ECART D'ACQUISITION		-3 545	-4 254
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	B2	20 527 389	20 494 190
MOINS AMORTISSEMENT		-14 524 203	-13 705 604
TOTAL 2		6 003 187	6 788 586
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	B3	80 896	80 895
MOINS PROVISIONS		-50 000	-50 000
TOTAL 3		30 896	30 895
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISEES		6 038 235	6 819 904
AUTRES ACTIFS NON COURANTS		216 327	545 772
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		6 254 562	7 365 676
ACTIFS COURANTS			
STOCKS	B4	4 766 344	5 184 630
MOINS PROVISIONS		-259 440	-259 440
TOTAL 1		4 506 904	4 925 190
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	B5	6 640 680	6 499 530
MOINS PROVISIONS		-2 985 489	-2 507 360
TOTAL 2		3 655 191	3 992 170
AUTRES ACTIFS COURANTS	B6	3 576 552	3 058 515
MOINS PROVISIONS		-180 066	-83 936
TOTAL 3		3 396 486	2 974 578
IMPOTS DIFFERES ACTIFS		10 264	409
PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS	B7	4 048 202	4 395 745
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES	B8	31 500	35 100
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		15 648 548	16 323 193
TOTAL DES ACTIFS		21 903 111	23 688 869

BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2018
(Exprimé en Dinar Tunisien)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTE	2018	2017
CAPITAUX PROPRES			
CAPITAL SOCIAL		10 563 994	10 563 994
RESERVES CONSOLIDEES	B9	751 916	1 482 445
AUTRES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES		-747 150	-747 150
RESULTATS REPORTES CONSOLIDES		-33 775	-33 775
CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE L'EXERCICE		10 534 986	11 265 515
RESULTAT CONSOLIDE		-2 278 946	-641 584
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES DU GROUPE		8 256 040	10 623 930
INTERETS MINORITAIRES DANS LES CAPITAUX PROPRES		562	580
INTERETS MINORITAIRES DANS LE RESULTAT DE L'EXERCICE	B10	-726	-14
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		8 255 875	10 624 496
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
EMPRUNTS	B11	1 659 742	2 067 448
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		1 659 742	2 067 448
PASSIFS COURANTS			
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	B12	2 618 363	2 513 557
AUTRES PASSIFS COURANTS	B13	2 015 362	1 630 682
CONCOURS BANCAIRES & AUTRES PASSIFS FINANCIERS	B14	7 353 768	6 852 686
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		11 987 493	10 996 925
TOTAL DES PASSIFS		13 647 235	13 064 373
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		21 903 111	23 688 869

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

AU 31 DECEMBRE 2018

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	NOTE	2018	2017
PRODUITS D'EXPLOITATION			
REVENUS	R1	13 942 693	13 780 449
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	R2	109 792	104 407
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I		14 052 485	13 884 856
CHARGES D'EXPLOITATION			
VARIATION DES STOCKS DES PROD FINIS ET DES ENC	R3	261 577	455 645
VARIATION DES STOCKS MATIERES PREMIE ET CONSOM		158 346	643 214
ACHAT DE MATIERES PREMIERES ET CONSOMMABLES	R4	6 788 317	5 586 142
ACHAT D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES		429 422	404 354
CHARGES DU PERSONNEL		4 675 364	4 279 267
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	R5	1 861 948	1 397 211
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION		1 245 702	1 392 794
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II		15 420 675	14 158 627
RESULTAT D'EXPLOITATION(I - II)		-1 368 190	-273 771
CHARGES FINANCIERES NETTES		1 528 209	1 126 581
PRODUITS DES PLACEMENTS		472 547	502 879
AUTRES GAINS ORDINAIRES		173 107	298 380
AUTRES PERTES ORDINAIRES		7 150	11 117
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		-2 257 895	-610 210
IMPOTS SUR LES BENEFICES		21 277	31 388
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		-2 279 172	-641 598
RESULTAT EXTRAORDINAIRE		500	0
Résultat net du groupe		-2 279 672	-641 598
Résultat net (part des minoritaires)		-726	-14
RESULTAT NET -PART DU GROUPE		-2 278 946	-641 584

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

*(Exprimé en Dinar Tunisien)
Exercice clos le 31 Décembre 2018*

	NOTES	2018	2017
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>			
Résultat net		-2 278 946	-641 584
Ajustement pour			
- Amortissements		985 987	928 374
- Provisions		696 056	147 620
- Reprise de provision		-149 540	-8 230
- Quotes-parts des subventions d'investissement		-90 176	-83 573
- Résorption des charges à répartir		329 445	329 445
Variations des			
- Stocks		419 922	1 098 859
- Créances		414 078	-994 290
- Autres Actifs		-515 473	-211 294
- Fournisseurs et autres dettes		-6 057	199 077
- Plus ou moins-values de cessions		-123 462	-272 400
- Impôt différé		-10 264	-409
- Part des intérêts minoritaires dans le résultat		-726	-14
<u>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</u>		-329 156	491 581
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immob corp et incorp		-239 798	-1 339 775
Encaissements provenant de la cession d'immob corp et incorp		131 300	279 900
Décaissements provenant de l'acquisition d'immob financières		-6 000	-2 782
Encaissements provenant de la cession d'immob financières		0	0
<u>Flux de trésorerie provenant des(affectés aux) activités d'investissement</u>		-114 498	-1 062 657
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>			
Encaissements provenant des emprunts		102 134	1 365 860
Remboursement d'emprunts		-527 010	-719 856
Encaissement Décaissement CNT		451 268	257 116
Subvention d'investissement			
<u>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</u>		26 392	903 120
<u>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de placements</u>		347 543	-26 596
Incidences des variations des taux de change sur liquidités et équivalent de liquidités		0	0
VARIATION DE TRESORERIE		-69 719	305 448
<u>Trésorerie au début de l'exercice</u>		-1 118 235	-1 423 683
<u>Trésorerie à la clôture de l'exercice</u>	A 01	-1 187 953	-1 118 235

Notes aux états financiers consolidés

I- INFORMATIONS GENERALES :

Le groupe GIF englobe deux sociétés

1- GIF : La société mère :

Dénomination de la société GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION « GIF FILTER»

Forme juridique	Société anonyme
Secteur d'activité	Industriel
Date de création	1980
Siège social	Route de SOUSSE Km 35 GROMBALIA 8030
Capital social	10 563 994 Dinars divisé en 10 563 994 Actions de 1 DT chacune
Sites industriels	Une usine sise sur la route de SOUSSE Km 35 GROMBALIA 8030
N° registre de commerce	B139271997
Matricule fiscale	6874/X/A/M/000 (agréée par la loi 93-120 du 27/12/1993)

2- GIF DISTRIBUTION : La société filiale

Dénomination de la société	GIF DISTRIBUTION
Forme juridique	SARL
Secteur d'activité	commerciale
Date de création	1995
Siège social	Route de Sousse Km 35 GROMBALIA 8030
Capital social	100 000 dinars divisés en 1 000 parts
N° registre de commerce	B166552002
Matricule fiscale	020802P

II- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

1- les principes comptables appliqués pour l'arrêté des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés du groupe GIF, exprimés en dinars tunisiens et couvrant la période allant du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 ont été arrêtés conformément aux dispositions

- De la loi n° 96-112 relative au système comptable des entreprises ,
- Du décret 96-2459 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité ,
- De l'arrêté du Ministre des finances du 31/12/1996, portant approbation des normes comptables ,
- De l'arrêté du Ministère des finances du 01/12/2003, portant approbation des normes comptables relatives aux états financiers consolidés ,
- De la loi n°2001-117 du 06-12-2001, complétant la code des sociétés commerciales

2- Les principes et méthodes de consolidation du groupe GIF :

2-1- Périmètre de consolidation :

Le périmètre de consolidation est composé de la société **GIF DISTRIBUTION**, dans laquelle la GIF possède directement un intérêt de 99%

2-2- Méthode de consolidation :

La méthode de consolidation utilisée est l'intégration globale. Cette méthode est généralement appliquée pour les sociétés qui sont contrôlées exclusivement par la société mère et qui présentent un intérêt de plus de la moitié des droits de votes. Ce qui est le cas de la société **GIF DISTRIBUTION**.

2-3- La date de clôture :

Les états financiers consolidés ont été établis, à partir des comptes annuels individuels arrêtés au 31/12/2018, selon les principes comptables Tunisiens pour l'ensemble des sociétés du groupe.

2-4- Les retraitements et éliminations :

Les retraitements et éliminations nécessaires à l'harmonisation des méthodes de comptabilisation et d'évaluation des sociétés du groupe ont été effectués.

2-5- Le traitement de l'impôt :

La charge d'impôt consolidé sur les sociétés comprend l'impôt exigible des différentes sociétés du groupe, et des impôts différés qui sont déterminés, selon la méthode du report fixe pour toutes les différences temporelles provenant de l'écart entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs. Le taux d'impôt ayant été retenu est celui du droit commun, soit 25%.

2-6- Les écarts d'acquisition :

L'écart d'acquisition représente la différence, à la date d'acquisition, entre le coût d'acquisition et la juste valeur de la quote-part du groupe dans l'actif net acquis de la filiale. Les écarts d'acquisition négatifs sont présentés en déduction des actifs de l'entreprise, présentant les états financiers dans la même rubrique du bilan que les écarts d'acquisition positifs, l'amortissement de l'écart d'acquisition négative est effectué conformément aux §§ 56&57 de la norme comptable tunisienne 38 relative aux regroupements des entreprises.

NOTES DU BILAN CONSOLIDES

B1- LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :

DESIGNATION	2018	2017
GIF	385 979	376 669
GIF DISTRIBUTION	0	0
TOTAL BRUT	385 979	376 669
AMORT GIF	-378 281	-371 992
AMORT GIF DISTRIBUTION	0	0
TOTAL AMORT	-378 281	-371 992
VCN	7 697	4 677

ECART D'ACQUISITION

DESIGNATION	2018	2017
ECART D'ACQUISITION	3 545	4 254
TOTAL BRUT	3 545	4 254

B2- LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

DESIGNATION	2018	2017
GIF	20 514 138	20 480 939
GIF DISTRIBUTION	13 251	13 251
TOTAL BRUT	20 527 389	20 494 190
AMORT GIF	-14 510 952	-13 692 353
AMORT GIF DISTRIBUTION	-13 251	-13 251
TOTAL AMORT	-14 524 203	-13 705 604
VCN	6 003 187	6 788 586

B3- LES IMMOBILISATIONS FINANCIERES :

DESIGNATION	2018	2017
IMMOBILISATIONS FINANCIERES GIF	77 096	80 095
GIF DISTRIBUTION	3 800	800
TOTAL BRUT	80 896	80 895
PROVISION GIF	-50 000	-50 000
PROVISION GIF DISTRIBUTION	0	0
TOTAL PROV	-50 000	-50 000
VCN	30 896	30 895

B4- STOCKS :

DESIGNATION	2018	2017
STOCKS GIF	4 807 401	5 173 068
MOINS PROVISIONS	-259 440	-259 440
TOTAL 1	4 547 961	4 913 628
STOCKS GIF DISTRIBUTION	0	13 199
MOINS PROVISIONS	0	0
TOTAL 2	0	13 199
MARGE SUR STOCKS	41 057	1 637
STOCKS GROUPE	4 766 344	5 184 630
MOINS PROVISIONS	-259 440	-259 440
TOTAL 3	4 506 904	4 925 190

B5- CLIENTS ET COMPTES RATTACHES :

DESIGNATION	2018	2017
GIF	6 692 939	6 567 789
ANNULATION DU SOLDE CLIENT GIF DISTRIBUTION CHEZ GIF	-90 152	-90 152
GIF DISTRIBUTION	571 783	486 968
ANNULATION DU SOLDE CLIENT GIF CHEZ GIF DISTRIBUTION	-533 890	-465 075
TOTAL DES CREANCES GROUPE	6 640 680	6 499 530
PROVISION GIF	-2 963 739	-2 485 609
PROVISION GIF DISTRIBUTION	-21 750	-21 750
TOTAL DES PROVISIONS	-2 985 489	-2 507 359
TOTAL	3 655 191	3 992 170

B6- AUTRES ACTIFS COURANTS :

DESIGNATION	2018	2017
GIF	3 608 596	2 924 109
GIF DISTRIBUTION	114 458	136 971
ANNULATION DU SOLDE AVANCE FR GIF CHEZ GIF DISTRIBUTION	-146 502	-2 565
Provision	-180 066	-83 936
TOTAL	3 396 486	2 974 578

IMPOTS DIFFERES ACTIFS :

DESIGNATION	2018	2017
IMPOTS DIFFERES	10 264	409
TOTAL	10 264	409

B7- PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

DESIGNATION	2018	2017
GIF	4 048 202	4 395 745
GIF DISTRIBUTION	0	0
TOTAL	4 048 202	4 395 745

B8- LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

DESIGNATION	2018	2017
GIF	30 913	34 342
GIF DISTRIBUTION	587	758
TOTAL	31 500	35 100

B9- RESERVES CONSOLIDES

DESIGNATION	2018	2017
RESERVES CONSOLIDEES	751 916	1 482 445
AUTRES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	-747 150	-747 150
RESULTATS REPORTEES CONSOLIDES	-33 775	-33 775
TOTAL	-29 008	701 521

B10- Intérêts minoritaires :

DESIGNATION	2018	2017
PART DANS LES RESULTATS REPORTEES	562	580
PART DANS LE RESULTAT DE L'EXERCICE	-726	-14
TOTAL INTERETS MINORITAIRES	-165	566

B11- Emprunts

DESIGNATION	2018	2017
GIF	1 659 742	2 067 448
GIF DISTRIBUTION	0	0
ANNULAT* FR GIF DISTRIBUTION CHEZ GIF	0	0
ANNULAT* FR GIF CHEZ GIF DISTRIBUTION	0	0
TOTAL	1 659 742	2 067 448

B12- FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

DESIGNATION	2018	2017
GIF	3 131 872	2 934 540
GIF DISTRIBUTION	110 533	134 245
ANNULAT* FR GIF DISTRIBUTION CHEZ GIF	-533 890	-465 075
ANNULAT* FR GIF CHEZ GIF DISTRIBUTION	-90 152	-90 152
TOTAL	2 618 363	2 513 557

B13- AUTRES PASSIFS COURANTS

DESIGNATION	2018	2017
GIF	1 991 882	1 610 111
GIF DISTRIBUTION	169 982	23 136
ANNULATION DU SOLDE AVANCE GIF DISTRIBUTION CHEZ GIF	-146 502	-2 565
TOTAL	2 015 362	1 630 682

B14- CONCOURS BANCAIRES & AUTRES PASSIFS FINANCIERS

DESIGNATION	2018	2017
GIF	6 940 257	6 450 880
GIF DISTRIBUTION	413 511	401 806
TOTAL	7 353 768	6 852 686

NOTE DE L'ETAT DE RESULTAT**R1- REVENUS**

DESIGNATION	2018	2017
REVENUS GIF	13 942 693	13 780 449
ANNULATION VENTES GIF A GIF DISTRIBUTION	0	0
REVENUS GIF DISTRIBUTION	621 288	1 027 974
ANNULATION VENTES GIF DISTRIBUTION A GIF	-621 288	-1 027 974
TOTAL	13 942 693	13 780 449

R2- AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

DESIGNATION	2018	2017
GIF	109 792	104 407
GIF DISTRIBUTION	0	0
REPRISE SUR PROV TITRE GIF DISTRIBUTION	0	0
AMORT ECART D'ACQUISITION	0	0
TOTAL	109 792	104 407

R3- VARIATIONS DES STOCKS

DESIGNATION	2018	2017
GIF	365 666	1 110 421
GIF DISTRIBUTION	13 199	-13 199
VARIATION DE LA MARGE	41 057	1 637
TOTAL	419 922	1 098 859

R4- ACHATS DE MATIERES PREMIERES

DESIGNATION	2018	2017
GIF	6 848 428	5 666 449
GIF DISTRIBUTION	561 176	947 666
ANNULATION ACHAT GIF AU PRES D'GIF DISTRIBUTION	-621 288	-1 027 974
ANNULATION ACHAT GIF DISTRIBUTION AU PRES DE GIF	0	0
TOTAL	6 788 317	5 586 142

R5- DOTATION AUX AMORT&PROV

DESIGNATION	2018	2017
GIF	1 862 657	1 397 920
GIF DISTRIBUTION	0	0
AMORT ECART D'ACQUISITION	-709	-709
TOTAL	1 861 948	1 397 211

A 01- NOTE DE L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE :

L'état des flux de trésorerie arrêté au 31/12/2018, fait ressortir une variation négative de trésorerie de 69 719 DT se détaillant comme suit

- Flux de trésorerie liés à l'exploitation s'élevant à	-329 156	DT ;
- Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement s'élevant à	-114 498	DT ;
- Flux de trésorerie liés aux activités de financement s'élevant à	26 392	DT ;
- Flux de trésorerie liés aux activités de placements s'élevant à	347 543	DT

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

Messieurs les Actionnaires,

Rapport sur les états financiers consolidés

Opinion

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous avons effectué l'audit les états financiers consolidés du groupe **GIF** qui comprennent le bilan consolidé au 31 Décembre 2018, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives

Ces états financiers consolidés font ressortir un total du bilan consolidé de **21 903 111 TND** au 31 Décembre 2018, un déficit consolidé de l'exercice clos à cette date de **2 278 946 TND**, des capitaux propres consolidés avant affectation du résultat de l'exercice de **8 255 875 TND** au 31 Décembre 2018 et des flux de trésorerie négatifs affectés aux activités d'exploitation de **329 156 TND** pour l'exercice clos à cette date

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints, présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 Décembre 2018, ainsi que sa performance et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admises en Tunisie.

Fondement de l'Opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit. Les responsabilités qui nous incombent, en vertu de ces normes, sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés* » du présent rapport.

Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Questions clés d'audit

Les questions clés de l'audit sont celles qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après, constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1) Les stocks

Les stocks du groupe, figurant au bilan du 31 Décembre 2018 pour un montant brut de 4 766 344 TND, représentent un des postes les plus importants du bilan et sont composés de stocks de matières premières et fournitures, stocks de produits finis et semi finis, stocks de pièces de rechange et emballages.

Les éléments des stocks sont valorisés au prix d'achat unitaire, majoré des droits de douane à l'importation et des frais de transport, d'assurances liés au transport et des autres coûts directement liés à l'achat de ces éléments.

Les éléments des stocks produits par le groupe sont valorisés au coût de production qui comprend l'ensemble des charges directes et indirectes rattachés à la dite production.

La méthode de valorisation des stocks est la méthode du coût moyen pondéré.

Les provisions des stocks s'élèvent au bilan du 31 Décembre 2018 à un total de 259 440 TND. En fait à chaque fin de période, le groupe procède à l'identification de l'âge des articles en stocks et veille à ce que les provisions constatées correspondent aux dépréciations de valeurs réelles.

Nous avons procédé à la vérification des éléments des coûts des stocks existants au 31 décembre 2018 conformément à la norme comptable tunisienne relative aux stocks en nous assurant des dépréciations de valeur, comptabilisés en provision.

2) *Chiffre d'affaires :*

Le chiffre d'affaires, figurant à l'état de résultat au 31 décembre 2018, pour un montant de 13 942 693 DT et représentant un des postes les plus importants de l'état de résultat, est comptabilisé au moment du transfert à l'acheteur des risques et avantages substantiels inhérents à la propriété des biens

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en l'examen, l'évaluation et la validation du processus lié à la comptabilisation des revenus

Rapport d'activité du groupe

La responsabilité du rapport d'activité incombe au conseil d'administration de la société mère « GIF FILTER S A »

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport d'activité et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport

Cependant, en application des dispositions de l'Article 266 du Code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données dans le rapport d'activité par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés

Nos travaux consistent à lire le rapport d'activité du groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport d'activité du groupe semble autrement comporter une anomalie significative

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport d'activité du groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait

Nous n'avons rien à signaler à cet égard

Responsabilité du conseil d'administration pour les états financiers consolidés

Le conseil d'administration de la société mère « GIF FILTER S A » est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au conseil d'administration de la société mère qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe « GIF » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider le groupe « GIF » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui

Responsabilit  s de l'auditeur pour l'audit des   tats financiers consolid  s

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les   tats financiers consolid  s pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci r  sultent de fraudes ou d'erreurs, et de d  livrer un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond    un niveau   lev   d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit r  alis   conform  ment aux Normes Internationales d'audit, permettra toujours de d  tecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent r  sulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont consid  r  es comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre    ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les d  cisions   conomiques que les utilisateurs des   tats financiers consolid  s prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit r  alis   conform  ment aux Normes Internationales d'audit, nous exer  ons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit et notamment

- Nous identifions et   valuons les risques que les   tats financiers consolid  s comportent des anomalies significatives, que celles-ci r  sultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en   uvre des proc  dures d'audit en r  ponse    ces risques, et r  unissons des   l  ments probants suffisants et appropri  s pour fonder notre opinion. Le risque de non-d  tection d'une anomalie significative r  sultant d'une fraude est plus   lev   que celui d'une anomalie significative r  sultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses d  clarations ou le contournement du contr  le interne ,
- Nous acqu  rons une compr  hension des   l  ments du contr  le interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des proc  dures d'audit appropri  es dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacit   du contr  le interne du groupe. Dans ce cadre, nous avons proc  d      une   valuation g  n  rale portant sur l'efficacit   du syst  me de contr  le interne du groupe.    ce sujet, nous rappelons que la responsabilit   de conception et de mise en place d'un syst  me de contr  le interne ainsi que la surveillance p  riodique de son efficacit   et de son efficience incombent au conseil d'administration de la soci  t   m  re « GIF ». Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifi   des d  ficiences majeures affectant le syst  me de contr  le interne du groupe.
- Nous appr  cions le caract  re appropri   des m  thodes comptables retenues et le caract  re raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de m  me que des informations y aff  rentes fournies par cette derni  re ,
- Nous tirons une conclusion quant au caract  re appropri   de l'utilisation par le conseil d'administration du principe comptable de continuit   d'exploitation et, selon les   l  ments probants obtenus, quant    l'existence ou non d'une incertitude significative li  e    des   v  nements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacit   du groupe    poursuivre son exploitation. Si nous concluons    l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les   tats financiers consolid  s au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas ad  quates, d'exprimer une opinion modifi  e. Nos conclusions s'appuient sur les   l  ments probants obtenus jusqu'   la date de notre rapport. Des   v  nements ou situations futurs pourraient, par ailleurs,

amener le groupe à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance du groupe, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance du groupe une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les mesures de sauvegarde connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance du groupe, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne du groupe

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration de la société mère « GIF ».

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

TUNIS, le 03 Juin 2019

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI
Managing Partner
F.M.B.Z KPMG TUNISIE 

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES -SOTUVER-

Siège social : Z.I. Djebel Ouest 1111- Bir Mchargua Zaghouan.

La Société Tunisienne de Verreries -SOTUVER- publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 19 juin 2019. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mr Sami MENJOUR et Mr Mohamed Zinelabidine CHERIF.

Bilan consolidé

(Exprimé en Dinars)

		Solde au 31 Décembre	
	Notes	2018	2017
Actifs			
Actifs non courants			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		1 375 678	1 330 457
- Amortissements des immobilisations incorporelles		(1 019 970)	(983 350)
Immobilisations incorporelles nettes	(B.1)	355 708	347 107
Immobilisations corporelles		115 682 022	110 013 383
- Amortissements des immobilisations corporelles		(63 801 988)	(56 288 963)
Immobilisations corporelles nettes	(B.1)	51 880 034	53 724 420
Immobilisations financières		1 402 116	1 173 607
- Provisions sur immobilisations financières		(73 855)	(61 566)
Immobilisations financières nettes	(B.2)	1 328 260	1 112 041
Total des actifs immobilisés		53 564 002	55 183 568
Actif d'impôt différé		595 587	465 528
Autres actifs non courants	(B.3)	223 480	96 299
Total des actifs non courants		54 383 069	55 745 396
Actifs courants			
Stocks		38 132 613	41 627 197
-Provisions pour dépréciation des stocks		(1 878 286)	(734 126)
Stocks nets	(B.4)	36 254 327	40 893 070
Clients et comptes rattachés		24 851 178	14 083 966
-Provisions pour dépréciation des comptes clients		(4 410 909)	(3 624 529)
Clients et comptes rattachés nets	(B.5)	20 440 269	10 459 437
Autres actifs courants		8 595 415	5 162 818
-Provisions pour dépréciation des autres actifs courants		(611 935)	(571 217)
Autres actifs courants nets	(B.6)	7 983 479	4 591 601
Placements et autres actifs financiers		3 000 000	-
Liquidités et équivalents de liquidités	(B.7)	4 758 050	1 152 261
Total des actifs courants		72 436 126	57 096 370
Total des actifs		126 819 194	112 841 765

Bilan consolidé

(Exprimé en Dinars)

		Solde au31 Décembre	
	Notes	2018	2017
Capitaux propres et passifs			
Capitaux propres			
Capital social		27 253 600	27 253 600
Réserves consolidées		21 197 984	17 781 445
Autres capitaux propres consolidés		(16 956)	3 324
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		48 434 628	45 038 368
Résultat consolidé		17 412 002	10 355 804
Total des capitaux propres Groupe		65 846 630	55 394 173
Intérêts des minoritaires dans les réserves		997 088	524 683
Intérêts des minoritaires dans le résultat		(25 569)	(27 594)
Intérêts des minoritaires dans les autres capitaux propres		(5 652)	1 108
Total des intérêts des minoritaires		965 867	498 197
Total des capitaux propres groupe et minoritaires	(B.8)	66 812 497	55 892 370
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts et dettes assimilées	(B.9)	17 521 283	17 156 097
Provisions pour risques et charges	(B.10)	915 803	653 955
Total des passifs non courants		18 437 086	17 810 052
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	(B.11)	13 628 874	10 485 847
Autres passifs courants	(B.12)	9 780 908	8 293 559
Concours bancaires et autres passifs financiers	(B.13)	18 159 829	20 359 938
Total des passifs courants		41 569 611	39 139 344
Total des passifs		60 006 697	56 949 396
Total des capitaux propres et des passifs		126 819 194	112 841 765

Etat de résultat consolidé

(Exprimé en Dinars)

		Exercice de 12 mois clos le 31 Décembre	
	Notes	2018	2017
Produits d'exploitation			
Revenus	(R.1)	95 366 932	67 248 815
Autres produits d'exploitation	(R.2)	2 091 321	1 608 958
Total des produits d'exploitation		97 458 253	68 857 773
Charges d'exploitation			
Variation des stocks de produits finis et des encours		(6 302 780)	6 898 868
Achats d'approvisionnements consommés	(R.3)	(43 079 953)	(37 734 799)
Charges de personnel	(R.4)	(9 351 303)	(8 177 301)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(R.5)	(9 650 514)	(8 784 226)
Autres charges d'exploitation	(R.6)	(8 309 480)	(6 188 930)
Total des charges d'exploitation		(76 694 030)	(53 986 388)
Résultat d'exploitation		20 764 223	14 871 385
Charges financières nettes	(R.7)	(1 855 846)	(4 105 386)
Autres gains ordinaires	(R.8)	69 993	58 702
Autres pertes ordinaires	(R.9)	(31 485)	(71 464)
Résultat courant des sociétés intégrées		18 946 884	10 753 237
Impôts exigibles		(1 690 511)	(832 378)
Impôts différés		130 059	407 351
Résultat net d'impôt des sociétés intégrées		17 386 432	10 328 210
Part revenant aux intérêts minoritaires		(25 569)	(27 594)
Résultat revenant à la société consolidante		17 412 002	10 355 804

Etat de flux de trésorerie consolidés
(Exprimé en Dinars)

		Exercice de 12 mois clos le 31 Décembre	
	Note	2018	2017
Flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation			
Résultat net		17 412 002	10 355 804
Intérêts minoritaires dans le résultat		(25 569)	(27 594)
Ajustements pour :			
– Amortissements et provisions	(F.1)	9 650 514	8 784 226
Variation des :			
– Stock	(F.2)	3 494 584	(8 007 457)
– Créances clients	(F.2)	(10 767 212)	(1 605 750)
– Autres actifs	(F.2)	(3 562 656)	(2 219 432)
– Fournisseurs et autres dettes	(F.3)	4 774 902	2 702 352
– Intérêts des minoritaires dans les Réserves		500 000	509 154
Autres ajustements :			
– Résorption subvention d'investissement		(438 628)	(439 663)
– Plus ou moins-values de cession		-	(26 000)
– Ecart de conversion		(270 39)	4 431
Total des flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation		21 010 898	10 030 071
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
Décaissements acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(F.4)	(5 713 860)	(4 525 243)
Encaissements provenant des cessions d'immobilisations corporelles		-	26 000
Décaissementssur acquisitions d'immobilisations financières		(228 508)	(178 327)
Décaissementssur acquisitions des autres actifs non courants		(127 181)	(96 565)
Total des flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		(6 069 548)	(4 774 136)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Encaissements suite à l'émission d'actions		-	1 635 216
Prime d'émission		-	4 088 040
Encaissement sur fonds social		18 424	16 598
Encaissements provenant des emprunts		7 063 990	4 000 000
Remboursements d'emprunts		(4 053 188)	(3 477 698)
Distributions de dividendes		(6 519 061)	(5 155 892)
Encaissement crédit de financement		43 100 000	43 756 409
Remboursement crédit de financement		(45 800 000)	(52 170 945)
Intérêts courus		238 983	(49 772)
Total des flux de trésorerie liés aux opérations de financement		(5 950 852)	(7 358 044)
Variation de la trésorerie		8 990 497	(2 102 108)
Trésorerie au début de l'exercice		(1 425 107)	677 001
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(F.5)	7 565 389	(1 425 107)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

I. PRESENTATION DU GROUPE

Le Groupe « SOTUVER » est composé de quatre sociétés : la société « SOTUVER S.A », la société « VETRO MEDITERRANEO », la société « ADRIAVETRO SARL » et la société « SABLES VERRIERS DE TUNISIE S.A ». L'activité principale du groupe « SOTUVER » est la fabrication et la commercialisation en Tunisie et à l'étranger de tous articles en verre ou en produits susceptibles de se substituer au verre ainsi que la fabrication et la commercialisation de tous les produits annexes ou connexes à l'industrie du verre.

- Société Tunisienne de Verrerie « SOTUVER S.A » : son capital s'élève à 27 253 600 DT et appartenant au groupe CFI.
La société « SOTUVER S.A » a pour objet la fabrication et la commercialisation en Tunisie et à l'étranger de tous articles en verre ou en produits susceptibles de se substituer au verre ainsi que la fabrication et la commercialisation de tous les produits annexes ou connexes à l'industrie du verre.
- Société « VETRO MEDITERRANEO SARL » (société Tunisienne) est une société de commerce international créée en décembre 2014. Elle a pour objet la commercialisation à l'export des articles de verre. Son capital s'élève à 150 000 DT détenu à concurrence de 80% par la société « SOTUVER SA ». Le fournisseur unique de « VETRO MEDITERRANEO » est « SOTUVER S.A ».
- Société « SABLES VERRIERS DE TUNISIE S.A » (société Tunisienne) est une société anonyme créée en 2017. Son capital social s'élève au 31 décembre 2018 à 2 000 000 DT et détenu à concurrence de 50% par la société « SOTUVER SA ». La société a pour objet principal l'extraction de pierres, de sable et d'argile.
- Société « ADRIAVETRO SARL » dont le pays de résidence est l'Italie est une société créée en 2018. Elle a pour objet la commercialisation en détail et en gros des emballages en verre. Son capital s'élève à 36 617 DT détenu à concurrence de 75% par la société « SOTUVER SA ».

II. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'ÉVALUATION

II.1 REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers consolidés du groupe SOTUVER sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie tels que définis par la Loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996. Il s'agit, entre autres :

- ✓ du cadre conceptuel ;
- ✓ de la norme comptable générale (NCT 1);
- ✓ des normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37);
- ✓ de la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) et
- ✓ de la norme comptable relative aux informations sur les parties liées (NCT 39).

II.2. PRINCIPES DE CONSOLIDATION

II.2.1. Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de toutes les filiales dont le groupe détient directement ou indirectement le contrôle exclusif.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités.

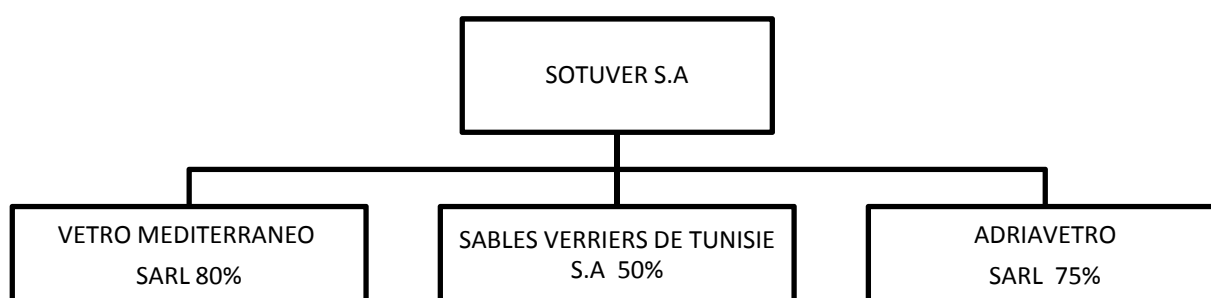
Ce contrôle résulte :

- ✓ soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée ;
- ✓ soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs,
- ✓ soit des statuts ou d'un contrat,
- ✓ soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent,
- ✓ soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Définition du périmètre de consolidation :

Le périmètre de consolidation du groupe SOTUVER est présenté au niveau du schéma suivant :



II.2.2. Méthode de consolidation

Les sociétés sous contrôle exclusif du groupe sont consolidées selon la méthode d'intégration globale. Le contrôle exclusif provient notamment du fait que les dirigeants sont désignés par la société « SOTUVER S.A » et qu'aucun autre groupe ou société ne dispose ni d'un contrôle, ni d'une influence notable sur cette société.

Société	2018			2017		
	% de contrôle	Qualification de la participation	Méthode de consolidation	% de contrôle	Qualification de la participation	Méthode de consolidation
SOTUVER	100%	Mère	IG	100%	Mère	IG
VETRO MEDITERRANEO	80%	Filiale	IG	80%	Filiale	IG
SABLES VERRIERS DE TUNISIE	50%	Filiale	IG	50%	Filiale	IG
ADRIAVETRO SARL	75%	Filiale	IG	75%	Filiale	IG

L'intégration globale consiste à combiner ligne à ligne les états financiers individuels de la société mère « SOTUVER S.A » et de sa filiale en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges. Afin que les états financiers consolidés présentent l'information financière du groupe comme celle d'une entreprise unique, les étapes ci-dessous sont alors suivies :

- ✓ Homogénéisation des méthodes d'évaluation et de présentation des états financiers du Groupe,
- ✓ Élimination des opérations intra-groupe et des résultats internes,
- ✓ Détermination de l'impact de la fiscalité différée sur les retraitements ayant une incidence sur le résultat et/ou les capitaux propres consolidés,
- ✓ Cumul arithmétique des comptes individuels,
- ✓ Élimination des titres de participation du groupe dans chaque société consolidée et détermination des écarts d'acquisition positif et/ou négatif,
- ✓ Identification de la « Part du groupe » et des « intérêts minoritaires » dans l'actif net des sociétés consolidées.

II.2.3. Date de clôture

Quand les états financiers utilisés en consolidation sont établis à des dates de clôture différentes, des ajustements doivent être effectués pour prendre en compte les effets des transactions et autres événements importants qui se sont produits entre ces dates et la date des états financiers de la mère. En aucun cas, la différence entre les dates de clôture ne doit être supérieure à trois mois.

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés est le 31 décembre qui correspond à celle des états financiers individuels annuels.

II.2.4. Elimination des opérations intra-groupe et des résultats internes

✓ *Elimination des opérations sans incidence sur les capitaux propres*

Les créances et dettes réciproques significatives et les produits et charges réciproques significatifs entre sociétés du groupe sont éliminés en totalité sans que cette élimination n'ait d'effet sur le résultat ou sur les capitaux propres consolidés.

✓ *Elimination des opérations ayant une incidence sur les capitaux propres*

- (a) Les marges et les plus ou moins-values, résultant des transactions entre les sociétés du groupe, qui sont comprises dans la valeur d'actifs tels que les stocks ou les immobilisations sont éliminées en totalité.
- (b) Les provisions pour dépréciation des titres constituées sur les sociétés du groupe sont intégralement éliminées, par l'annulation de la dotation pour les provisions constituées au cours de l'exercice et par déduction sur les réserves pour les provisions constituées au cours des exercices antérieurs.

II.3. PRINCIPES COMPTABLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les états financiers consolidés sont libellés en dinars tunisiens et préparés en respectant les hypothèses sous-jacentes et les principes et méthodes comptables de base préconisés par le Système Comptable Tunisien, à savoir :

- L'hypothèse de la continuité de l'exploitation
- L'hypothèse de la comptabilité d'engagement
- La convention de l'entité
- La convention de l'unité monétaire
- La convention de la périodicité
- La convention du coût historique
- La convention de réalisation de revenu
- La convention de la permanence des méthodes
- La convention de l'information complète
- La convention de prudence
- La convention de l'importance relative
- La convention de la prééminence du fond sur la forme.

▪ Unité monétaire

Les livres comptables du groupe, à l'exception de la société ADRIAVETRO, sont tenus en Dinars Tunisiens. Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties en Dinars Tunisiens au cours du jour de l'opération ou au cours de couverture lorsqu'un instrument de couverture existe. Au 31 décembre, les éléments monétaires figurant au bilan de l'entreprise sont convertis au taux de clôture, s'ils ne font pas l'objet d'un contrat à terme. Les différences de change sont portées en résultat de l'exercice.

La politique actuelle de couverture contre les risques de change consiste à équilibrer dans la limite du possible les opérations d'achat et de vente réalisés dans la même devise, pour ce faire la société gère des comptes bancaires en devise étrangères il s'agit principalement des comptes en Euro.

Les gains et pertes de change sont prise en compte à la date de clôture sur la base des taux de change à ladite date.

▪ **Conversion des états financiers des sociétés étrangères**

Les états financiers consolidés sont présentés en Dinars Tunisien, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la SOTUVER.

Les états financiers de la société ADRIAVETRO sont présentés en Euro. Pour le besoin de consolidation, ces états financiers ont été convertis en adoptant la méthode de cours de clôture comme suit :

- Les actifs et passifs sont convertis aux taux de change en vigueur à la clôture de la période ;
- Les capitaux propres sont convertis au taux de change historique ;
- Les comptes de résultat sont convertis au taux moyen de change de la période, sauf en cas de variations significatives des cours.

La part du Groupe dans les pertes ou les profits de conversion est comprise dans le poste "Ecart de conversion" inclus dans les capitaux propres, jusqu'à ce que les actifs ou passifs et toutes les opérations en devises étrangères auxquels ils se rapportent soient vendus ou liquidés. Dans ce cas, ces différences de conversion sont comptabilisées soit en compte de résultat si l'opération conduit à une perte de contrôle, soit directement en variation de capitaux propres s'il s'agit d'une Variation d'intérêts minoritaires sans perte de contrôle.

▪ **Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations sont comptabilisées à leurs coûts d'acquisition hors taxes récupérables. Les dotations aux amortissements des immobilisations du groupe sont calculées selon la méthode linéaire. Les taux d'amortissement appliqués se présentent comme suit :

Nature	Taux annuels
Constructions	De 2% à 5 %
Matériel Industriel	De 10% à 12,5%
Matériels de transport	20%
Agencements, aménagements et installations	10%
Mobiliers, matériels de bureau	10%
Matériels informatiques	15%
Matériel de sécurité	10%
Logiciels et Licences	33%

Par ailleurs, les contrats de location-financement sont comptabilisés parmi les immobilisations de la société pour des montants égaux à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location déterminée, chacune au commencement du contrat de location. Le taux d'actualisation à utiliser pour calculer la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, est le taux d'intérêt implicite du contrat de location. Les coûts directs initiaux encourus par la société sont ajoutés au montant comptabilisé en tant qu'actif.

La méthode d'amortissement des actifs loués est cohérente avec celle applicable aux actifs amortissables que possède la société et la dotation aux amortissements est calculée sur la base des dispositions de la NCT 5 relative aux immobilisations corporelles et de la NCT 6 relative aux Immobilisations incorporelles.

▪ Immobilisations financières

Les titres de participation sont initialement comptabilisés au coût. Les frais d'acquisition (commissions d'intermédiaires, honoraires, droits et frais bancaires) sont exclus. Toutefois, les honoraires d'études et de conseils relatifs à l'acquisition de ces placements à long terme sont inclus dans leur coût d'acquisition.

À la date de clôture, ils sont évalués à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de la société émettrice, la conjoncture économique et l'utilité procurée au groupe). Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation ; les plus-values ne sont pas prises en compte en résultat net.

Le Groupe opte pour le classement de ses placements conformément à la norme comptable ou un placement à court terme est un placement que le Groupe n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par sa nature, peut être liquidé à brève échéance.

Un placement à long terme est un placement détenu dans l'intention de le conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Un placement à long terme est également un placement qui n'a pas pu être classé parmi les placements à court terme.

Les titres de participations détenus par le groupe dans les sociétés consolidées ont été éliminés selon la méthode décrite au § II-2.

▪ Les comptes clients créditeurs et fournisseurs débiteurs

Les comptes clients créditeurs sont présentés parmi les autres passifs courants et pour les comptes fournisseurs débiteurs, ils sont présentés parmi les autres actifs courants.

▪ Charges reportées

Les charges reportées enregistrent les frais de pré-exploitation du nouvel investissement des sociétés du groupe ainsi que les frais engagés au titre de l'intervention des consultants afin d'améliorer la performance du groupe.

Ces charges sont amorties sur une période de trois ans à partir de la date de leur capitalisation.

▪ Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement ne sont comptabilisées que lorsqu'il existe une assurance raisonnable que :

- a. l'entreprise pourra se conformer aux conditions attachées aux subventions ;
- b. les subventions seront perçues par l'entreprise.

Les subventions d'investissement relatives à des biens amortissables sont à rapporter aux résultats des exercices pendant lesquels sont constatées les charges d'amortissement relatives à ces immobilisations. Ces subventions sont rapportées proportionnellement à ces charges d'amortissement.

▪ Impôt différé

Les sociétés du Groupe SOTUVER sont soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) selon les règles et les taux en vigueur en Tunisie.

Les sociétés du Groupe optimisent en général l'IS en faisant recours au réinvestissement des bénéfices.

Il a été tenu compte d'un impôt différé pour les retraitements de consolidation ayant une incidence sur le résultat.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

- **Prise en compte des revenus**

Les revenus provenant des ventes de marchandises sont comptabilisés lors du transfert à l'acheteur, des principaux risques et avantages inhérents à la propriété (transfert de propriété) ou lorsqu'elle ne conserve qu'une part insignifiante des risques inhérents à la propriété dans l'unique but de protéger la recevabilité de la somme due.

- **Stocks**

Les produits finis du Groupe SOTUVER sont évalués à la valeur inférieure entre le coût de production et la valeur de réalisation nette déterminée à la date de clôture. Une provision pour dépréciation est constatée sur les articles à rotation lente ou obsolètes.

Le stock des palettes a été comptabilisé sur la base des états théoriques au 31 décembre 2018.

III. NOTES EXPLICATIVES

(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

III.1. POURCENTAGE D'INTERETS DU GROUPE

L'analyse du portefeuille titres de participation du Groupe SOTUVER permet d'arrêter le périmètre suivant :

	2017		2018	
Société	%	%	%	%
	de contrôle	d'intérêt	de contrôle	d'intérêt
SOTUVER	100%	100%	100%	100%
VETRO MEDITERRANEO	80%	80%	80%	80%
SABLES VERRIERS DE TUNISIE	50%	50%	50%	50%
ADRIAVETRO SARL	75%	75%	75%	75%

III.2. Notes sur le bilan

B.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Le tableau de variation des immobilisations incorporelles et corporelles se présente au 31 décembre 2018 comme suit:

Désignations	Valeurs brutes au 31/12/2017	Acquisitions 2018	Ecart de conversion	Valeurs brutes au 31/12/2018	Amortissements Cumulés au 31/12/2017	Dotations 2018	Ecart de conversion	Amortissements Cumulés au 31/12/2018	Valeurs comptables nettes au 31/12/2018
Investissements, Recherches et développements	105 039	-	-	105 039	514	47	-	561	104 478
Licences	333 888	-	-	333 888	126 845	12 816	-	139 661	194 227
Logiciels	891 530	45 221	-	936 751	855 991	23 758	-	879 749	57 001
Immobilisations incorporelles	1 330 457	45 221	-	1 375 678	983 350	36 621		1 019 970	355 708
Terrains	1 315 574	-	-	1 315 574	-	-	-	-	1 315 574
Constructions	22 629 406	7 631	-	22 642 179	7 697 773	756 827	-	8 454 600	14 187 579
Equipements de bureau	475 826	22 898	-	498 725	352 907	30 038	-	382 945	115 780
Installations techniques	2 854 967	-	-	2 854 967	1 802 350	185 160	-	1 987 510	867 457
Matériel de sécurité	199 965	30 601	-	230 565	90 762	19 445	-	110 207	120 358
Matériel de transport	1 134 040	403 025	-	1 537 066	632 503	225 464	-	857 967	679 099
Matériel Industriel	76 265 419	2 955 195	1 854	80 230 018	44 707 219	6 167 601	(230)	50 874 590	29 355 428
Matériel Informatique	944 249	99 309	-	1 043 558	698 511	65 203	-	763 714	279 844
Outillages Industriels	704 396	218 316	-	922 712	306 938	63 517	-	370 454	552 258
Immobilisations corporelles en cours	3 489 541	1 929 810	-	4 406 658	-	-	-	-	4 406 658
		-							
Immobilisations corporelles	110 013 383	5 666 785	1 854	115 682 022	56 288 963	7 513 256	(230)	63 801 988	51 880 034
Total Immobilisations corporelles et incorporelles	111 343 840	5 712 006	1 854	117 057 700	57 272 313	7 549 876	(230)	64 821 958	52 235 742

B.2. Immobilisations financières

Les immobilisations financières nettes s'élèvent au 31 décembre 2018 à 1 328 260 DT contre 1 112 041 DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	Valeur brute au 31/12/2018	Provisions	Valeur nette au 31/12/2018	Valeur nette au 31/12/2017	Variation
Titres de participations	203 237	(73 855)	129 382	141 679	(12 297)
Dépôts et cautionnements	1 198 878	-	1 198 878	970 362	228 516
Total	1 402 116	(73 855)	1 328 260	1 112 041	216 219

Les titres de participation nets s'élèvent au 31 décembre 2018 à 129 382 DT se détaillant comme suit :

Participation	Valeurs brutes au 31/12/2018	Provisions	Valeurs nettes au 31/12/2018	% de détention
MARINAJERBA	190 737	(61 355)	129 382	2,14%
NSD	12 500	(12 500)	-	12,5%
Total	203 237	(73 855)	129 382	

B.3. Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants s'élèvent au 31 décembre 2018 à 223 480 DT contre 96 299 DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2017	Capitalisation 2018	Résorption Reclassement 2018	Solde au 31/12/2018	Variation en DT
Charges reportées	96 299	128 620	(1 439)	223 480	127 181
Total brut	96 299	128 620	(1 439)	223 480	127 181

Ce montant englobe principalement les coûts d'études engagées par le groupe et dont la finalité est l'amélioration des rendements de l'usine (amélioration de la productivité et de la qualité, optimisation et l'amélioration de l'organisation de l'usine etc).

B.4. Stocks

Les stocks nets s'élèvent au 31 décembre 2018 à 36 254 327 DT contre 40 893 070 DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017	Variation en DT
Matières premières	992 090	1 199 507	(207 417)
Matières consommables	4 422 996	3 966 484	456 512
Moules	8 916 347	6 526 314	2 390 033
Emballages	1 151 051	1 152 676	(1 625)
Palettes	2 530 789	2 361 248	169 541
Produits finis	20 119 341	26 420 968	(6 301 627)
Total Stock brut	38 132 613	41 627 197	(3 494 584)
Provision pour dépréciation des stocks	(1 878 286)	(734 126)	(1 144 160)
Stock net	36 254 327	40 893 070	(4 638 743)

B.5. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés nets s'élèvent au 31 décembre 2018 à 20 440 269 DT contre 10 459 437 DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit:

Désignation	31/12/2018	31/12/2017	Variation en DT
Clients d'exploitation	17 300 856	9 441 549	7 859 307
Clients effets à recevoir	2 396 567	510 271	1 886 297
Clients douteux et impayés	4 230 537	3 367 363	863 175
Valeurs à l'encaissement	923 217	764 783	158 434
Clients et comptes rattachés bruts	24 851 178	14 083 966	10 767 212
Provision pour dépréciation des créances	(4 410 909)	(3 624 529)	(786 380)
Clients et comptes rattachés nets	20 440 269	10 459 437	9 980 832

B.6. Autres actifs courants

Les autres actifs courants nets s'élèvent au 31 décembre 2018 à 7 983 479 DT contre 4 591 601 DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit:

Désignation	31/12/2018	31/12/2017	Variation en DT
Fournisseurs débiteurs	2 972 746	564 602	2 408 144
Personnel et comptes rattachés	640 894	635 428	5 465
Etat et collectivités publiques (A)	2 993 370	2 834 773	158 597
Actionnaires opération sur capital	500 000	-	500 000
Débiteurs divers	28 274	25 664	2 610
Comptes de régularisation actifs	1 460 131	1 102 350	357 781
Autres actifs courants bruts	8 595 415	5 162 818	3 432 597
Provision pour dépréciation des autres actifs courants	(611 935)	(571 217)	(40 719)
Autres actifs courants nets	7 983 479	4 591 601	3 391 878

B.7. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2018 à 4 758 050 DT contre 1 152 261 DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017	Variation en DT
Banques	4 738 462	1 017 853	3 720 609
Valeurs à l'encaissement	-	122 891	(122 891)
Caisse	19 588	11 518	8 071
Total	4 758 050	1 152 261	3 605 789

B.8. Capitaux propres

Les capitaux propres du groupe totalisent au 31 décembre 2018 une valeur de 66 812 497DT. Les variations intervenues au cours de l'exercice sur cette rubrique se détaillent comme suit:

Désignation	Capital social	Réserves consolidées	Ecart de conversion	Résultat de l'exercice	Intérêt des minoritaires	Total
Capitaux propres au 31/12/2016	23 438 096	15 240 055	-	6 213 084	15 529	44 906 764
Résultats reportés consolidés	-	6 213 084	-	(6 213 084)	-	-
Variation des intérêts des minoritaires	-	-	-	-	481 560	481 560
Augmentation du capital par incorporation des réserves	2 180 288	(2 180 288)	-	-	-	-
Augmentation du capital en numéraire	1 635 216	4 088 040	-	-	-	5 723 256
Distribution des dividendes	-	(5 156 381)	-	-	-	(5 156 381)
Mouvement sur le fond social	-	16 598	-	-	-	16 598
Amortissement de la subvention	-	(439 663)	-	-	-	(439 663)
Ecart de conversion	-	-	3 324	-	1 108	4 431
Résultat de l'exercice 2017	-	-	-	10 355 804	-	10 355 804
Capitaux propres au 31/12/2017	27 253 600	17 781 445	3 324	10 355 804	498 197	55 892 370
Résultats reportés consolidés	-	10 355 804	-	(10 355 804)	-	-
Variation des intérêts des minoritaires	-	-	-	-	474 430	474 430
Distribution des dividendes	-	(6 519 061)	-	-	-	(6 519 061)
Mouvement sur le fond social	-	18 424	-	-	-	18 424
Amortissement de la subvention	-	(438 628)	-	-	-	(438 628)
Variation de l'écart de conversion	-	-	(20 279)	-	(6 760)	(27 039)
Résultat de l'exercice 2018	-	-	-	17 412 002	-	17 412 002
Capitaux propres au 31/12/2018	27 253 600	21 197 984	(16 956)	17 412 002	965 867	66 812 497

Les intérêts des minoritaires au 31 décembre 2018 se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
<i>Intérêts minoritaires dans les capitaux propres VETRO</i>		
<i>MEDITERRANEO</i>	<u>30 000</u>	<u>30 000</u>
- dans les réserves	12 297	15 529
- dans le résultat	21 264	(3 232)
<i>Intérêts minoritaires dans les capitaux propres ADRIAVETRO</i>	<u>(45 654)</u>	<u>9 154</u>
- dans les réserves	(45 654)	9 154
- dans le résultat	(46 833)	(24 362)
- Ecart de conversion	6 760	1 108
<i>Intérêts minoritaires dans les capitaux propres SVT</i>	<u>500 000</u>	<u>500 000</u>
- dans les réserves	500 000	500 000
- dans le résultat	-	-
Total des intérêts minoritaires	965 867	498 197
Part des réserves revenant aux intérêts minoritaires	997 088	524 683
Part du résultat revenant aux intérêts minoritaires	(25 569)	(27 594)
Part des autres capitaux propres revenant aux intérêts minoritaires	(5 652)	1 108

B.9. Emprunts et dettes assimilées

Les emprunts et dettes assimilées s'élèvent au 31 décembre 2018 à 17 521 283 DT contre 17 156 097DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

Emprunt	31/12/2018	31/12/2017	Variation en DT
Emprunt ATTIJARI	7 417 437	7 714 290	(296 853)
Emprunt UIB	3 500 000	-	3 500 000
Emprunt BIAT	3 238 095	4 571 429	(1 333 333)
Emprunt UBCI	3 271 122	4 733 683	(1 462 561)
EMPRUNT LEASING	94 629	136 695	(42 066)
Total	17 521 283	17 156 097	365 187

B.10. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 31 décembre 2018 à 915 803 DT contre 653 955DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017	Variation en DT
Provisions pour litiges	137 909	8 289	129 620
Provisions pour départ à la retraite	777 894	645 667	132 228
Total	915 803	653 955	261 848

B.11. Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent au 31 décembre 2018 à 13 628 874 DT contre 10 485 847 DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit:

Désignation	31/12/2018	31/12/2017	Variation en DT
Fournisseurs d'exploitation	10 288 877	8 576 702	1 712 175
Retenues de garantie	2 262	2 262	-
Fournisseurs, effets à payer	1 974 150	1 437 861	536 289
Fournisseurs d'immobilisations	568 198	477 030	91 169
Fournisseurs, factures non parvenues	795 387	(8 007)	803 394
Total	13 628 874	10 485 847	3 143 027

B.12. Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent au 31 décembre 2018 à 9 780 908DT contre 8 293 559DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit:

Désignation	31/12/2018	31/12/2017	Variation en DT
Clients créditeurs	902 277	338 331	563 946
Personnel et comptes rattachés	1 736 017	1 413 938	322 079
Personnel UGTT	7 118	6 316	802
Assurance Groupe	8 308	6 481	1 827
Rémunération due	11 701	14 176	(2 475)
Personnel, cession divers	2 909	4 265	(1 356)
Dettes pour congés à payer	605 281	609 828	(4 547)
Autres charges à payer	1 031 575	769 515	262 060
Autres comptes créditeurs	69 125	3 357	65 767
Etat et comptes rattachés	2 032 415	1 234 724	797 691
Etat, impôt et taxes	1 792 790	885 390	907 400
Etat et collectivités publiques	226 630	-	226 630
État retenues à la source	11 582	242 111	(230 529)
État, FOPROLOS, TFP	1 242	23 049	(21 807)
État, FODEC	-	58 810	(58 810)
État, droit de timbre	1	479	(478)
TCL	170	24 885	(24 715)
Créditeurs divers	787 046	562 455	224 591
Clients, avoirs à établir	67 280	67 280	-
Jetons de présence	8 650	8 650	-
Comptes de régularisation passifs	7 266	-	7 266
Dividendes	2 317	1 932	386
C.N.S.S.	690 720	473 780	216 940
Assurances	313	313	-
Provisions courantes pour risques et charges	10 500	10 500	-
Charges à payer	4 323 153	4 744 111	(420 957)
Total	9 780 908	8 293 559	1 487 350

B.13. Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 31 décembre 2018 à 18 159 829 DT contre 20 359 938 DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit:

Désignation	31/12/2018	31/12/2017	Variation en DT
Crédit de financement	10 920 000	13 620 000	(2 700 000)
<i>Crédit financement Stock</i>	<i>2 920 000</i>	<i>2 630 000</i>	<i>290 000</i>
<i>Crédit financement Export</i>	<i>8 000 000</i>	<i>7 000 000</i>	<i>1 000 000</i>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>-</i>	<i>3 990 000</i>	<i>(3 990 000)</i>
Emprunt à moins d'un an	6 649 166	4 003 550	2 645 616
<i>ATTIJARI BANK</i>	<i>2 296 853</i>	<i>1 174 602</i>	<i>1 122 251</i>
<i>UIB</i>	<i>1 011 556</i>	<i>-</i>	<i>1 011 556</i>
<i>BIAT</i>	<i>1 333 333</i>	<i>761 905</i>	<i>571 429</i>
<i>UBCI</i>	<i>1 926 061</i>	<i>1 985 680</i>	<i>(59 619)</i>
<i>LEASING</i>	<i>81 362</i>	<i>81 363</i>	<i>-</i>
Intérêts courus sur crédits	398 003	159 020	238 983
<i>ATTIJARI BANK</i>	<i>123 321</i>	<i>75 065</i>	<i>48 257</i>
<i>UBCI</i>	<i>107 099</i>	<i>82 068</i>	<i>25 031</i>
<i>UIB</i>	<i>167 582</i>	<i>-</i>	<i>167 582</i>
<i>BIAT</i>	<i>-</i>	<i>1 887</i>	<i>(1 887)</i>
Banques	192 660	2 577 369	(2 384 708)
<i>ATTIJARI BANK</i>	<i>-</i>	<i>955 315</i>	<i>(955 315)</i>
<i>B.N.A</i>	<i>12 748</i>	<i>12 747</i>	<i>1</i>
<i>B.I.A.T</i>	<i>55 021</i>	<i>233 923</i>	<i>(178 902)</i>
<i>AMEN BANK</i>	<i>-</i>	<i>385 324</i>	<i>(385 324)</i>
<i>S T B</i>	<i>2 055</i>	<i>1 854</i>	<i>202</i>
<i>UBCI</i>	<i>-</i>	<i>806 965</i>	<i>(806 965)</i>
<i>UIB</i>	<i>122 836</i>	<i>181 242</i>	<i>(58 406)</i>
Total	18 159 829	20 359 938	(2 200 109)

III.3. Notes sur l'état de résultat

R.1. Revenus

Les revenus s'élèvent à 95 366 932 DT au cours de l'exercice 2018 contre 67 248 815 DT au cours de l'exercice 2017 et se détaillent comme suit:

Désignation	2018	2017	Variation en DT
Chiffre d'affaires Local	37 130 545	31 225 389	5 905 156
Chiffre d'affaires Export	58 236 387	36 023 426	22 212 962
Total	95 366 932	67 248 815	28 118 117

R.2. Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 2 091 321DT au cours de l'exercice 2018 contre 1 608 958DT au cours de l'exercice 2017 et se détaillent comme suit:

Désignation	2018	2017	Variation en DT
Autres Produits Locaux	1 476 843	1 166 318	310 525
Subventions d'exploitation	138 565	-	138 565
Transferts de charges	37 285	2 977	34 308
Résorption subvention d'investissement	438 628	439 663	(1 035)
Total	2 091 321	1 608 958	482 363

R.3. Achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnement consommés s'élèvent à 43 079 953 DT au cours de l'exercice 2018 contre 37 734 799DT au cours de l'exercice 2017 et se détaillent comme suit:

Désignation	2018	2017	Variation en DT
Matières premières	15 231 506	13 711 255	1 520 251
<i>Stock initial</i>	<i>1 199 507</i>	<i>1 177 026</i>	<i>22 481</i>
<i>Achat 2018 MP</i>	<i>15 024 089</i>	<i>13 733 736</i>	<i>1 290 353</i>
<i>Stock final</i>	<i>(992 090)</i>	<i>(1 199 507)</i>	<i>207 417</i>
Matières consommables	8 650 003	7 113 049	1 536 954
<i>Stock initial</i>	<i>10 492 798</i>	<i>10 104 202</i>	<i>388 596</i>
<i>Achat 2018 MC</i>	<i>11 496 548</i>	<i>7 501 645</i>	<i>3 994 903</i>
<i>Stock final</i>	<i>(13 339 343)</i>	<i>(10 492 798)</i>	<i>(2 846 545)</i>
Emballages	4 266 216	4 011 542	254 674
<i>Stock initial</i>	<i>1 152 676</i>	<i>819 754</i>	<i>332 922</i>
<i>Achat 2018 EM</i>	<i>4 264 592</i>	<i>4 344 464</i>	<i>(79 872)</i>
<i>Stock final</i>	<i>(1 151 051)</i>	<i>(1 152 676)</i>	<i>1 625</i>
Palettes	1 856 319	1 505 572	350 747
<i>Stock initial</i>	<i>2 361 248</i>	<i>1 997 355</i>	<i>363 893</i>
<i>Achat 2018 Palette</i>	<i>2 025 860</i>	<i>1 869 465</i>	<i>156 395</i>
<i>Stock final</i>	<i>(2 530 789)</i>	<i>(2 361 248)</i>	<i>(169 541)</i>
Energie	13 075 908	11 393 381	1 682 527
<i>Eau</i>	<i>110 241</i>	<i>45 143</i>	<i>65 098</i>
<i>Gaz</i>	<i>7 949 812</i>	<i>7 157 217</i>	<i>792 595</i>
<i>Electricité</i>	<i>5 015 855</i>	<i>4 191 021</i>	<i>824 834</i>
Total	43 079 953	37 734 799	5 345 154

R.4. Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 9 351 303 DT au cours de l'exercice 2018 contre 8 177 301DT au cours de l'exercice 2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	2018	2017	Variation en DT
Salaires & Appointements	7 808 670	6 835 038	973 632
Charges Patronales	1 542 633	1 342 263	200 370
Total	9 351 303	8 177 301	1 174 002

R.5. Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent à 9 650 514 DT au cours de l'exercice 2018 contre 8 784 226 DT au cours de l'exercice 2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	2018	2017	Variation en DT
Dotations aux amortissements des immobilisations	7 537 347	7 517 607	19 740
Provisions pour dépréciation des stocks	1 144 160	515 503	628 657
Provisions pour dépréciation des clients	786 380	751 117	35 263
Provisions pour dépréciation des autres actifs courants	40 719	-	40 719
Provisions pour dépréciation immobilisations financières	12 289	-	12 289
Provision pour risques et charges	129 620	-	129 620
Total	9 650 514	8 784 226	866 287

R.6. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 8 309 480DT au cours de l'exercice 2018contre 6 188 930DT au cours de l'exercice 2017 et se détaillent comme suit:

Désignation	2018	2017	Variation en DT
Honoraires	781 625	986 745	(205 120)
Entretiens et réparations	1 146 448	806 142	340 307
Assistances	145 183	69 030	76 153
Locations	304 456	363 394	(58 937)
Réceptions et missions	315 175	293 338	21 837
Frais de Transport	3 896 512	2 147 847	1 748 665
Sous-traitances	426 379	389 354	37 025
Impôts et taxes	347 362	292 521	54 841
Autres charges	342 666	262 704	79 962
Assurances	313 197	282 899	30 298
Frais bancaires	173 157	179 953	(6 796)
Télécommunications	79 821	77 504	2 317
Jetons de présence	37 500	37 500	-
Total	8 309 480	6 188 930	2 120 551

R.7. Charges financières nettes

Les charges financières nettes s'élèvent à 1 855 846 DT au cours de l'exercice 2018 contre 4 105 386 DT au cours de l'exercice 2017 et se détaillent comme suit:

Désignation	2018	2017	Variation en DT
Intérêts des emprunts	2 053 054	1 304 661	748 392
Intérêts des comptes courants	346 098	494 717	(148 619)
Intérêts Opérations de financement	850 121	841 984	8 137
Frais d'escompte	356 814	316 648	40 166
Différences de change	(1 750 241)	1 147 376	(2 897 616)
Total	1 855 846	4 105 386	(2 249 540)

R.8. Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires s'élèvent à 69 993 DT au cours de l'exercice 2018 contre 58 702 DT au cours de l'exercice 2017 et se détaillent comme suit:

Désignation	2018	2017	Variation en DT
Profits exceptionnels	69 993	32 702	37 291
Plus-value sur cessions d'actifs	-	26 000	(26 000)
Total	69 993	58 702	11 291

R.9. Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires s'élèvent à 31 485DT au cours de l'exercice 2018 contre 71 464 DT au cours de l'exercice 2017 et se détaillent comme suit:

Désignation	2018	2017	Variation en DT
Pertes exceptionnelles	30 957	34 776	(3 819)
Achats liés à des exercices antérieurs	529	36 688	(36 159)
Total	31 485	71 464	(39 978)

III.4. Notes sur l'état des flux de trésorerie

F.1. Amortissements et provisions

Désignation	2018	2017
Dotations aux amortissements des immobilisations	7 537 347	7 517 607
Provisions pour dépréciation des stocks	1 144 160	515 503
Provisions pour dépréciation des clients	786 380	751 117
Provisions pour dépréciation des autres actifs courants	40 719	-
Provisions pour dépréciation immobilisations financières	12 289	-
Provision pour risques et charges	129 620	-
Total	9 650 514	8 784 226

F.2. Variation des actifs

Désignation	31/12/2018 (a)	31/12/2017 (b)	Variation (b)-(a)
Stocks	38 132 613	41 627 197	3 494 584
Créances clients	24 851 178	14 083 966	(10 767 212)
Autres actifs	9 191 001	5 628 346	(3 562 656)
Total	72 174 792	61 339 509	(10 835 284)

F.3. Variation des passifs

Désignation	31/12/2018 (a)	31/12/2017 (b)	Variation (a)-(b)
Fournisseurs et autres dettes	23 755 041	18 980 139	4 774 902
Total	23 755 041	18 980 139	4 774 902

F.4. Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles

Désignation	2018	2017
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles	(5 668 639)	(4 205 067)
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations incorporelles	(45 221)	(320 176)
Total	(5 713 860)	(4 525 243)

F.5.Trésorerie à la clôture de l'exercice

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Comptes courants bancaires débiteurs SOTUVER S.A.	3 500 286	819 192
Compte placement SOTUVER S.A.	3 000 000	-
Comptes courants bancaires débiteurs VETRO MEDITERRANEO	603 325	116 885
Comptes courants bancaires débiteurs SVT	503 812	49 994
Caisse ADRIAVETRO	11 435	7 837
Comptes courants bancaires débiteurs ADRIAVETRO	8 208	31 782
Caisse SOTUVER S.A.	8 147	3 680
Comptes courants bancaires créditeurs SVT	-	(20)
Chèque à l'encaissement VETRO MEDITERRANEO	-	122 891
Comptes courants bancaires créditeurs SOTUVER S.A.	(14 803)	(2 576 566)
Comptes courants bancaires créditeurs VETRO MEDITERRANEO	(55 021)	(782)
Total	7 565 389	(1 425 107)

IV. NOTE SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 31 DECEMBRE 2018

Les engagements hors bilan du groupe « SOTUVER » se détaillent comme suit :

V.1. Engagements donnés

A- Hypothèques et nantissements

Le groupe« SOTUVER » a affecté spécialement au profit de la BIAT, et en pari-passu avec UBCI, ATTIJARI BANK, BH et UIB :

a. En Hypothèque Immobilière de Premier Rang :

Conformément aux articles 270 et suivants du code des droits réels, la totalité des parts indivises lui appartenant dans la propriété sise à Jebel El Ouest, Délégation de ZAGOUAN, d'une superficie de 7 Ha, objet du titre foncier N° 15 452 dénommé « Henchir BOU HEJBA ».

b. En Nantissement de Premier Rang :

Conformément à la loi N° 2001-19 du 6 Février 2001 relative au nantissement de l'outillage et du matériel d'équipement professionnel, l'ensemble du matériel servant à l'exploitation du Fonds.

Conformément au décret du 7 Novembre 1935 modifié par le décret du 10 Février 1955, sont en nantissement de premier rang : les machines, marchandises, matériels, matières premières, outillages et véhicules automobiles ou autres moyens de transport quelconques qui pourraient se trouver dans le fonds lors de la réalisation éventuelle du gage.

B- Crédits

Banque	Montant Crédit	Principal restant dû	Intérêts restants
ATTIJARI BANK 1	6 000 000	2 000 004	150 881
ATTIJARI BANK 2	6 000 000	5 714 286	848 958
ATTIJARI BANK 3	2 000 000	2 000 000	483 511
UBCI 1	2 540 000	-	-
UBCI 2	1 220 050	406 683	25 705
UBCI 3	5 270 000	790 500	9 238
UBCI 4	4 000 000	4 000 000	530 950
BIAT 1	4 000 000	571 429	16 262
BIAT 2	4 000 000	4 000 000	631 764
UIB	5 000 000	4 500 000	506 013
TOTAL	40 030 050	23 982 902	3 203 281

Banque	Montant P Crédit	Principal + Intérêts restant dû	Intérêts restants
ATTIJARI LEASING 1	147 600	51 719	9 899
ATTIJARI LEASING 2	60 900	22 841	4 571
ATTIJARI LEASING 4	55 022	10 391	2 128
ATTIJARI LEASING 5	40 122	21 024	3 638
ATTIJARI LEASING 6	72 132	35 808	6 955
ATTIJARI LEASING 7	40 969	27 232	4 698
TOTAL	416 746	169 015	31 890

C- Effets escomptés non échus

Les effets escomptés non échus s'élèvent au 31 décembre 2018 à 9 635 624 DT et se détaillent comme suit :

Banque	Montant
ATB	679 467
ATTIJARI BANK	3 650 378
BIAT	1 259 614
UBCI	2 021 292
BH	174 882
UIB	1 849 991
Total	9 635 624

V.2. Engagements reçus

Au 31 décembre 2018, le groupe n'a obtenu aucun engagement sous forme de cautionnements, avals, garanties ou autres sûretés

V. NOTE RELATIVE AU RESULTAT PAR ACTION DU GROUPE

Libellé	31/12/2018	31/12/2017
Résultat Net	17 412 002	10 355 804
Nombre d'action	27 253 600	27 253 600
Résultat par action	0,639	0,380

VI. EVENEMENTS POSTERIEURS

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration en date du 9 Mai 2019. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

Messieurs les actionnaires du Groupe SOTUVER,

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers consolidés

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 15 juin 2016 pour le cabinet AMC Ernst & Young et du 20 juin 2017 pour le Cabinet Sami MENJOUR, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers consolidés du Groupe « SOTUVER », qui comprennent le bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2018, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs (hors intérêts minoritaires) de 65 846 630 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 17 412 002 DT.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière consolidée et ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clés de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Evaluation des Stocks

Risques identifiés

Les Stocks du Groupe figurent au bilan au 31 décembre 2018 pour une valeur nette de 36 254 327 DT et représentent l'un des postes les plus importants du bilan (environ 29% du total actifs). Les stocks sont évalués comme suit :

- Pour les produits finis : à la valeur inférieure entre le coût de production et la valeur de réalisation nette déterminée à la date de clôture.
- Pour les matières premières et les autres stocks : à la valeur inférieure entre le coût unitaire moyen pondéré ou le coût historique, et la valeur de réalisation nette déterminée à la date de clôture.

La direction détermine à la clôture, la valeur nette de réalisation des stocks en se fondant sur les prix de vente nets pratiqués, ainsi que sur les perspectives d'écoulement sur le marché, pour les articles en stock à rotation lente.

La provision pour dépréciation des stocks a été déterminée en tenant compte des articles à rotation lente ou obsolètes déduction faite, pour les produits finis, de la valeur récupérable de ces articles telle que calculée par la direction technique et la direction commerciale de la société.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse aux risques identifiés

Nos travaux ont consisté principalement à :

- Prendre connaissance des procédures de contrôle interne mises en place pour identifier les articles à rotation lente et vérifier leur correcte évaluation à la valeur nette de réalisation lorsque celle-ci est inférieure à leur coût unitaire moyen pondéré ;
- Tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à ces procédures ;
- Apprécier les données et les hypothèses retenues par la Direction pour déterminer la valeur nette de réalisation et identifier les articles qui doivent être comptabilisés à cette valeur.
- Comparer par sondages le coût des articles en stock avec le prix de vente net pratiqué, afin de confirmer le montant de la dépréciation constatée dans les comptes ;
- Revoir les jugements effectués par la direction dans le cadre de l'évaluation des risques et l'appréciation du caractère raisonnable des estimations et des hypothèses retenues dans le calcul des provisions pour dépréciation des stocks.

4. Rapport de gestion relatif au Groupe

La responsabilité du rapport de gestion relatif au Groupe incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion relatif au Groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions des articles 266 et 471 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion relatif au Groupe, et ce, par référence aux états financiers consolidés.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion relatif au Groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion relatif au Groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion relatif au Groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états

financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des

événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne de la SOTUVER et de ses filiales. À cet effet, nous avons consulté les rapports des commissaires aux comptes des sociétés appartenant au Groupe. Nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes dans les systèmes de contrôle interne de la SOTUVER et de ses filiales susceptibles d'impacter la fiabilité des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Tunis, le 18 juin 2019

Les commissaires aux comptes

Sami MENJOUR

**AMC ERNST& YOUNG
Mohamed Zinelabidine CHERIF**

MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2019

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS

TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2019

En application des dispositions des articles 7 et 8 du code des organismes de placements collectifs promulgués par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers de la Société « **Millenium Obligataire SICAV** » au 31 mars 2019, qui font apparaître un actif net de **2.683.623** dinars pour un capital de **2.569.116** dinars et une valeur liquidative égale à **104,870** dinars par action. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de votre conseil d'administration. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit. Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ci-joints ne donnent pas une image fidèle conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Toutefois, nous vous informons que :

- Les emplois au titre de la société « ATL » représentent 15,56 % de l'actif de Millenium Obligataire SICAV, dépassant, ainsi, le seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif ;
- Les emplois au titre de la société « UBCI » représentent 11,60% de l'actif de Millenium Obligataire SICAV, dépassant, ainsi le seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif ;
- Les valeurs mobilières représentent 58,26% du total des actifs de Millenium Obligataire SICAV, ce taux est inférieur au taux de 80% fixé par le code des organismes de placement collectif.

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Tunis, le 17 juin 2019

Le Commissaire aux Comptes :

TUNISIE AUDIT & CONSEIL

Lamjed BEN MBAREK

BILAN TRIMESTRIEL ARRETE AU 31 MARS 2019
(Unité : en dinars)

<u>ACTIF</u>	Note	31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018
AC 1 - Portefeuille-titres	4.1.1	1 575 049	5 055 325	3 979 902
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		-	300 822	-
b - Obligations et valeurs assimilées		1 575 049	4 754 503	3 979 902
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	4.1.2	1 128 212	1 077 844	43 983
a - Placements monétaires		-	403 392	-
b - Disponibilités		1 128 212	674 452	43 983
AC 4 - Autres actifs	4.1.5	20	20	20
a - Débiteurs divers		20	20	20
b - Immobilisations nettes		-	-	-

TOTAL ACTIF	2 703 281	6 133 189	4 023 905
--------------------	------------------	------------------	------------------

PASSIF

PA 2 - Opérateurs créditeurs	4.1.6	7 345	10 896	8 199
PA 3 - Autres créditeurs divers	4.1.7	12 313	18 143	11 621

TOTAL PASSIF	19 658	29 039	19 820
---------------------	---------------	---------------	---------------

ACTIF NET

CP 1 – Capital	4.1.8	2 569 119	5 873 516	3 864 764
CP 2 - Sommes distribuables		114 504	230 634	139 321
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		92 655	178 283	3
b - Sommes distribuables de la période		21 849	52 351	139 318

ACTIF NET	2 683 623	6 104 150	4 004 085
------------------	------------------	------------------	------------------

TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	2 703 281	6 133 189	4 023 905
----------------------------------	------------------	------------------	------------------

ETAT DE RESULTAT TRIMESTRIEL ARRETE AU 31 MARS 2019

(Unité : en dinars)

		Période du 01/01/2019 Au 31/03/2019	Période du 01/01/2018 Au 31/03/2018	Période du 01/01/2018 Au 31/12/2018
	Note			
PR 1 - Revenus du portefeuille-titres	4.2.1	41 220	57 697	209 680
a - Revenus des obligations et valeurs assimilées		41 220	57 697	209 680
PR 2 - Revenus des placements monétaires	4.2.2	241	13 330	18 230
a- Intérêts sur comptes courants		241	358	1 204
b - Revenu des autres placements monétaires		-	12 972	17 026
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		41 461	71 027	227 910
CH 2 - Charges de gestion des placements	4.2.3	(7 344)	(10 897)	(37 140)
REVENU NET DES PLACEMENTS		34 117	60 130	190 770
CH 3 - Autres charges	4.2.4	(2 145)	(6 868)	(15 049)
RESULTAT D'EXPLOITATION		31 972	53 262	175 721
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		(10 123)	(911)	(36 403)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		21 849	52 351	139 318
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		10 123	911	36 403
RESULTAT NON DISTRIBUABLE		(1 616)	513	(2 862)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		54 029	(1 403)	(8 647)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		(55 645)	1 916	5 785
Frais de négociation de titres		-	-	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		30 356	53 775	172 859

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET TRIMESTRIEL ARRETE AU 31 MARS 2019

(Unité : en dinars)

	Période du 01/01/2019 Au 31/03/2019	Période du 01/01/2018 Au 31/03/2018	Période du 01/01/2018 Au 31/12/2018
AN 1 - <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u>			
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	30 356	53 775	172 859
a - Résultat d'exploitation	31 972	53 262	175 721
b - Variation des plus (ou moins) values portent./titres	54 029	(1 403)	(8 647)
c - Plus (ou moins) values réalisées/cession de titres	(55 645)	1 916	5 785
AN 2 - <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-	-	(145 408)
AN 3 - <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	(1 350 818)	(308 715)	(2 382 456)
a - Souscriptions	894 754	618 006	4 022 609
- Capital	855 300	593 500	3 900 600
- Régularisation des sommes non distribuables	3 487	3 044	19 253
- Régularisation des sommes distribuables	35 967	21 462	102 756
b - Rachats	(2 245 571)	(926 721)	(6 405 065)
- Capital	(2 144 200)	(890 700)	(6 193 200)
- Régularisation des sommes non distribuables	(8 615)	(4 580)	(30 766)
- Régularisation des sommes distribuables	(92 756)	(31 441)	(181 099)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(1 320 462)	(254 940)	(2 355 005)
AN 4 - <u>ACTIF NET</u>			
a - en début de période	4 004 085	6 359 090	6 359 090
b - en fin de période	2 683 623	6 104 150	4 004 085
AN 5 - <u>NOMBRE D'ACTIONS</u>			
a - en début de période	38 479	61 405	61 405
b - en fin de période	25 590	58 433	38 479
VALEUR LIQUIDATIVE	104,870	104,464	104,059
AN 6 - <u>TAUX DE RENDEMENT</u>	0,78%	0,87%	3,43%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. PRESENTATION DE MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV

Millenium Obligataire SICAV est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 22 juin 2001, et a reçu l'agrément du ministre des finances le 13 juin 2000, et le visa du prospectus d'émission par le CMF le 26 octobre 2001, sous le n° 01.425.

2. REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers intermédiaires relatifs à la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Mars 2019 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999. Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la société Millenium Obligataire SICAV et les normes comptables tunisiennes n'est à signaler.

3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat, les frais encourus à l'occasion d'achat sont imputés en capital. Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésor et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titre d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2. Évaluation des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ; et
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société Millenium Obligataire SICAV ne possède pas un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

3.3. Évaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4. Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires comprennent les bons de Trésor, les certificats de dépôts et les billets de trésorerie. Ces valeurs sont évaluées en date d'arrêté à leur prix d'acquisition (Valeur nominale- intérêts précomptés non échus).

3.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6. Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

4. NOTES EXPLICATIVES DES DIFFERENTES RUBRIQUES FIGURANT DANS LE CORPS DES ETATS FINANCIERS

4.1. Notes explicatives du bilan

4.1.1. Portefeuille titres

Le portefeuille-titres est arrêté à 1 575 049 dinars au 31 mars 2019, détaillé comme suit :

DESIGNATION	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2019	% actif
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES				
OBLIGATIONS DE STES ADMISES A LA COTE				
BTK 2012-1 B	2 000	28 580	29 121	1,08%
BTK 2012-1 B	500	7 145	7 280	0,27%
BTK 2012-1 B	8 000	114 320	116 483	4,31%
EO ATB SUB 2017 CAT A	2 000	200 000	200 671	7,42%
EO ATL 2013-1	10 000	400 000	420 508	15,56%
EO BTE 2009	100	1 000	1 023	0,04%
EO BTE 2009	4 900	48 510	49 892	1,85%
EO BTE 2009	100	1 000	1 023	0,04%
EO UBCI 2013	2 500	100 000	104 546	3,87%
EO UBCI 2013	5 000	200 000	209 092	7,73%
TOTAL		1 100 555	1 139 637	42,16%
BTA				
BTA-6.90% MAI22	352	380 160	376 791	13,94%
BTA-6.90% MAI22	35	37 100	37 355	1,38%
BTA-6.90% MAI22	20	20 728	21 265	0,79%
TOTAL		437 988	435 412	16,11%
TOTAL OBLIGATIONS ET V. ASSIMILEES		1 538 543	1 575 049	58,26%
TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES		1 538 543	1 575 049	58,26%

4.1.2. Placements monétaires et disponibilités

Cette rubrique présente un solde de 1 128 212 dinars au 31 mars 2019, réparti comme suit :

DESIGNATION	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2019	% actif
PLACEMENTS MONÉTAIRES	0	0	0
DISPONIBILITES	1 128 212	1 128 212	41,73%
TOTAL GÉNÉRAL	1 128 212	1 128 212	41,73%

4.1.3. Ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités

Le ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités est déterminé conformément aux dispositions combinées de l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et de l'article 107 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers (Règlement approuvé par arrêté du ministre des finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du ministre des finances du 15 février 2013).

Au 31 Mars 2019, le ratio susvisé s'élève à 41,73%.

4.1.4 Valeurs mobilières en portefeuille détaillées par émetteur/garant

Au bilan, les valeurs mobilières détenues par la société et figurant parmi les composantes des rubriques "Portefeuille-Titres" et "Placement monétaires", totalisent au 31 Mars 2019 une valeur comptable de 1 575 049 DT, soit 58,26% du total actif. Elles se détaillent, par émetteur, comme suit :

Emetteur/Garant	Portefeuille Titres		Total	% Actif
	Obligations	BTA		
ETAT	-	435 412	435 412	16,11%
BTK	152 883		152 883	5,66%
ATB	200 671		200 671	7,42%
ATL	420 508		420 508	15,56%
BTE	51 938		51 938	1,92%
UBCI	313 638		313 638	11,60%
Total	1 139 637	435 412	1 575 049	58,26%

4.1.5. Autres actifs

Ce poste présente au 31 mars 2019 un solde de 20 dinars contre le même montant au 31 mars 2018 et se détaille comme suit :

	31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018
AUTRES DEBITEURS RAS SUR EO	20	20	20
Total des autres actifs	20	20	20

4.1.6. Opérateurs créditeurs

Ce poste présente au 31 mars 2019 un solde de 7 345 dinars contre 10 896 dinars au 31 mars 2018 et se détaille comme suit :

	31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018
Dépositaire	1 761	1 816	1 800
Gestionnaire	5 584	9 080	6 399
Total des opérateurs créditeurs	7 345	10 896	8 199

4.1.7. Autres créditeurs divers

Ce poste présente au 31 mars 2019 un solde de 12 313 dinars contre 18 143 dinars au 31 mars 2018 et se détaille comme suit :

	31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018
Impôts à payer	(126)	55	30
Impôts à payer au titre de la contribution sociale de solidarité	-	-	200
Commissaire aux comptes	10 795	16 407	10 008
CMF (redevance & Publication)	1 598	1 635	1 331
Retenue à la source à payer	12	12	12
Charges à payer	34	34	40
Total	12 313	18 143	11 621

4.1.8. Capital social

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 1er Janvier au 31 Mars 2019, se détaillent ainsi :

Capital au 31 décembre 2018

Montant (en nominal)	3 847 900
Nombre de titres	38 479
Nombre d'actionnaires	437

Souscriptions réalisées

Montant (en nominal)	855 300
Nombre de titres émis	8 553
Nombre d'actionnaires nouveaux	334

Rachat effectués

Montant (en nominal)	2 144 200
Nombre de titres rachetés	21 442
Nombre d'actionnaires sortant	13 223

Capital au 31 Mars 2019

Montant (en nominal)	2 559 000
Nombre de titres	25 590

–Capital en nominal au 31 Mars 2019	2 559 000
–Sommes non distribuables*	(6 745)
–Somme non distribuable des exercices antérieurs	16 864
Capital au 31 Mars 2019	2 569 119

(*) Les sommes non distribuables se détaillent comme suit :

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	54 029
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	(55 645)
Frais de négociation de titres	-
Résultat non distribuable :	(1 616)
Régularisation des S.N.D sur souscriptions	3 487
Régularisation des S.N.D sur rachats	(8 615)
Régularisation des S.N. D	(5 129)
Sommes non distribuables	(6 745)

4.2. Notes explicatives de l'état de résultat

4.2.1. Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01.2019 au 31.03.2019 à 41 220 dinars contre 57 697 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/01/2019 Au 31/03/2019	Période du 01/01/2018 Au 31/03/2018	Période du 01/01/2018 Au 31/12/2018
Intérêts sur obligations et valeur assimilées	41 220	57 697	209 680
Total	41 220	57 697	209 680

4.2.2. Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01.2019 au 31.03.2019 à 241 dinars contre 13 330 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/01/2019 Au 31/03/2019	Période du 01/01/2018 Au 31/03/2018	Période du 01/01/2018 Au 31/12/2018
Intérêts sur comptes courants	241	358	1 204
Revenus des comptes de dépôt	-	-	-
Revenus des autres placements monétaires	-	12 972	17 026
Total	241	13 330	18 230

4.2.3. Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01.2019 au 31.03.2019 à 7 344 dinars contre 10 897 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/01/2019 Au 31/03/2019	Période du 01/01/2018 Au 31/03/2018	Période du 01/01/2018 Au 31/12/2018
Rémunération du gestionnaire	5 584	9 080	29 943
Rémunération du dépositaire	1 760	1 817	7 197
Total	7 344	10 897	37 140

4.2.4. Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01.2019 au 31.03.2019 à 2 145 dinars contre 6 868 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/01/2019 Au 31/03/2019	Période du 01/01/2018 Au 31/03/2018	Période du 01/01/2018 Au 31/12/2018
Redevance CMF	938	1 526	5 032
Rémunération commissaire aux comptes	785	4 860	7 988
Publicité et publications	322	322	1 305
Agios, frais bancaires et autres charges	18	18	73
Impôts et taxes	82	142	452
Contribution sociale de solidarité	-	-	200
Total	2 145	6 868	15 049

5. REMUNERATION DU DEPOSITAIRE ET DU GESTIONNAIRE

La gestion de la **Millenium Obligataire SICAV** est assurée par la Compagnie Gestion et Finance (C.G.F), moyennant une rémunération égale à 0,5%HT de l'actif net, réglée trimestriellement et à terme échu.

La banque Internationale Arabe de Tunisie (B.I.A.T) a été désignée dépositaire des titres et fonds de la **Millenium Obligataire SICAV**, moyennant une rémunération payable trimestriellement et à terme échu, arrêtée comme suit :

- De 0 à 10 millions de dinars : 0,1% HT de l'actif net avec minimum de 6 000 dinars ;
- De 10 millions à 20 millions de dinars : 0,08% HT de l'actif net ;
- Au-delà de 20 millions de dinars : 0,06% HT de l'actif net.